

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

120^e année

29 octobre

1988

No 44

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

120^e année
29 octobre 1988
No 44

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection
des renseignements personnels, Loi sur l'
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'
Avis divers
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le
Code de procédure civile
Compagnies, Loi sur les
Compagnies étrangères, Loi sur les
Coopératives, Loi sur les
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les
Inspecteur général des institutions financières
Loi électorale
Ministères, Avis concernant les
Proclamation(s)
Vente(s) par licitation
Ventes par shérif
Ventes pour taxes, avis de publication

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde

publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0.70 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4.40 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Division de la Gazette officielle
1279, boul. Charest Ouest, 9^e étage
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 643-1328

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 53 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 77 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 77 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Service des abonnements
531, rue Deslauriers
Saint-Laurent H4N 1W2
Téléphone: (514) 337-8361

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

TABLES DES MATIÈRES

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

MUNICIPALITÉ DE COURCELLES (<i>Délégation</i>)	4273
AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'	

MUNICIPALITÉ DE L'ANCIENNE-LORETTE (<i>Nouveau délai pour l'adoption des règlements d'urbanisme</i>)	4273
MUNICIPALITÉ DE LORETTEVILLE (<i>Nouveau délai pour l'adoption d'un plan et des règlements d'urbanisme</i>)	4273
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FOY (<i>Nouveau délai pour l'adoption d'un plan d'urbanisme</i>)	4273
MUNICIPALITÉ DE VANIER (<i>Nouveau délai pour l'adoption des règlements d'urbanisme</i>)	4273
M.R.C. DE BONAVENTURE (<i>Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement</i>)	4273
M.R.C. DE L'ASSOMPTION (<i>Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement</i>)	4273
M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES (<i>Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement</i>)	4273
M.R.C. DES MASKOUTAINS (<i>Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement</i>)	4273
VILLE DE QUÉBEC (<i>Nouveau délai pour l'adoption des règlements d'urbanisme</i>)	4273

AVIS DIVERS

CHEVALIERS DE COLOMB DE L'ASSEMBLÉE MGR SÉVIGNY, NUMÉRO 2098	4274
COMMISSION SCOLAIRE CHOMEDEY DE LAVAL (<i>Rachat d'obligations</i>)	4274
COMMISSION SCOLAIRE DE BAIE-DES-CHALEURS (<i>Rachat d'obligations</i>)	4274
COMMISSION SCOLAIRE LAURE-CONAN (<i>Rachat d'obligations</i>)	4274
COMMISSION SCOLAIRE ST-JEAN-SUR-RICHELIEU (<i>Rachat d'obligations</i>)	4274
MUNICIPALITÉ DE GRANTHAM-OUEST (<i>Requête</i>)	4275
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS (<i>Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39, abrogation</i>)	4276
PAROISSE DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI (<i>Requête</i>)	4276
PAROISSE DE SAINT-TÉLEPHORE (<i>Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39</i>)	4277
SUCCESSION DANIEL GAGNÉ (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	4278
SUCCESSION SPIRIDON POSTOLACHI (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	4278
SUCCESSION VIRGINIE JANE ASPIROT (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	4278
VILLAGE DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI (<i>Requête</i>)	4276

VILLE DE MONTRÉAL (<i>Rachat d'obligations</i>)	4278
VILLE DE MONTRÉAL-OUEST (<i>Rachat d'obligations</i>)	4278

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE POPULAIRE DE L'ANNONCIATION (<i>Fusion</i>)	4279
--	------

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

Catherine Yvonne Marie Jeanne Dubois	4279
Charles Dragutin Belovarac	4279
Constantinos Stadis	4279
Gillian Samantha Elizabeth Horn	4279
Joseph Fernand René Talbot	4279
Joseph Jean Claude Charles Noreau	4279
Joseph Jean Paul Jocelyn Maltais	4280
Joseph Omer Polydore Paul Lessard	4280
Joseph Sébastien Yvon Barbeau	4280
Joseph Sylvain Rollin	4280
Joseph Yoland Jean Claude Lebel	4280
Marie Anne Pierrette Stéphanie Cloutier	4280
Marie Christine Danielle Tremblay	4280
Marie Hélène Danièle Larouche	4280
Marie Lucienne Irène Eliane Bouchard	4280
Marie Lucille Harrison	4280
Marie Marguerite Juliette Geneviève Béland	4280
Marie Rose Anne Lavoie	4281
Marie Sandra Dufour	4281
Roger Hakim	4281
Zafiro Catherine Koty	4281

DEMANDES

Agnès Bouchard	4281
Ashraf Wassef	4281
Belinda Hasulyo	4281
Benoît Lévesque	4281
Borley Blackned	4281
Chantal Harrison	4281
Danielle Robidoux	4281
Eugène Gauthier dit Tanguay	4281
Françoise Chiasson	4282
Gaétane Lauzon	4282
Geneviève Messier	4282
James Michael Todd Walker	4282
Jean-Claude, connu sous le nom d'Éthier	4282
Jill Wright	4282
Joseph Robert Telesphore Blanchet	4282
Laurence Imbeault	4282
Laurent Rochette	4282
Madeleine Corbeil	4282
Marie Constance Jeannette Brière	4282
Marie Denise Paulette Thibault	4283
Marie Joubert	4283
Marie Lucie Jeannette Guillemette	4283
Marie Odette	4283
Olga Beatrix Zervos	4283
Stephen Richard Gordon Walker	4283

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CLAUDE LEMAY (Assignment)	4283	BOUCHERIE AIMÉ DAGENAI INC.	4319
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. DIANE SIMSOVIC (Assignment)	4283	BOUTIQUE MARIE-SUZANNE INC.	4319
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. FEGUINS TOUSSAINT (Assignment)	4283	BOUTIQUE REFLET INC.	4319
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. FRANCE COULOMBE (Assignment)	4284	CENTRE D'ACHATS ROSEMÈRE STE-THÉRÈSE INC.	4319
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. KATHLEEN CUMBERBATCH (Assignment)	4284	COMITÉ DES LOISIRS DE MARSBORO COMOTYP INC.	4319
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. LAWRENCE HALLIWELL (Assignment)	4284	CONFÉRENCE DES MAIRES DES MUNICIPALITÉS DE LA CEINTURE VERTE DE QUÉBEC INC.	4320
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MANON GUILBAULT (Assignment)	4284	CONSTRUCTION LUCÉL INC.	4320
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. NATHALIE GRENIER (Assignment)	4284	CONSULTANTS EN TRANSPORT DONNERIC INC.	4320
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. PATRIDE PIERRE LOUIS (Assignment)	4284	CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT POINTE RACINE	4320
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. SOLANGE BOLDUC (Assignment)	4285	CORPORATION INTER-EXPO INC.	4320
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. STEEVE MARTEL (Assignment)	4285	CORPS DE MAJORETTES DE ST-VITAL DE CLERMONT	4320
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. SYLVIE DIOTTE (Assignment)	4285	DÉLICATESSE «LE FIN GOURMET» INC.	4320
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. YVES WIRTZ (Assignment)	4285	DISTRIBUTIONS RICHARD CLOUTIER INC.	4320
COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES LETTRES PATENTES — AVIS DE CONVERSION (Article 17)	4286	DOMAINE LACHARITÉ INC.	4320
COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	4286	ÉCOLE DE CONDUITE MIRABEL LTÉE	4320
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	4304	ÉDOUARD GENDREAU INC.	4321
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	4305	ENTREPRISES MONTEGO INC.	4321
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	4306	F. ARCHIBALD INC.	4321
COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES LETTRES PATENTES	4314	FARIBEL LTÉE	4322
LETTRES PATENTES DE FUSION (Articles 18 et 224)	4317	FERMES DES CHÊNES BLEUS INC.	4322
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES DISSOLUTION — DEMANDES DE	4317	FOLEY POTTERY INC.	4322
1117-7353 QUÉBEC INC.	4318	GROUPE-SEMECE DU NOUVEL ÂGE INC.	4322
130050 CANADA INC.	4318	JEAN PROVOST ET ASSOCIÉS LTÉE	4322
2169-1266 QUÉBEC INC.	4318	LA LANGAGERIE INC.	4322
2316-0567 QUÉBEC INC.	4318	LE BAR-SALON QUATUOR INC.	4322
2427-9929 QUÉBEC INC.	4318	LES ABEILLES DE JOLIETTE INC.	4322
2434-1646 QUÉBEC INC.	4318	LES AMÉNAGEMENTS J.P.P. INC.	4322
2547-3059 QUÉBEC INC.	4319	LES AUDACIEUX DE CLOVA	4321
ACCESSOIRES D'AUTO ROBERVAL LTÉE	4319	LES BERGERIES DES HAUTES-LAURENTIDES INC.	4321
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DU GRAND LAC BARLEY	4319	LES ENTREPRISES D.E.L. ÉLECTRIQUE INC.	4321
ASSOCIATION DES HANDICAPÉS DE ST-NÉRÉE INC.	4319	LES JARDINS SUISSA (MONTRÉAL RUE MACKAY) LTÉE	4321
ASSOCIATION DES MAISONS DE JEUNES DU QUÉBEC-MÉTRO (A.M.J.Q.M.)	4319	LES POTERIES FOLEY INC.	4322
BAR LE DEUXIÈME INC.	4319	LES PUBLICATIONS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE INC.	4321
		LES TEXTILES WARDEX INC.	4321
		LES VITRERIES D & D LTÉE	4321
		LOUIS HANDFIELD INC.	4321
		MEDIGEXCO EXPERTS-CONSEILS INC.	4321
		MOUVEMENT POUR L'INDÉPENDANCE NATIONALE	4322
		M R AUTO-INC.	4322
		NETTOYAGE HUNEAULT CAMPEAU INC.	4322
		PLURITECH-DILLON INC.	4323
		RELÈVE P.M.E. (1984) INC.	4323
		RESTAURANT BAR SALON LE ROUTIER ST-HENRI INC.	4323
		ROSEMÈRE STE-THÉRÈSE SHOPPING CENTRE INC.	4319
		SALON MÉNARD INC.	4323
		SAVOY TAILORED CLOTHES INC.	4323
		SERVICE PATATES LAPOINTE INC.	4323
		SOCIÉTÉ INTERMUNICIPALE DU PARC TECHNOLOGIQUE QUÉBEC - SAINTE-FOY	4323
		SOGEGUISE INC.	4323
		SUISSA GARDENS (MONTRÉAL MACKAY STREET) LTD.	4321

TAXI BEAUMONT INC.	4323	CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO	
VÊTEMENTS TAILLES SAVOY INC.	4323	9 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	4326
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES		CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO	4326
PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	4323	10 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	
PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	4324	CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO	
COOPÉRATIVES — LOI SUR LES		11 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	4326
COOP D'ALIMENTATION DES DOUZE	4325	CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO	4326
COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE (Modification)	4324	12 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	
COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS D'ENTRETIEN MÉNAGER ET GÉNÉRAL NET-ATOUT (Constitution)	4325	CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO	4326
COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS EN DÉROULAGE ET TRANSFORMATION DU BOIS DE MONTMAGNY-L'ISLET (Constitution)	4325	13 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	
COOPÉRATIVE DES AMBULANCIERS DE LA MAURICIE (Constitution)	4325	CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO	4326
COOPÉRATIVE DES TECHNICIENS AMBULANCIERS DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN (Constitution)	4325	14 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	
COOPÉRATIVE D'HABITATION CHAMPLEURY (QUÉBEC) (Constitution)	4325	CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO	4327
COOPÉRATIVE D'HABITATION DE L'ANSE (Constitution)	4325	CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO	4327
COOPÉRATIVE D'HABITATION DES PÈRES (Constitution)	4325	15 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	
COOPÉRATIVE D'HABITATION JARDINS ENCORE (Constitution)	4325	CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO	4327
COOPÉRATIVE D'HABITATION LE LAGON BLEU (Constitution)	4325	16 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	
COOPÉRATIVE D'HABITATION LE MISTRAL DE JONQUIÈRE (Constitution)	4325	CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO	4327
COOPÉRATIVE D'HABITATION LE ROYAUME DE BROSSARD (Constitution)	4325	17 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	
COOPÉRATIVE D'HABITATION LES HUBERTINS (Constitution)	4325	CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO	4327
COOPÉRATIVE D'HABITATION PLACE RICHELIEU (Constitution)	4325	18 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	
COOPÉRATIVE D'HABITATION SHAMBALA (Constitution)	4325	CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO	4327
COOPÉRATIVE D'HABITATION TROISFILEX (Constitution)	4325	19 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	
LA COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS DU PLASTIQUE DE P.B.C. DE BROMPTON (Constitution)	4325	CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO	4327
DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES		CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XIII AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	4327
DISSOLUTION		CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XIV AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	4327
EXPLORATION SDBJ 1980, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4325	CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XV AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	4327
«LEAVING HOME» FILM AND COMPANY, LIMITED	4325	CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XVI AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	4328
LE FILM «LEAVING HOME», SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4325	CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XVII AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	4328
FORMATION		CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XVIII AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	4328
CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO 6 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	4326	CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XIX AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	4328
CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO 7 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	4326	CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XX AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	4328
CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO 8 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	4326	CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XXI AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	4328
		CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XXII AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	4328
		CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XXIII AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	4328
		CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XXIV AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	4328
		CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XXV AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	4329
		CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XXVI AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	4329
		CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XXVII AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	4329
		INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT	
		CANADIEN NO 6, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4326
		INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT	
		CANADIEN NO 7, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4326
		INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT	
		CANADIEN NO 8, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4326
		INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT	
		CANADIEN NO 9, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4326
		INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT	
		CANADIEN NO 10, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4326

INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 11, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4326	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 2618-6007 QUEBEC INC.	4329
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 12, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4326	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 2618-6023 QUEBEC INC.	4329
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 13, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4326	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE B.B.G. ENR.	4331
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 14, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4326	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTELIÈRE GB-8	4329
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 15, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4327	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTELIÈRE GB-10	4329
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 16, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4327	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTELIÈRE GB-17	4329
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 17, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4327	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTELIÈRE GB-19	4329
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 18, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4327	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTELIÈRE GB-20	4330
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 19, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4327	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTELIÈRE GB-21	4330
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 20, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4327	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTELIÈRE GB-22	4330
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XIII, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4327	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTELIÈRE GB-23	4330
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XIV, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4327	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTELIÈRE GB-24	4330
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XV, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4327	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTELIÈRE GB-25	4330
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XVI, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4328	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTELIÈRE GB-26	4330
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XVII, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4328	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTELIÈRE GB-27	4330
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XVIII, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4328	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES DÉVELOPPEMENTS DU LAC AU	4330
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XIX, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4328	HAUT-ANJOU	4330
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XX, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4328	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SQUARE DES PRAIRIES	4330
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XXI, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4328	INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XXII, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4328	SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET LES SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE — LOI SUR LES	
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XXIII, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4328	SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL INC.	4331
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XXIV, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4328	(Continuation)	
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XXV, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4329	LOI ÉLECTORALE	
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XXVI, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4329	DIRECTEURS DU SCRUTIN	
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XXVII, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4329	BOURGNET: France Émond	4331
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 2618-5983 QUEBEC INC.	4329	CHUTES DE LA CHAUDIÈRE: Michel Bolduc	4331
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 2618-5991 QUEBEC INC.	4329	JOHNSON: Denise Camiré Beaudoin	4332
		LAPINIÈRE: Robert Cadieux	4331
		LAVIOLETTE: Robert De la Chevrotière	4332
		MASSON: Thomas Duzyk	4331
		PONTIAC: Guy Lesage	4331
		SHEFFORD: Jean Roland Petit	4331
		MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES	
		DIVERS	
		MUNICIPALITÉ DE POINTE-AU-PÈRE (Changement de nom)	4332
		MUNICIPALITÉ DE SAINT-VIANNEY (Changement de nom)	4332
		PAROISSE DE SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU (Changement de nom)	4332
		TRANSPORTS	
		ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	4332
		ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	4332
		ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	4333
		ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	4333
		ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	4333
		ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	4333
		ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	4334
		ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	4334
		ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	4334
		ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	4335
		ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	4335

ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	4335
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ (Erratum)	4346
PROCLAMATIONS	
Application au cadastre d'une partie du canton de Bougainville, district électoral de Duplessis, de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11)	4336
Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Hull sur le territoire du canton de Low	4336
VENTES PAR LICITATION	
BÉLANGER c. RHÉAUME	4337
VENTES PAR SHÉRIF	
L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. POULIOT (erratum)	4346
BAIE-COMEAU	
VILLE DE BAIE-COMEAU c. GESTION MEDIMANIC DIONNE INC.	4337
SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE c. FERME MAURICE D'AOUST (1978) INC. <i>ET AL.</i>	4338
SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE c. FERME MAURICE D'AOUST (1978) INC. <i>ET AL.</i>	4338
SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE c. FERME MAURICE D'AOUST (1978) INC. <i>ET AL.</i>	4340
BEDFORD	
LE SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC c. BÉLANGER	4342
HULL	
CAISSE POPULAIRE DE HULL c. VILLENEUVE	4342
MONTREAL	
CONSTRUCTION POIRIER ENTROPAL INC. c. PIAZZA	4343
SEQUEIRA c. GAUTHIER	4343
QUÉBEC	
LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL c. COFFRAGE STE-FOY 1986 INC.	4343
TÉMISCAMINGUE	
ÉMILE JOLETTE LTÉE c. STANGER	4344
TROIS-RIVIÈRES	
CRÉDIT INDUSTRIEL DESJARDINS INC. c. BAR CHAVIGNY INC. <i>ET AL.</i>	4344
ÉQUIPEMENT DE RESTAURANT LAROCHE ET MONAS CIE LTÉE c. MONGRAIN	4345
LONGUEUIL	
LANCELLE-JABAL c. JABAL <i>ET AL.</i>	4345
VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION	
VILLE DE MIRABEL	4346

AVIS JURIDIQUES

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Municipalité de Courcelles

Je, Fernand Coulombe, maire, étant la plus haute autorité au sein de la corporation municipale de Courcelles, dont l'adresse est C.P. 160, Courcelles, QC, G0M 1C0, désigne, par la présente, la personne ci-après mentionnée, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: madame Renée Mathieu, secrétaire-trésorière, 116, avenue du Domaine, Courcelles, tél.: (418) 483-5540, responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.

Courcelles, le 1^{er} août 1988

Le maire,

FERNAND COULOMBE

58348

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité de L'Ancienne-Lorette

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 2 avril 1989, à la municipalité de L'Ancienne-Lorette afin de lui permettre d'adopter des règlements d'urbanisme conformes au schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec adopté le 2 octobre 1985.

Québec, le 13 octobre 1988

Le ministre des Affaires municipales,

PIERRE PARADIS

575

Municipalité de Loretteville

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 31 janvier 1989, à la municipalité de Loretteville afin de lui permettre d'adopter un plan et des règlements d'urbanisme conformes au schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec adopté le 2 octobre 1985.

Québec, le 13 octobre 1988

Le ministre des Affaires municipales,

PIERRE PARADIS

575

Municipalité de Sainte-Foy

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 1^{er} mai 1989, à la municipalité de Sainte-Foy afin de lui permettre d'adopter un plan d'urbanisme conforme au schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec adopté le 2 octobre 1985.

Québec, le 13 octobre 1988

Le ministre des Affaires municipales,

PIERRE PARADIS

575

Municipalité de Vanier

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 31 décembre 1988, à la municipalité de Vanier afin de lui permettre d'adopter des règlements d'urbanisme conformes au schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec adopté le 2 octobre 1985.

Québec, le 13 octobre 1988

Le ministre des Affaires municipales,

PIERRE PARADIS

575

Municipalité régionale de comté de Bonaventure

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 21 janvier 1989, à la municipalité régionale de comté de Bonaventure afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 17 octobre 1988

Le ministre des Affaires municipales,

PIERRE PARADIS

575

Municipalité régionale de comté de L'Assomption

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 30 janvier 1989, à la municipalité régionale de comté de L'Assomption afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 18 octobre 1988

Le ministre des Affaires municipales,

PIERRE PARADIS

575

Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 31 janvier 1989, à la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 17 octobre 1988

Le ministre des Affaires municipales,

PIERRE PARADIS

575

Municipalité régionale de comté des Maskoutains

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 2 décembre 1989, à la municipalité régionale de comté des Maskoutains afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 17 octobre 1988

Le ministre des Affaires municipales,

PIERRE PARADIS

575

Ville de Québec

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit

jusqu'au 2 janvier 1989, à la ville de Québec afin de lui permettre d'adopter des règlements d'urbanisme conformes au schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec adopté le 2 octobre 1985.

Québec, le 13 octobre 1988

Le ministre des Affaires municipales,
PIERRE PARADIS

575

Avis divers

Chevaliers de Colomb de l'Assemblée Mgr Donat Sévigny, numéro 2098

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb de l'Assemblée Mgr Donat Sévigny, numéro 2098 possèdent leur siège social à New Port, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2), et ce à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le fidèle navigateur,
ALBAN LAMBERT

Le fidèle scribe,
FERNAND HAUTCOEUR

58293

Commission scolaire Chomedey de Laval

Avis est, par les présentes, donné que la Commission scolaire Chomedey de Laval rachètera le 1^{er} janvier 1989, tel que prévu dans les procédures originales un montant de 86 000 \$ d'obligations de l'émission originale de 1 000 000 \$ datée du 1^{er} janvier 1977.

Suite à un tirage au sort, les obligations portant les numéros suivants seront rachetées le 1^{er} janvier 1989:

Dénominations de 25 000 \$: A-004, A-005, A-008.

Dénominations de 1 000 \$: M-670, M-675, M-667, M-706, M-696, M-693, M-708, M-704; M-646, M-650, M-714.

Les obligations ainsi rachetées devront être présentées aux endosseurs y mentionnés et cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} janvier 1989.

Commission scolaire Chomedey de Laval
Le secrétaire général,

Germain Gagnon

125, boulevard des Prairies
Laval-des-Rapides, Laval, QC
H7N 2T6

58359

Commission Scolaire de Baie-des-Chaleurs Rachat d'obligations

Avis est, par les présentes, donné que la Commission scolaire de Baie-des-Chaleurs rachètera, le 17 décembre 1988, tel que prévu par les procédures originales, un montant de 60 000,00 \$ d'obligations, de l'émission originale de 766 000,00 \$ datée du 17 décembre 1979, portant intérêt à 12½ % l'an et émise par la Commission scolaire Régionale de la Baie des Chaleurs.

Suite au tirage au sort, les obligations portant les numéros suivants seront rachetées et ne porteront plus intérêt à compter du

17 décembre 1988: V062, V063, V069, V070, V071, V072, V075, V077, V078, V079, V084, V085.

Paspébiac, le 8 septembre 1988

Le directeur général,
DENIS CHRÉTIEU

Centre administratif
151, 7^e Rue, C.P. 458
Paspébiac, QC
G0C 2K0
tél.: (418) 752-3328

58291

Commission scolaire Laure-Conan Rachat d'obligations

Prenez avis que conformément aux procédures adoptées, la Commission scolaire Laure-Conan rachètera le 1^{er} décembre 1988, un montant de 72 000,00 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1^{er} décembre 1989 de l'émission d'obligations originale de 267 500,00 \$ émise par la Commission scolaire Laure-Conan, datée du 1^{er} décembre 1979 et portant un taux d'intérêt de 12½ % l'an, payable semi-annuellement les 1^{er} juin et 1^{er} décembre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000,00 \$ portant les numéros:

M015, M016, M017, M018, M019, M020, M021, M022, M023, M024, M025 et M027.

Dénominations de 5 000,00 \$ portant les numéros:

V021, V022, V024, V025, V026, V027, V028, V029, V030, V031, V032 et V033.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} décembre 1988 et devront être présentées pour remboursement.

La Malbaie, le 14 octobre 1988

Le directeur général,
NORMAND DUBÉ

C.P. 5 000
350, boulevard de Comporté
La Malbaie
G5A 1T5
(418) 665-3905

58349

Commission scolaire St-Jean-sur-Richelieu Rachat d'obligations

La Commission scolaire St-Jean-sur-Richelieu rachètera, le 1^{er} décembre 1988 un montant de 58 000 \$ des obligations échéant le 1^{er} décembre 1988 de l'émission totale de 635 000 \$ émise le 1^{er} décembre 1968, par la Commission scolaire régionale Honoré-Mercier.

Le tout conformément aux procédures adoptées et indiquées dans les modalités de l'émission.

Les numéros d'obligations sont les suivants:

Dénomination de 1 000 \$:

M459, M461, M463, M466, M468, M469, M470, M471, M472, M473, M476, M478, M480, M485, M489, M490, M492, M497, M499, M503, M505, M506, M507, M508, M511, M513, M515, M516, M521, M528, M532, M533, M537, M539, M541, M550,

M551, M553, M555, M556, M557, M563, M566, M571, M574, M577, M578, M579, M581, M583, M584, M587, M590, M598, M602, M605, M606, M608.

Lesdites obligations devront être présentées le 1^{er} décembre 1988, pour paiement aux endroits indiqués sur l'obligation. Les obligations ainsi rachetées cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} décembre 1988 et devront être annulées.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 11 octobre 1988

*Le directeur du service
des ressources financières,*

ROBERT VIGNEAULT

Le directeur général,
JACQUES BÉDARD

58350

Municipalité de Grantham-Ouest

Prenez avis que le Conseil de la municipalité de Grantham-Ouest, suivant résolution no 572-10-88 adoptée à cet effet, le 3 octobre 1988, entend présenter une requête au gouvernement, en vue de constituer ladite municipalité sans désignation, en une municipalité de ville, sous le nom de « Ville de Grantham ».

Le territoire ainsi décrit est représenté sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre A. Marcel Lachapelle, en date du 27 novembre 1987.

Grantham-Ouest, le 6 octobre 1988.

Le secrétaire-trésorier,
GILLES RAÏCHE

Description technique du territoire de la municipalité de Grantham, municipalité régionale de comté de Drummond.

Un terrain situé dans la municipalité régionale de comté de Drummond, comprenant en référence au cadastre du canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, les lots ou parties de lots, les blocs ou parties de blocs et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les rues, ruelles, routes, chemins, emprises de chemin de fer, îles, rivières, lacs, cours d'eau ou parties d'iceux et également la partie de la rivière Saint-François comprise entre sa ligne naturelle des hautes eaux pour le cadastre du canton de Grantham et la ligne médiane de ladite rivière Saint-François, le tout tel qu'indiqué par un contour hachuré sur le plan ci-annexé préparé par le soussigné, arpenteur-géomètre, en date du 27 novembre 1987 sous le numéro 3461 de ses minutes et dont le périmètre peut se décrire comme suit: commençant au point d'intersection formé par la ligne médiane de la rivière Saint-François avec le prolongement en ligne droite vers le nord-est de la ligne nord-ouest du lot 28 du cadastre du canton de Grantham; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: en suivant vers le sud-est et vers le sud, ladite ligne médiane de la rivière Saint-François entre le cadastre du canton de Grantham et le cadastre du canton de Wendover en tenant compte des îles respectives jusqu'à un point situé perpendiculairement avec ladite ligne médiane de la rivière Saint-François et l'extrémité nord-est de la ligne médiane de la rivière Noire à son embouchure; de là, en suivant vers l'ouest, cette ligne perpendiculaire à la ligne médiane de la rivière Saint-François et à l'extrémité nord-est de la ligne médiane de la rivière Noire à son embouchure; de là, en suivant vers le nord, la ligne naturelle des hautes eaux de la rivière Saint-François jusqu'à un point situé parallèlement à vingt-quatre mètres et trois cent quatre-vingt-quatre millièmes (24,384 m) de l'axe principal de l'autoroute 20; de là, en suivant vers l'ouest et vers le sud-ouest, l'emprise sud

sud-est de l'autoroute 20 située parallèlement à vingt-quatre mètres et trois cent quatre-vingt-quatre millièmes (24,384 m) de son axe principal jusqu'à un point situé perpendiculairement à l'axe principal de l'autoroute 20 et à quarante-cinq mètres et quatre cent quinze millièmes (45,415 m) au nord-est du coin nord du lot 119-46; de là, en suivant vers le sud-est, cette ligne perpendiculaire à l'axe principal de l'autoroute 20 jusqu'à un point situé parallèlement à vingt-sept mètres quatre cent trente-deux millièmes (27,432 m) dudit axe principal; de là, en suivant vers le sud-ouest, l'emprise sud-est de l'autoroute 20 située parallèlement à vingt-sept mètres et quatre cent trente-deux millièmes (27,432 m) de son axe principal et son prolongement jusqu'à l'emprise nord-est du chemin public non élargi situé entre les rangs 2 et 3; de là, en suivant vers le sud-est, l'emprise nord-est dudit chemin public non élargi jusqu'à un point situé parallèlement à trente-trois mètres et cinq cent vingt-huit millièmes (33,528 m) de l'axe principal de l'autoroute 20; de là, en suivant vers le sud-ouest, le prolongement en ligne droite vers le nord-est de l'emprise sud-est de l'autoroute 20 située parallèlement à trente-trois mètres et cinq cent vingt-huit millièmes (33,528 m) de l'axe principal de l'autoroute 20, ladite emprise sud-est de l'autoroute 20 jusqu'à l'emprise nord-est du chemin public non élargi situé entre les rangs 3 et 4; de là, en suivant vers le nord-ouest, l'emprise nord-est dudit chemin public non élargi jusqu'à son intersection avec l'axe principal de l'autoroute 20; de là, en suivant vers le sud-ouest, l'axe principal de l'autoroute 20 jusqu'à son intersection avec l'axe principal de l'autoroute 55; de là, en suivant vers le sud-est, l'axe principal de l'autoroute 55 jusqu'à son intersection avec le prolongement en ligne droite vers le sud-ouest de la ligne séparative entre les lots 282 et 283; de là, en suivant vers le nord-est, ledit prolongement, la ligne séparative entre les lots 282 et 283 et son prolongement en ligne droite vers le nord-est jusqu'à l'emprise nord-est du chemin public non élargi situé entre les rangs 3 et 4; de là, en suivant vers le sud-est, l'emprise nord-est dudit chemin public non élargi situé entre les rangs 3 et 4 et ses prolongements à travers la route 122 et les chemins de fer (152 et 142B) jusqu'à son intersection avec la ligne séparative entre les cantons de Grantham et de Wickham; de là, en suivant vers le sud-ouest, ladite ligne séparative entre les cantons jusqu'à son intersection avec la ligne séparative entre les rangs 5 et 6; de là, en suivant vers le nord-ouest, la ligne séparative entre les rangs 5 et 6 et ses prolongements à travers un chemin de fer (152), la route 122 et le lot 164 jusqu'à l'emprise nord du chemin public non élargi traversant le lot 344; de là, en suivant vers le nord-ouest, l'emprise sud-ouest du chemin public non élargi situé entre les rangs 5 et 6 et son prolongement à travers l'autoroute 20 jusqu'à un point situé dans le prolongement en ligne droite vers le sud-ouest de la ligne nord-ouest du lot 363; de là, en suivant vers le nord-est, ledit prolongement, la ligne nord-ouest du lot 363, la ligne nord-ouest du lot 254, le raccordement reliant le coin nord du lot 254 au coin ouest du lot 189 à travers le chemin public non élargi situé entre les rangs 3 et 4, la ligne nord-ouest du lot 189, le raccordement reliant le coin nord du lot 189 au coin ouest du lot 99 à travers le chemin public non élargi situé entre les rangs 2 et 3, la ligne nord-ouest du lot 99 et son prolongement à travers un chemin public non élargi, la ligne nord-ouest du lot 28 et ses prolongements à travers un chemin public non élargi et une partie de la rivière Saint-François jusqu'au point de départ.

Lequel territoire représente la municipalité de Grantham.

Préparé et signé à Drummondville, ce vingt-septième jour du mois de novembre de l'an mil neuf cent quatre-vingt-sept, sous le

numéro trois mille quatre cent soixante et un (3461) de mes minutes.

L'arpenteur-géomètre,
A.-MARCEL LACHAPPELLE

58285-43-2

Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Le Conseil municipale de Saint-Camille-de-Lellis a adopté, le 1^{er} février 1988, le Règlement numéro 251 abrogeant le Règlement numéro 205, adopté le 4 septembre 1979, et intitulé: « Règlement numéro 205 concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières. » Ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour de la publication du présent avis à la Gazette officielle du Québec.

Saint-Camille-de-Lellis, le 13 octobre 1988

La secrétaire-trésorière,
CAROLLE ROY

58351

Municipalité du village de Sainte-Angèle-de-Méridc

et Municipalité de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Méridc

Avis est, par les présentes, donné que le Conseil de la municipalité du village de Sainte-Angèle-de-Méridc et le Conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Méridc ont adopté, à la majorité de leurs membres, des règlements, soit le Règlement numéro 169-88 du village de Sainte-Angèle-de-Méridc et le Règlement numéro 14-88 de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Méridc, autorisant ces municipalités à présenter une requête au gouvernement pour regrouper les municipalités du village et de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Méridc et créer la nouvelle municipalité de Sainte-Angèle-de-Méridc aux conditions suivantes:

- a) le nom de la nouvelle municipalité est « Municipalité de Sainte-Angèle-de-Méridc »;
- b) le territoire de la nouvelle municipalité est celui déterminé par la description technique en date du 3 octobre 1988, préparée par monsieur Jean-Yves Asselin, arpenteur-géomètre, et annexée à la présente requête pour en faire partie comme si elle était au long reproduite;
- c) la nouvelle municipalité est régie par le Code municipal;
- d) un Conseil provisoire est en poste jusqu'à la première élection générale. Il est composé de tous les membres des deux Conseils existant au moment du regroupement. Le quorum est de huit (8) membres.

Les deux maires actuels alternent comme maire du Conseil provisoire pour deux périodes égales. Un tirage au sort lors de la première assemblée du Conseil provisoire détermine lequel des deux maires actuels exercera ce rôle en premier;

e) la première assemblée du Conseil provisoire sera tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes; elle a lieu à 20 heures, à la salle municipale de Sainte-Angèle-de-Méridc, sans avis de convocation;

f) la première élection générale aura lieu le premier dimanche du quatrième mois suivant le mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes. Le Conseil sera composé du maire et de six conseillers. Les sièges des conseillers seront numérotés de un à six à compter de la première élection générale. L'élection régulière subséquente pour le remplacement de trois conseillers aura lieu le premier dimanche de novembre 1990. Les deuxième, troisième et quatrième alinéas de l'article 868 de la Loi sur les élections et les référen-

dums dans les municipalités (1987, c. 57) s'appliquent en les adaptant à la nouvelle municipalité;

g) pour la première élection générale et pour l'élection régulière subséquente, seules peuvent être éligibles aux postes 1, 2 et 3 les personnes qui le seraient en vertu de la Loi si cette élection était une élection des membres du Conseil de l'ancien village de Sainte-Angèle-de-Méridc, et seules peuvent être éligibles aux postes 4, 5 et 6 les personnes qui le seraient en vertu de la Loi si cette élection était une élection des membres du Conseil de l'ancienne paroisse de Sainte-Angèle-de-Méridc;

h) la secrétaire-trésorière de l'ancien village de Sainte-Angèle-de-Méridc devient secrétaire-trésorière de la nouvelle municipalité et la secrétaire-trésorière de l'ancienne paroisse de Sainte-Angèle-de-Méridc devient secrétaire-trésorière adjointe;

i) le surplus ou le déficit accumulé par une ancienne municipalité au moment du regroupement devient au bénéfice ou à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité;

j) le fonds de roulement de l'ancien village de Sainte-Angèle-de-Méridc devient le fonds de roulement de la nouvelle municipalité;

k) devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité, sur la base de la valeur desdits biens-fonds telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, le solde des échéances au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, en capital et intérêts, des Règlements 74 et 110-76 de l'ancien village de Sainte-Angèle-de-Méridc. Les clauses d'imposition desdits règlements sont modifiées en conséquence;

l) toute dette qui pourrait survenir à la suite d'une poursuite judiciaire pour un ou des actes posés par une ancienne municipalité reste à la charge de l'ensemble des contribuables de cette ancienne municipalité;

m) la nouvelle municipalité succède aux droits, obligations et charges des municipalités intéressées; elle devient, sans reprise d'instance, partie à toute instance, aux lieux et places des municipalités intéressées. Les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluation, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés et dans la mesure où ils sont compatibles avec la présente requête;

n) tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviennent la propriété de la nouvelle municipalité;

o) la nouvelle municipalité deviendra effective conformément à la loi.

Prenez avis que toutes les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des municipalités concernées par la présente requête en regroupement peuvent s'opposer au principe du regroupement ou aux modalités de la requête conjointe dans les trente (30) jours qui suivent la date de la dernière parution dans un journal du présent avis et peuvent faire connaître les motifs de leur opposition en s'adressant par écrit à la Commission municipale du Québec.

On peut prendre connaissance et obtenir copie du texte de la requête conjointe au bureau des municipalités du village et de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Méridc.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire d'une municipalité:

1. Conditions générale à remplir

Être soit domicilié dans la municipalité, soit propriétaire d'un immeuble situé dans la municipalité, soit occupant d'une place d'affaires située dans la municipalité.

2. Conditions supplémentaire, particulière aux personnes physiques, à remplir

Être majeur et de citoyenneté canadienne.

3. Conditions supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'une place d'affaires

Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des occupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de la place d'affaires. (Note: un copropriétaire ou un occupant n'a pas à être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'une place d'affaires).

4. Condition d'exercice du droit à l'enregistrement d'une personne morale

Désigner par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

*La secrétaire-trésorière de la paroisse de
Sainte-Angèle-de-Méridi,
MARIELLE DIONNE*

Canada

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Mitis

Description technique des limites du territoire de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Méridi dans la municipalité régionale de comté de La Mitis provenant du regroupement des municipalités de la paroisse et du village de Sainte-Angèle-de-Méridi

Le territoire actuel des municipalités de la paroisse et du village de Sainte-Angèle-de-Méridi dans la municipalité régionale de comté de La Mitis comprenant en référence au cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Méridi, du canton de Massé, rang II Est Rivière Méridi, rang I Est Rivière Méridi, rang Nord Rivière Méridi, rang Sud Rivière Méridi, rang I Sud de la Rivière Neigette, rang Sud de la rivière Neigette, reste, rang Nord de la Rivière Neigette, les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, emprise de chemin de fer, cours d'eau ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point d'intersection de la ligne séparative du cadastre du canton de Fleuriu au avec le cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Méridi avec la limite sud-est du rang VI dudit cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Méridi; de là, vers le nord-est, en suivant la ligne séparative entre le cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Méridi et le cadastre du canton de Massé jusqu'à la ligne séparative des lots 50 et 51A du rang I du canton de Massé; de là, vers le sud-est, en suivant la ligne séparative des lots 50 et 51A, rang I dudit canton de Massé jusqu'à la ligne séparative des rangs I et rang II; de là, vers le nord-est, en suivant la ligne séparative du rang I et rang II à partir dudit lot 51A jusqu'au lot 72B, c'est-à-dire la limite du canton de Massé; de là, vers le sud-est, en suivant la ligne nord-est du lot 72, du rang II canton de Massé jusqu'à la ligne de division entre la limite sud-est du rang I, cadastre de la paroisse

de Sainte-Angèle-de-Méridi et le lot 33; de là, vers le nord-est, en suivant la limite sud-est du rang I du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Méridi à partir du lot 27 jusqu'au lot 32; de là, vers le nord-ouest, en suivant la limite nord-est du lot 27 du rang I du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Méridi jusqu'à la ligne séparative des lots 24 et 25A; de là, vers le nord-est, en suivant la limite sud-est du lot 24 du rang II jusqu'à la ligne séparative des rangs II et III; de là, vers le nord-ouest, en suivant la limite nord-est du rang II sur le front des lots I à 24 inclusivement dudit cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Méridi; de là, vers le sud-ouest, en suivant la ligne séparative des rangs I et II et les rangs C et D dudit cadastre; de là, vers le sud-est, en suivant la ligne séparative du rang I et du rang II Est Rivière Méridi jusqu'à la ligne séparative du lot 97 du rang Nord-Est de la Seigneurie Lepage-Thibierge; de là, vers le nord-ouest, en suivant ladite limite sud-est du lot 97 de ladite Seigneurie jusqu'à la ligne séparative du rang I Est Rivière Méridi avec le rang Nord-Est de la Seigneurie Lepage-Thibierge; de là, vers le nord-ouest, en suivant ladite ligne séparative du rang I Est Rivière Méridi avec la ligne du rang Nord-Est de la Seigneurie Lepage-Thibierge jusqu'à la ligne séparative du rang Sud-Est de la Rivière Méridi avec le rang I Est Rivière Méridi; de là, vers le sud-ouest, en suivant ladite ligne séparative du rang Sud-Est de la Rivière Méridi et le rang I Est de la Rivière Méridi jusqu'à la ligne séparative du rang Sud-Est de la Rivière Méridi; de là, vers le nord-ouest, en suivant la limite du rang Sud-Est de la Rivière Méridi avec le rang du Grand-Remous et le rang Nord de la Rivière Méridi jusqu'à la ligne séparative du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lepage; de là, vers l'ouest, en suivant la limite sud du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lepage jusqu'à la limite nord-est du cadastre de la paroisse de Saint-Donat; de là, vers le sud-est, en suivant la limite nord-est du cadastre de la paroisse de Saint-Donat jusqu'à la limite sud-est du rang V; de là, vers le sud-ouest, en suivant la limite sud-est du rang V jusqu'à la ligne séparative des lots 33 et 34 du rang III du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Méridi; de là, vers le sud-est, en suivant la ligne séparative entre le cadastre du canton de Fleuriu et le cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Méridi pour les Rang III et VI inclusivement jusqu'au point de départ. Lequel territoire comprend une superficie de cent vingt-cinq kilomètres carrés (125 km²). Lequel territoire aussi décrit est représenté sur le plan préparé par le soussigné en date du 3 octobre 1988, sous le numéro 10622 de ses minutes.

*JEAN-YVES ASSELIN,
Arpenteur-géomètre*

58383

Municipalité de la paroisse de Saint-Télesphore

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39), lors d'une séance ordinaire tenue le 3 octobre 1988, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement n° 171, intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis à la Gazette officielle du Québec.

Saint-Télesphore, le 11 octobre 1988

58292

*La secrétaire-trésorière,
DANIELLE BOURGON*

Succession Daniel Gagné

Avis est, par les présentes, donné que Pierrette Noël, secrétaire-réceptionniste, domiciliée à Saint-Philémon, comté de Bellechasse, QC, en sa qualité de tutrice de ses trois (3) enfants mineurs, Jennifer, Hugues et Cynthia Gagné, aux termes d'un jugement de la Cour supérieure du district de Montmagny rendu le 8 septembre 1988 (dossier no 300-14-000050-885), a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Daniel Gagné, père desdits mineurs, décédé sans testament le 30 juin 1988, et ce aux termes d'un acte reçu devant Jacques Ménard, notaire, le 15 septembre 1988, sous le numéro 4426 de ses minutes, et dont copie a été enregistrée à la division d'enregistrement de Bellechasse le 20 septembre 1988 sous le numéro 156980.

Un inventaire des biens du défunt a été dressé devant Jacques Ménard, notaire.

Après deux mois de la publication du présent avis, la susnommée Pierrette Noël paiera les créanciers au fur et à mesure qu'ils se présenteront suivant la loi.

Armagh, le 1^{er} octobre 1988

Le procureur,

JACQUES MÉNARD, notaire

58294

Succession Spiridon Postolachi

Avis est, par les présentes, donné que William Nacu, curateur de Nadine Garton, nommé à cette fonction par jugement de la Cour supérieure du district de Joliette, le 9 avril 1986, dossier no 705-14-000316-856, seule et unique héritière de son défunt mari Spiridon Postolachi, en son vivant rentier de Saint-Lin des Laurentides, décédé le 7 octobre 1986 aux termes du testament de ce dernier passé devant Roméo Bélanger, notaire, le 21 mai 1975, non modifié ni révoqué, a accepté la succession dudit Spiridon Postolachi, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant André Cantin, notaire au 386, rue Manseau, Joliette en date du 3 octobre 1988, après autorisation obtenue du tribunal en date du 29 septembre 1988 et enregistré à la division d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 373000.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire André Cantin et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Joliette, le 12 octobre 1988

Le procureur,

ANDRÉ CANTIN, notaire

58295

Succession Virginie Jane Aspirot

Avis est, par les présentes, donné que Sylvio Contré, en sa qualité de légataire universel de son épouse Virginie Jane Aspirot, en son vivant, rentière, demeurant au 389, rue Bordeleau, Joliette, décédé le 25 juin 1988, laissant un dernier testament passé devant Jean Fontaine, notaire, le 22 avril 1954, a accepté la succession de ladite Virginie Jane Aspirot, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Johanne Fontaine, notaire, le 4 octobre 1988 et enregistré à Joliette sous le numéro 280302.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant le notaire Johanne Fontaine et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse suivante: 160, Saint-Charles-Borromée Sud, Joliette.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Joliette, le 12 octobre 1988

Le procureur,

JOHANNE FONTAINE, notaire

58352

Ville de Montréal

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission désignée « Obligations 9 % à fonds d'amortissement Expo '67 échéant le 15 décembre 1989 » (ci-après appelées « Obligations ») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 15 décembre 1988, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RA, rachetables le 15 décembre 1988 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis les numéros suivants:

2504.....1 000 000 \$, 2506.....100 000 \$,
2507.....100 000 \$, 2508.....100 000 \$, 2509.....500 000 \$.

Numéros des obligations à coupons de 1 000 \$ chacune, portant le préfixe A, rachetables le 15 décembre 1988:

Aucun numéro.

Les obligations (ou partie de ces obligations) aussi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur, en monnaie légale du Canada, au bureau principal de la Banque de Montréal, de la Banque Nationale du Canada ou de la Banque Royale du Canada, situé dans les villes de Montréal, Toronto, Halifax, Saint John, N.-B., Québec, Winnipeg ou Vancouver, Canada, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'obligations à coupons, accompagnées de tous les coupons d'intérêt échéant après le 15 décembre 1988.

Les obligations entièrement immatriculées et les obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, sauf avis contraire.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 15 décembre 1988.

Montréal, le 30 septembre 1988

58296

Le directeur des finances,

ROGER GALIPEAU, C.A.

Ville de Montréal-Ouest**Rachat d'obligations**

Avis vous est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la ville de Montréal-Ouest, district de Montréal, qu'il a été

procédé au tirage au sort de vingt et un numéros d'obligations émission du 1^{er} décembre 1969, échéant le 1^{er} décembre 1989 et portant intérêt au taux de 9 % l'an, en vue de leur rachat.

Les numéros d'obligations ainsi rachetées par voie de tirage au sort sont les suivants:

Vingt et une dénomination de 1 000 \$ dont le numéro commence par la lettre M:

M 196, M 199, M 208, M 212, M 213, M 215, M 216, M 219, M 220, M 228, M 229, M 230, M 239, M 242, M 243, M 245, M 247, M 251, M 273, M 275, M 290.

Veuillez prendre avis que les obligations portant les numéros ci-haut mentionnées cesseront de porter intérêt le 1^{er} décembre 1988 et que la valeur en capital de ces obligations sera versée à leurs détenteurs par toute succursale de la banque de Montréal dans la province de Québec ou au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario sur remise desdites obligations, avec les coupons d'intérêts échéant après le 1^{er} décembre 1988 y attachés.

Montréal-Ouest, le 19 octobre 1988

La greffière,

GEORGINA MASTROMONACO

58360

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

Caisse populaire de L'Annonciation

Avis est donné que le ministre délégué aux Finances et à la Privatisation, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit, « LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'Ascension et La Caisse Populaire Desjardins de L'Annonciation » datée du 25 mai 1988 demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est « Caisse populaire de L'Annonciation ».

Le siège social de cette caisse sera situé à L'Annonciation, circonscription électorale de Labelle.

Le territoire dans lequel la caisse pourra recruter ses membres est: municipalité de village de L'Annonciation, municipalité de La Macaza, municipalité de paroisse de L'Ascension, municipalité de canton de Marchand et municipalité de Saguy.

La caisse sera affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

Québec, le 12 octobre 1988

*Le ministre délégué aux Finances
et à la Privatisation,
PIERRE FORTIER*

58361

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Catherine Yvonne Marie Jeanne Dubois

Par le certificat numéro 88-434 du 29 septembre 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Yvonne Marie Jeanne Dubois, née le 21 février 1947, en celui de Catherine Yvonne Marie Jeanne Dubois.

Sainte-Foy, le 12 octobre 1988

*Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU*

573

Charles Dragutin Belovarac

Par le certificat numéro 88-435 du 29 septembre 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Dragutin Belovarac, né le 22 octobre 1925, en celui de Charles Dragutin Belovarac.

Sainte-Foy, le 12 octobre 1988

*Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU*

573

Constantinos Stadis

Par le certificat numéro 88-433 du 29 septembre 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Constantinos Stravoravdis, né le 20 avril 1948, en celui de Constantinos Stadis.

Sainte-Foy, le 12 octobre 1988

*Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU*

573

Gillian Samantha Elizabeth Horn

Par le certificat numéro 88-446 du 29 septembre 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Gillian Horn, née le 5 septembre 1961, en celui de Gillian Samantha Elizabeth Horn.

Sainte-Foy, le 13 octobre 1988

*Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU*

573

Joseph Fernand René Talbot

Par le certificat numéro 88-431 du 22 septembre 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Fernand Irénée Talbot, né le 3 juin 1965, en celui de Joseph Fernand René Talbot.

Sainte-Foy, le 12 octobre 1988

*Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU*

573

Joseph Jean Claude Charles Noreau

Par le certificat numéro 88-442 du 29 septembre 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jean

Claude Charles Grandbois, né le 11 février 1941, en celui de Joseph Jean Claude Charles Noreau.

Sainte-Foy, le 12 octobre 1988

573

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Jean Paul Jocelyn Maltais

Par le certificat numéro 88-445 du 29 septembre 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jan Paul Gisselin Maltais, né le 22 août 1943, en celui de Joseph Jean Paul Jocelyn Maltais.

Sainte-Foy, le 12 octobre 1988

573

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Omer Polydore Paul Lessard

Par le certificat numéro 88-432 du 29 septembre 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Omer Polydore Lessard, né le 5 juin 1941, en celui de Joseph Omer Polydore Paul Lessard.

Sainte-Foy, le 12 octobre 1988

573

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Sébastien Yvon Barbeau

Par le certificat numéro 88-441 du 29 septembre 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Sébastien Yvonnik Barbeau, né le 24 septembre 1930, en celui de Joseph Sébastien Yvon Barbeau.

Sainte-Foy, le 12 octobre 1988

573

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Sylvain Rollin

Par le certificat numéro 88-438 du 29 septembre 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Sylvain Lapratte, né le 28 octobre 1968, en celui de Joseph Sylvain Rollin.

Sainte-Foy, le 12 octobre 1988

573

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Yoland Jean Claude Lebel

Par le certificat numéro 88-429 du 22 septembre 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jean Claude Asselin dit Lebel, né le 11 mai 1961, en celui de Joseph Yoland Jean Claude Lebel.

Sainte-Foy, le 12 octobre 1988

573

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Anne Pierrette Stéphanie Cloutier

Par le certificat numéro 88-448 du 29 septembre 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Anne Pierrette Cloutier, née le 30 mai 1966, en celui de Marie Anne Pierrette Stéphanie Cloutier.

Sainte-Foy, le 12 octobre 1988

573

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Christine Danielle Tremblay

Par le certificat numéro 88-437 du 29 septembre 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Christienne-Daniel Tremblay, née le 21 janvier 1953, en celui de Marie Christine Danielle Tremblay.

Sainte-Foy, le 12 octobre 1988

573

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Hélène Danièle Larouche

Par le certificat numéro 88-449 du 29 septembre 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Hélène Danny Larouche, née le 19 novembre 1962, en celui de Marie Hélène Danièle Larouche.

Sainte-Foy, le 12 octobre 1988

573

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Lucienne Irène Eliane Bouchard

Par le certificat numéro 88-430 du 22 septembre 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lucienne Irène Bouchard, née le 13 juin 1917, en celui de Marie Lucienne Irène Eliane Bouchard.

Sainte-Foy, le 12 octobre 1988

573

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Lucille Harrison

Par le certificat numéro 88-436 du 29 septembre 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Luce André, née le 31 juillet 1933, en celui de Marie Lucille Harrison.

Sainte-Foy, le 12 octobre 1988

573

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Marguerite Juliette Geneviève Béland

Par le certificat numéro 88-447 du 29 septembre 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Marguerite Juliette Béland, née le 18 décembre 1914, en celui de Marie Marguerite Juliette Geneviève Béland.

Sainte-Foy, le 12 octobre 1988

573

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Rose Anne Lavoie

Par le certificat numéro 88-439 du 29 septembre 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Rosanna Lavoie, née le 20 mai 1955, en celui de Marie Rose Anne Lavoie. Sainte-Foy, le 12 octobre 1988

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

573

Marie Sandra Dufour

Par le certificat numéro 88-440 du 29 septembre 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Sandra Vaillancourt, née le 15 novembre 1969, en celui de Marie Sandra Dufour.

Sainte-Foy, le 12 octobre 1988

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

573

Roger Hakim

Par le certificat numéro 88-443 du 29 septembre 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Amin Hakim, né le 22 octobre 1949, en celui de Roger Hakim.

Sainte-Foy, le 12 octobre 1988

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

573

Zafiro Catherine Koty

Par le certificat numéro 88-444 du 29 septembre 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Zafiro Kokkalia, née le 29 janvier 1962, en celui de Zafiro Catherine Koty.

Sainte-Foy, le 12 octobre 1988

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

573

Demandes**Agnès Bouchard**

Prenez avis que Agnès Bouchard, domiciliée au 30, avenue Vaudreuil, Baie-Comeau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Annie Bouchard.

Baie-Comeau, le 16 septembre 1988

Les procureurs de la requérante,
LEVASSEUR, BUSSIÈRE &
HENRY, notaires

58343-44-2

Ashraf Wassef

Prenez avis que Ashraf Wassef, domicilié au 1080, Rochon, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Andrew Ashraf Wassef.

Saint-Laurent, le 20 septembre 1988

Le procureur de la requérante,
MARIE FARLEY, notaire

58216-43-2

Belinda Hasulyo

Prenez avis que Belinda Hasulyo, domiciliée au 740, Victor-Hugo, appartement 5, Brossard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Belinda Dilio.

Montréal, le 13 septembre 1988

Les procureurs de la requérante,
SYLVESTRE, CHARBONNEAU &
ASSOCIÉS, avocats

58217-43-2

Benoît Lévesque

Prenez avis que Benoît Lévesque, domicilié au 257, 8^e Avenue, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Benoît Turcotte.

Laval, le 26 septembre 1988

Le procureur de la requérante,
KURT HARTENBERG, notaire

58218-43-2

Borley Blackned

Prenez avis que Borley Blackned, domicilié au Nemaska, Abitibi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Kenny Tanoush.

Amos, le 3 octobre 1988

Les procureurs de la requérante,
LECLERC, FAUTEUX, MARCOTTE &
THIBAudeau, avocats

58219-43-2

Chantal Harrison

Prenez avis que Chantal Harrison, domiciliée au 154, Régneault, appartement 9, Sept-Îles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Chantal Roy.

Sept-Îles, le 22 septembre 1988

Les procureurs de la requérante,
CARON, CÔTÉ, PARADIS, DORÉ & BIBEAU

58259-43-2

Danielle Robidoux

Prenez avis que Danielle Robidoux, domiciliée au 2671, du Verger, Mascouche, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Danielle Robert.

Mascouche, le 24 août 1988

Le procureur de la requérante,
CLAUDE LEMIRE, avocat

58220-43-2

Eugène Gauthier dit Tanguay

Prenez avis que Eugène Gauthier dit Tanguay, domicilié au 2420, boulevard Pie-IX, appartement 5, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Eugène Tanguay.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 4 octobre 1988

58260-43-2

Le procureur du requérant,
ME FRANCE HARKINS

Françoise Chiasson

Prenez avis que Françoise Chiasson, domiciliée au 2410, chemin des Patriotes, Richelieu, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Françoise Royer.

Richelieu, le 28 septembre 1988

58221-43-2

La requérante,
FRANÇOISE CHIASSON

Gaétane Lauzon

Prenez avis que Gaétane Lauzon, domiciliée au 14, Napoléon, appartement 7, Sainte-Thérèse, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Angèle Castonguay.

Ce changement affectera aussi Genèse Lauzon et Djamilah Lauzon Plante.

Sainte-Thérèse, le 3 octobre 1988

58261-43-2

La requérante,
GAÉTANE LAUZON

Geneviève Messier

Prenez avis que Geneviève Messier, domiciliée au 3250, boulevard Saint-Joseph Est, appartement 105, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Geneviève Alexandre.

Montréal, le 26 septembre 1988

58222-43-2

Le procureur de la requérante,
PIERRE BROSSOIT, avocat

James Michael Todd Walker

Prenez avis que James Michael Todd Walker, domicilié au 64, avenue Hillside, Pointe-Claire, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de James Michael Todd Warner.

Montréal, le 27 septembre 1988

58223-43-2

Les procureurs du requérant,
MORTON L. MINC &
ASSOCIATES, avocats

Jean-Claude, connu sous le nom d'Éthier

Prenez avis que Jean-Claude, connu sous le nom d'Éthier, domicilié au 12525, Gratton, Pointe-aux-Trembles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Claude Éthier.

Montréal, le 5 octobre 1988

58344-44-2

Le procureur du requérant,
DENYSE LANGELE, avocate

Jill Wright

Prenez avis que Jill Wright, domiciliée au 871, Outremont, Outremont, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Renée-Marie Boisvert.

Montréal, le 19 septembre 1988

58224-43-2

Le procureur de la requérante,
GHISLAINE LARAMÉE, avocate

Joseph Robert Telesphore Blanchet

Prenez avis que Joseph Robert Telesphore Blanchet, domicilié au 1870, Létourneux, appartement 6, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Robert Télesphore Blanchette.

Montréal, le 24 août 1988

58225-43-2

Les procureurs du requérant,
LAMARCHE, FOURNIER, BARIBEAU,
avocats

Laurence Imbeault

Prenez avis que Laurence Imbeault, domiciliée au 5838, Waverly, appartement 3, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lauraine Imbeault.

Montréal, le 22 septembre 1988

58226-43-2

Le procureur de la requérante,
SUZANNE MOREAU, avocate

Laurent Rochette

Prenez avis que Laurent Rochette, domicilié au 15572, boulevard Sainte-Croix, Pierrefonds, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Reynald Nseke Rochette.

Laval, le 5 octobre 1988

58262-43-2

Le procureur du requérant,
HENRI VINET, notaire

Madeleine Corbeil

Prenez avis que Madeleine Corbeil, domiciliée au 17-A, Ellice, Salaberry-de-Valleyfield, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Madeleine Richer.

Salaberry-de-Valleyfield, le 4 octobre 1988

58227-43-2

Les procureurs de la requérante,
BLANCHARD, BINET, PLANTE &
BOURBONNAIS, avocats

Marie Constance Jeannette Brière

Prenez avis que Marie Constance Jeannette Brière, domiciliée au 3611, rang Saint-Malo, Sainte-Marthe, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Constance Paulette Brière.

Saint-Malo, le 3 octobre 1988

58345-44-2

La requérante,
MARIE CONSTANCE JEANNETTE BRIÈRE

Marie Denise Paulette Thibault

Prenez avis que Marie Denise Paulette Thibault, domiciliée au 1515, carré Turgeon, C.P. 65, Brossard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Denise Paulette Anne-Marie Thibault. Brossard, le 28 septembre 1988

58346-44-2

La requérante,
MARIE DENISE PAULETTE THIBAUT

Marie Joubert

Prenez avis que Marie Joubert, domiciliée au 481A, Brock, Drummondville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Labarre.

Drummondville, le 4 octobre 1988

58228-43-2

Les procureurs de la requérante,
JUTRAS ET ASSOCIÉS, avocats

Marie Lucie Jeannette Guillemette

Prenez avis que Marie Lucie Jeannette Guillemette, domiciliée au 6250, du Griffon, appartement 7, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Lucie Jeannette Nelson.

Sainte-Foy, le 11 octobre 1988

58347-44-2

La requérante,
MARIE LUCIE JEANNETTE GUILLEMETTE

Marie Odette

Prenez avis que Marie Odette, domiciliée au 1650, rue Saint-Timothée, appartement 610, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Odette Michaud.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 6 octobre 1988

58263-43-2

Les procureurs de la requérante,
LORD, LEFEBVRE, PÉPIN & MARCHAND

Olga Beatrix Zervos

Prenez avis que Olga Beatrix Zervos, domiciliée au 562, Shakespear, Dollard-des-Ormeaux, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Beatrix Olga Nyman.

Montréal, le 6 octobre 1988

58264-43-2

Le procureur de la requérante,
JOSEPH TUTINO, notaire

Stephen Richard Gordon Walker

Prenez avis que Stephen Richard Gordon Walker, domicilié au 64, Hillside, Pointe-Claire, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Stephen Richard Gordon Warner.

Montréal, le 27 septembre 1988

58229-43-2

Les procureurs du requérant,
MORTON S. MINC & ASSOCIATES,
avocats

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006317-889

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre **CLAUDE LEMAY**, domicilié au 63, Vaudreuil, Hull, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Claude Lemay, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 septembre 1988

573

Le greffier,
YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-004518-884

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre **DIANE SIMSOVIC**, domiciliée au 487, Saint-Lawrence, Beaconsfield, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Diane Simsovic, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 septembre 1988

573

Le greffier,
YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006685-889

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre **FEQUINS TOUSSAINT**, domicilié au 4115, des Grandes-Prairies, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Feguins Toussaint, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 septembre 1988

Le greffier,

573

YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006517-884

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre FRANCE COULOMBE, domiciliée au 578, 3^e Rue, Québec, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à France Coulombe, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 septembre 1988

Le greffier,

573

YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006699-880

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre KATHLEEN CUMBERBATCH, domiciliée au 9060A, Airtie, LaSalle, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Kathleen Cumberbatch, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 septembre 1988

Le greffier,

573

YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001151-888

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LAWRENCE HALLIWELL, domicilié au 1022, Papineau, Saint-Vincent de Paul, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Lawrence Halliwell, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 septembre 1988

Le greffier,

573

YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-004696-888

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MANON GUILBAULT, domiciliée au 13998, Daniel, appartement 2, Saint-Janvier, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Manon Guilbault, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 septembre 1988

Le greffier,

573

YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006550-885

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre NATHALIE GRENIER, domiciliée au 201, Notre-Dame Est, appartement 4, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Nathalie Grenier, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 septembre 1988

Le greffier,

573

YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-000200-883

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PATRIDE PIERRE LOUIS, domicilié au 6100, Émile-Nelligan, appartement 12, Cartierville, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Patrice Pierre Louis, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 septembre 1988

Le greffier,

YOLANDE LÉTOURNEAU

573

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-002022-871

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre SOLANGE BOLDUC, domiciliée au 2191, Édouard-Montpetit, appartement 24, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Solange Bolduc, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 septembre 1988

Le greffier,

YOLANDE LÉTOURNEAU

573

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006541-884

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre STEEVE MARTEL, domicilié au 3277, Saint-Paul, Chicoutimi, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Steeve Martel, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 septembre 1988

Le greffier,

YOLANDE LÉTOURNEAU

573

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006516-886

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre SYLVIE DIOTTE, domiciliée au 721, 4^e Avenue, Lachine, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Sylvie Diotte, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 septembre 1988

Le greffier,

YOLANDE LÉTOURNEAU

573

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006707-881

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre YVES WIRTZ, domicilié au 12781, Monk, Pierrefonds, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Yves Wirtz, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 septembre 1988

Le greffier,

YOLANDE LÉTOURNEAU

573

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes - Avis de conversion (Article 17)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes convertissant en compagnie régie par la partie I, chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Siège social	Date de conversion
2416-1945 PRO-BASS QUÉBEC INC.	ACHIGAN QUÉBEC INC. 3065, Montée Saint-Aubin, Laval BASS QUÉBEC INC.	1988 10 07

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

572

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2624-6579 2624-6579 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Arthabaska
2624-7171 2624-7171 QUÉBEC INC.	1988 10 01	Charlevoix
2624-7247 2624-7247 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Québec
2624-7262 2624-7262 QUÉBEC INC.	1988 09 29	Joliette
2624-7270 2624-7270 QUÉBEC INC.	1988 09 26	Arthabaska
2624-7288 2624-7288 QUÉBEC INC.	1988 09 26	Arthabaska
2624-7296 2624-7296 QUÉBEC INC.	1988 09 28	Baie-Comeau
2624-7304 2624-7304 QUÉBEC INC.	1988 09 28	Laval
2624-7353 2624-7353 QUÉBEC INC.	1988 10 07	Québec
2624-7361 2624-7361 QUÉBEC INC.	1988 10 07	Québec
2624-7684 2624-7684 QUÉBEC INC.	1988 09 26	Longueuil
2624-7734 2624-7734 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Rimouski
2624-7742 2624-7742 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Québec
2624-7767 2624-7767 QUÉBEC INC.	1988 09 30	Chicoutimi
2624-8021 2624-8021 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2624-8039		
2624-8039 QUÉBEC INC.	1988 09 28	Alma
2624-8518		
2624-8518 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Québec
2624-8575		
2624-8575 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Montmagny
2624-8583		
2624-8583 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Québec
2624-8591		
2624-8591 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Québec
2624-8625		
2624-8625 QUÉBEC INC.	1988 09 28	Richelieu
2624-8633		
2624-8633 QUÉBEC INC.	1988 09 29	Iberville
2624-8641		
2624-8641 QUÉBEC INC.	1988 09 29	Longueuil
2624-8658		
2624-8658 QUÉBEC INC.	1988 09 29	Montréal
2624-8823		
2624-8823 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Gaspé
2624-8831		
2624-8831 QUÉBEC INC.	1988 09 26	Saint-François
2624-8849		
2624-8849 QUÉBEC INC.	1988 09 26	Saint-François
2624-8872		
2624-8872 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Chicoutimi
2624-8906		
2624-8906 QUÉBEC INC.	1988 09 28	Chicoutimi
2624-8922		
2624-8922 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Saint-Maurice
2624-8930		
2624-8930 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Québec
2624-8948		
2624-8948 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Québec
2624-9763		
2624-9763 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Québec
2624-9789		
2624-9789 QUÉBEC INC.	1988 09 30	Arthabaska
2624-9797		
2624-9797 QUÉBEC INC.	1988 09 30	Arthabaska
2624-9805		
2624-9805 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Québec
2624-9813		
2624-9813 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Saint-Hyacinthe
2624-9821		
2624-9821 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Saint-Hyacinthe
2624-9839		
2624-9839 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Saint-Hyacinthe
2624-9847		
2624-9847 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Hull

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2628-5858		
2628-5858 QUÉBEC INC.	1988 09 30	Frontenac
2628-5866		
2628-5866 QUÉBEC INC.	1988 09 30	Frontenac
2628-5890		
2628-5890 QUÉBEC INC.	1988 09 30	Richelieu
2628-6047		
2628-6047 QUÉBEC INC.	1988 09 30	Montréal
2628-6054		
2628-6054 QUÉBEC INC.	1988 09 30	Montréal
2628-6062		
2628-6062 QUÉBEC INC.	1988 09 30	Montréal
2628-6096		
2628-6096 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Longueuil
2628-6120		
2628-6120 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Montréal
2628-6203		
2628-6203 QUÉBEC INC.	1988 09 30	Chicoutimi
2628-6245		
2628-6245 QUÉBEC INC.	1988 09 30	Laval
2628-6252		
2628-6252 QUÉBEC INC.	1988 09 30	Laval
2628-6260		
2628-6260 QUÉBEC INC.	1988 10 01	Longueuil
2628-6310		
2628-6310 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Joliette
2628-6377		
2628-6377 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-6385		
2628-6385 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-6393		
2628-6393 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-6443		
2628-6443 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-6450		
2628-6450 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-6468		
2628-6468 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-6484		
2628-6484 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-6492		
2628-6492 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-6500		
2628-6500 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Joliette
2628-6518		
2628-6518 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Joliette
2628-6526		
2628-6526 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Joliette
2628-6534		
2628-6534 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2628-6542		
2628-6542 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Montréal
2628-6567		
2628-6567 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Abitibi
2628-6575		
2628-6575 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Abitibi
2628-6583		
2628-6583 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Abitibi
2628-6591		
2628-6591 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Abitibi
2628-6617		
2628-6617 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Montréal
2628-6773		
2628-6773 QUÉBEC INC.	1988 09 30	Montréal
2628-6781		
2628-6781 QUÉBEC INC.	1988 09 30	Beauharnois
2628-6799		
2628-6799 QUÉBEC INC.	1988 09 30	Terrebonne
2628-6922		
2628-6922 QUÉBEC INC.	1988 09 30	Montréal
2628-6955		
2628-6955 QUÉBEC INC.	1988 09 30	Saint-Maurice
2628-6971		
2628-6971 QUÉBEC INC.	1988 09 30	Montréal
2628-6989		
2628-6989 QUÉBEC INC.	1988 09 30	Terrebonne
2628-7003		
2628-7003 QUÉBEC INC.	1988 09 30	Montréal
2628-7011		
2628-7011 QUÉBEC INC.	1988 09 30	Montréal
2628-7029		
2628-7029 QUÉBEC INC.	1988 09 30	Laval
2628-7078		
2628-7078 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Beauharnois
2628-7102		
2628-7102 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Longueuil
2628-7110		
2628-7110 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Terrebonne
2628-7128		
2628-7128 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Montréal
2628-7136		
2628-7136 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Montréal
2628-7151		
2628-7151 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Montréal
2628-7169		
2628-7169 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Montréal
2628-7177		
2628-7177 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Montréal
2628-7185		
2628-7185 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2628-7193		
2628-7193 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Montréal
2628-7201		
2628-7201 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Montréal
2628-7235		
2628-7235 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Longueuil
2628-7268		
2628-7268 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Montréal
2628-7276		
2628-7276 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Montréal
2628-7284		
2628-7284 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Montréal
2628-7318		
2628-7318 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Longueuil
2628-7359		
2628-7359 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Montréal
2628-7441		
2628-7441 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-7458		
2628-7458 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Terrebonne
2628-7466		
2628-7466 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-7474		
2628-7474 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-7524		
2628-7524 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Laval
2628-7532		
2628-7532 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Laval
2628-7540		
2628-7540 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Longueuil
2628-7607		
2628-7607 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Drummond
2628-7680		
2628-7680 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Beauce
2628-7714		
2628-7714 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Montréal
2628-7730		
2628-7730 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Terrebonne
2628-7748		
2628-7748 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Terrebonne
2628-7813		
2628-7813 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Montréal
2628-7847		
2628-7847 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Montréal
2628-7862		
2628-7862 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Longueuil
2628-7904		
2628-7904 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-7912		
2628-7912 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2628-7953		
2628-7953 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Montréal
2628-7961		
2628-7961 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Montréal
2628-7979		
2628-7979 QUÉBEC INC.	1988 10 03	Montréal
2628-7995		
2628-7995 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8001		
2628-8001 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8019		
2628-8019 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8027		
2628-8027 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8043		
2628-8043 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8050		
2628-8050 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8118		
2628-8118 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8126		
2628-8126 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8142		
2628-8142 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8159		
2628-8159 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8167		
2628-8167 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8175		
2628-8175 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8183		
2628-8183 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8191		
2628-8191 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8209		
2628-8209 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8217		
2628-8217 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8225		
2628-8225 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8233		
2628-8233 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8241		
2628-8241 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8258		
2628-8258 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Richelieu
2628-8316		
2628-8316 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Terrebonne
2628-8332		
2628-8332 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2628-8340		
2628-8340 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8357		
2628-8357 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8373		
2628-8373 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Longueuil
2628-8399		
2628-8399 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Iberville
2628-8423		
2628-8423 QUÉBEC INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8449		
2628-8449 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Montréal
2628-8456		
2628-8456 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Laval
2628-8555		
2628-8555 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Montréal
2628-8597		
2628-8597 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Montréal
2628-8613		
2628-8613 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Montréal
2628-8746		
2628-8746 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Montréal
2628-8753		
2628-8753 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Montréal
2628-8761		
2628-8761 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Montréal
2628-8779		
2628-8779 QUÉBEC INC.	1988 10 10	Montréal
2628-8795		
2628-8795 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Longueuil
2628-8803		
2628-8803 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Longueuil
2628-8811		
2628-8811 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Montréal
2628-8837		
2628-8837 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Montréal
2628-8852		
2628-8852 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Bedford
2628-8878		
2628-8878 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Laval
2628-8886		
2628-8886 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Montréal
2628-8894		
2628-8894 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Joliette
2628-8951		
2628-8951 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Montréal
2628-9272		
2628-9272 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Montréal
2628-9280		
2628-9280 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2628-9330		
2628-9330 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Saint-Hyacinthe
2628-9363		
2628-9363 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Iberville
2628-9397		
2628-9397 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Saint-François
2628-9405		
2628-9405 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Joliette
2628-9629		
2628-9629 QUÉBEC INC.	1988 10 05	Iberville
2628-9637		
2628-9637 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Montréal
2628-9652		
2628-9652 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Laval
2628-9660		
2628-9660 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Montréal
2628-9678		
2628-9678 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Montréal
2628-9686		
2628-9686 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Montréal
2628-9694		
2628-9694 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Montréal
2628-9702		
2628-9702 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Montréal
2628-9710		
2628-9710 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Montréal
2628-9728		
2628-9728 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Montréal
2628-9736		
2628-9736 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Montréal
2628-9744		
2628-9744 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Montréal
2628-9751		
2628-9751 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Montréal
2628-9769		
2628-9769 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Montréal
2628-9777		
2628-9777 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Montréal
2628-9785		
2628-9785 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Montréal
2628-9793		
2628-9793 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Montréal
2628-9801		
2628-9801 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Montréal
2628-9827		
2628-9827 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Roberval
2628-9835		
2628-9835 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Montréal
2628-9843		
2628-9843 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2628-9850		
2628-9850 QUÉBEC INC.	1988 10 06	Beauharnois
2624-9466		
ACCOMMODATION JOCELYN BUTEAU INC.	1988 10 05	Beauce
2628-8621		
ACTION PHOTOLITHO R.T. INC.	1988 10 04	Montréal
2628-9306		
ADPROTECH INC.	1988 10 05	Laval
2628-7664		
ALIMENTATIONS F. TRUDEL INC.	1988 10 04	Longueuil
2628-6088		
LES ALIMENTS C. MARTINS INC.	1988 09 30	Montréal
2628-7656		
ALIMENTS D. CROTEAU INC.	1988 10 04	Montréal
2628-7722		
AMÉNAGEMENT BEAU-SITE INC.	1988 10 03	Longueuil
2628-7250		
ANEXSA INC.	1988 10 03	Trois-Rivières
2624-8856		
ASSURANCES CÔTÉ MCDUGALL INC.	1988 09 28	Longueuil
2628-8787		
ASSURANCES FRANCINE ALARIE INC.	1988 10 05	Montréal
2624-7668		
LES ASSURANCES NICOLE LÉVESQUE INC.	1988 10 04	Québec
2624-8914		
LES ASSURANCES RENAUD COUTURE & ASS. INC.	1988 10 04	Beauharnois
2628-8563		
ASSURANCES ROBERT MILLER ET ASSOCIÉS INC.	1988 10 05	Joliette
2624-8609		
ATELIER D'USINAGE G. & L. INC.	1988 10 04	Montmagny
2628-8274		
L'ÂTRE CHAMPÊTRE INC.	1988 10 04	Longueuil
2628-6435		
AUBERGE HIGHLANDER INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8266		
AUTO 88 INC.	1988 10 04	Montréal
88 AUTO INC.		
2628-7763		
AU-RÉ ÉLECTRIQUE INC.	1988 10 04	Terrebonne
2624-5704		
BAR LAITIER LEBOURGNEUF INC.	1988 10 03	Québec
2628-7672		
BIJOUTERIE HEM INC.	1988 10 05	Terrebonne
2628-7565		
BOILARD, PARENTEAU & ASSOCIÉS INC.	1988 10 04	Longueuil
2628-6336		
LES BOISERIES Jafa INC.	1988 10 03	Joliette
2628-8548		
BORDALAIN INC.	1988 10 05	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2624-7593 BOUCHERIE LCR INC.	1988 09 29	Trois-Rivières
2624-8088 BOULAM QUÉBEC INC.	1988 10 05	Québec
2628-9876 LA BOUTIQUE DE SKI DU VILLAGE INC.	1988 10 06	Bedford
2628-8084 BOUTIQUE DU CADEAU LE POINT INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8571 BRAVO LES FILLES INC.	1988 10 05	Mingan
2624-8708 BUREAU DE CONSULTATION AUTOMOBILE (BCA) INC.	1988 10 07	Québec
2628-7227 CARROSSERIE P M F INC.	1988 10 03	Montréal
2624-7205 CASSE-CROÛTE TEFFOM INC.	1988 10 03	Québec
2628-7086 CENTRE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES D'ESTHÉTIQUE APPLIQUÉE S.L. INC.	1988 10 03	Montréal
2628-7599 LE CENTRE DU LAMINAGE F.L. INC.	1988 10 04	Montréal
2628-6930 CENTRE D'EXERCICE SAGUENAY INC.	1988 09 30	Chicoutimi
2624-8674 CENTRE PRONAUTIQUE INC.	1988 10 07	Québec
2628-6997 LES CHAUSSURES BELLISSIMO INC.	1988 09 30	Montréal
2628-8076 CHAUSSURES JOCAN INC.	1988 10 04	Terrebonne
2628-9355 CHAYAFAN INC.	1988 10 05	Montréal
2628-8506 CLINIQUE MÉDICALE FÉMINA INC.	1988 10 05	Montréal
2624-7239 CLINIQUE RADIOLOGIQUE DU VIEUX-PORT INC.	1988 10 04	Québec
2624-9508 CLÔTURE FOSTER (1988) INC.	1988 10 06	Québec
2624-9755 LE COIN DES AUBAINES DE ST-ÉTIENNE INC.	1988 10 05	Québec
2624-7882 LA COMPAGNIE DE TAXI 4000 INC.	1988 09 26	Québec
2628-7409 COMPTOIR PHILATÉLIQUE ET NUMISMATIQUE HÉNAULT-GAGNÉ LTÉE	1988 10 03	Montréal
2628-6807 CONCEPTIONS MANIC INC. MANIC DESIGNS INC.	1988 09 30	Montréal
2624-7692 CONSTRUCTION ANDRÉ LÉVESQUE INC.	1988 10 04	Kamouraska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2628-7516 CONSTRUCTION CLAUDE OUELLETTE INC.	1988 10 04	Joliette
2628-9348 CONSTRUCTION MICHEL COUTURE INC.	1988 10 05	Montréal
2628-8092 CONSTRUCTION PIERRE HEINE INC.	1988 10 04	Saint-Hyacinthe
2628-8068 CONSTRUCTION PROMAT INC.	1988 10 04	Montréal
2628-7243 CONSTRUCTION R.D. MORNEAULT INC.	1988 10 03	Longueuil
2628-7334 LES CONSTRUCTIONS ADAPTÉES DU QUÉBEC INC.	1988 10 03	Terrebonne
2624-7221 LES CONSTRUCTIONS CARTEL INC.	1988 10 04	Beauce
2628-8902 LES CONSTRUCTIONS COMPLEX INC.	1988 10 06	Laval
2628-8688 CONSTRUCTIONS DE NIMES LTÉE	1988 10 05	Laval
2628-6351 CONSTRUCTIONS GAGNON & DUBOIS INC.	1988 10 03	Joliette
2624-7916 LES CONSTRUCTIONS GUY LÉVEILLÉ INC.	1988 09 28	Terrebonne
2624-8005 LES CONSTRUCTIONS HERMAN PERRON INC.	1988 10 03	Québec
2628-6419 CONSTRUCTIONS J & M LAURENCE INC.	1988 10 03	Laval
2628-7383 LES CONSTRUCTIONS POULIN & FRÈRES INC.	1988 10 03	Beauce
2628-8720 LES CONSTRUCTIONS SIMCO INC.	1988 10 06	Montréal
2628-8464 CONSTRUCTIONS SUNSET INC.	1988 10 05	Montréal
2628-8324 LES CONSTRUCTIONS ZÉNON GARIÉPY INC.	1988 10 04	Terrebonne
2628-8365 LES CONSULTANTS GI PIER INTERNATIONAL INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8282 CONSULTANTS ORIGINE INC.	1988 10 04	Laval
2628-8381 CORPORATION DE GESTION DE BIENS CAPITAL-CAM CAM-CAPITAL ASSET MANAGEMENT CORPORATION	1988 10 04	Montréal
2624-8070 LA CORPORATION D'ÉCHANGE CAN-AM CAN-AM TRADING CORPORATION	1988 10 05	Québec
2628-8407 CORPORATION FINANCIÈRE L'ENTREPÔT	1988 10 04	Québec
2628-8704 CUISINE 440 INC.	1988 10 05	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2628-8696 DÉVELOPPEMENT RENAULD LIZOTTE INC.	1988 10 05	Québec
2628-7490 DEVONPLUS INC.	1988 10 04	Terrebonne
2624-7338 DISPOR INC.	1988 10 06	Québec
2628-7789 DISTRIBUTION S. LAFLEUR INC.	1988 10 04	Beauharnois
2628-8928 LES DISTRIBUTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES PRAM INC.	1988 10 06	Montréal
2628-7375 DISTRIBUTIONS SERVI-DOM INC.	1988 10 03	Longueuil
2624-8963 LE DOMAINE W. LAMONTAGNE INC.	1988 10 04	Montmagny
2628-7342 ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL S.G. INC.	1988 10 03	Montréal
2628-6559 L'ÉMAILLEUR FANTASTIQUE LTÉE FANTASTIC ENAMELLER LTD.	1988 10 05	Saint-François
2628-7771 ENCAN GÉRÉ INC.	1988 10 04	Iberville
2624-7940 LES ENTREPRISES ANTONIO SPATARO INC.	1988 09 28	Saint-François
2624-9862 LES ENTREPRISES BLAIS ET PROULX INC.	1988 10 06	Québec
2628-7581 LES ENTREPRISES CORYPHÉE INC.	1988 10 04	Terrebonne
2628-7391 LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION APF INC.	1988 10 03	Montréal
2628-8415 LES ENTREPRISES FORTIER & PELLETIER INC.	1988 10 04	Joliette
2624-9854 LES ENTREPRISES JAKOR INC.	1988 10 06	Québec
2628-7144 LES ENTREPRISES JOANO INC.	1988 10 03	Longueuil
2628-7920 LES ENTREPRISES LAURÉAT L. GALLANT INC.	1988 10 03	Bonaventure
2624-8146 LES ENTREPRISES MARC-O-VERRE INC.	1988 10 06	Joliette
2628-6864 LES ENTREPRISES PANTMAKER INC.	1988 09 30	Montréal
2628-7839 LES ENTREPRISES PETER GEORGE INC.	1988 10 05	Montréal
2628-7987 LES ENTREPRISES PRO-POSE INC.	1988 10 03	Montréal
2628-9314 ÉTHIQUE INFORMATIQUE INC.	1988 10 05	Montréal
2628-9371 EXCAVATION P.J.D. INC.	1988 10 06	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2628-6369 FERME CHARPENTIER, HÉMOND, HÉMOND INC.	1988 10 04	Saint-François
2628-7326 FOURRURES MANITTO INC. MANITTO FURS INC.	1988 10 03	Montréal
2624-8690 FRANÇOIS ROBITAILLE INC.	1988 10 11	Québec
2624-8617 GARAGE CAROL JACOB INC.	1988 10 05	Saint-Maurice
2624-9029 GENECH EXPERT INC.	1988 10 05	Rimouski
2624-7601 GÈRE-PLUS INC.	1988 10 03	Québec
2624-7197 GÉRONTO SERVICES LEBLANC & DION INC.	1988 09 19	Saint-François
2624-7700 GESTION BER-MATTE INC.	1988 10 04	Québec
2624-7619 GESTION CARBÉ INC.	1988 10 03	Québec
2624-9417 GESTION CLAU-MERS INC.	1988 10 05	Québec
2628-7797 GESTION CLO-RÉ-GI INC.	1988 10 04	Richelieu
2628-7698 GESTION CRIAL INC.	1988 10 05	Bedford
2624-6637 GESTION C..GAUVIN INC.	1988 10 06	Québec
2628-8480 GESTION DUBÉ & ROY INC.	1988 10 05	Montmagny
2628-6070 GESTION ELANCO INC. ELANCO HODINGS INC.	1988 09 30	Montréal
2624-8112 GESTION GA-LY INC.	1988 10 31	Arthabaska
2624-9441 GESTION GILLES CAMPEAU INC.	1988 09 30	Drummond
2628-9413 GESTION G.C. FAM. INC.	1988 10 06	Joliette
2624-6603 GESTION IMMOBILIÈRE K.S.G. INC.	1988 10 05	Québec
2628-6948 GESTION IMMOBILIÈRE S.S. INC.	1988 09 30	Montréal
2624-7346 GESTION IMPACT INC.	1988 10 07	Québec
2628-6328 GESTION I.R.S.A. INC.	1988 10 03	Montréal
2628-9389 GESTION JEAN-CLAUDE MORINVILLE INC.	1988 10 06	Longueuil
2628-8589 GESTION JEAN-PAUL ET JACQUES BOYER INC.	1988 10 05	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2628-7557 GESTION LAMINAGE INC.	1988 10 04	Montréal
2628-9264 GESTION MARCEL CAMIRÉ INC.	1988 10 05	Longueuil
2628-7870 GESTION MÉDÉ INC.	1988 10 05	Montréal
2624-7759 GESTION MONIBERT INC.	1988 09 29	Beauharnois
2628-6633 GESTION OCTO-PUCE INC.	1988 10 05	Laval
2628-7433 GESTION PACHAR INC.	1988 10 03	Montréal
2624-8542 GESTION RÉAL CÔTÉ INC.	1988 09 28	Frontenac
2628-8100 GESTION R. FOREST LTÉE	1988 10 04	Longueuil
2624-6629 GESTION R. GIRARD INC.	1988 10 06	Québec
2628-8860 GESTION Y. LAROSÉE INC.	1988 10 04	Montréal
2628-6278 LES GESTIONS BERTHELAISES INC.	1988 10 03	Joliette
2628-6914 LES GESTIONS C.M. GAGNON INC.	1988 09 30	Montréal
2628-8514 LES GESTIONS LYNACHA INC.	1988 10 05	Laval
2628-7649 LES GESTIONS MARQUIS GILBERT INC.	1988 10 04	Montréal
2628-6906 LES GETIONS J.P. LAFERRIÈRE INC.	1988 09 30	Laval
2624-7585 LES GOUTTIÈRES CHÂTEAUDALLE INC.		1988 10 03
2628-6898 LE GROUPE ANALYTIX INC.	1988 09 30	Longueuil
2628-8134 LE GROUPE IMMOBILIER FINMARK INC. FINMARK REAL ESTATE GROUP INC.	1988 10 04	Montréal
2628-8936 GROUPE IMMOBILIER J.L. PAQUIN INC.	1988 10 06	Terrebonne
2624-9433 GROUPE MÉDICAL BECAMA INC.	1988 09 30	Beauharnois
2628-8522 LE GROUPE PLURI-VIE INC.	1988 10 05	Arthabaska
2628-9645 GROUPE THÉBERGE-DUCHESNE INC.	1988 10 06	Montréal
2628-8639 G. LANGLOIS DISTRIBUTION INC.	1988 10 05	Longueuil
2628-9868 HUBERT SAINT-JEAN, CAFÉS, THÉS, ÉPICES, INC.	1988 10 06	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2628-7060 L'IMAGE COMMERCIALE CANADIENNE INC. CANADIAN COMMERCIAL IMAGE INC.	1988 09 30	Montréal
2628-7219 IMAGE POSITIVE INC.	1988 10 03	Montréal
2624-6645 IMMEUBLES M.J.B. INC.	1988 10 06	Québec
2628-7425 IMPRIMERIE JONQUIÈRE INC.	1988 10 03	Chicoutimi
2628-6831 LES INDUSTRIES ARTISANALES GÉMEAUX INC.	1988 09 29	Montréal
2628-7805 INFORMATION SANTÉ RIMOUSKI INC.	1988 10 04	Rimouski
2628-8290 INVESTISSEMENT JAUDA INC. JAUDA INVESTMENT INC.	1988 10 04	Montréal
2628-6815 LES INVESTISSEMENTS COKO INC.	1988 09 30	Montréal
2628-9421 LES INVESTISSEMENTS RALCO INC. RALCO INVESTMENTS INC.	1988 10 06	Montréal
2628-8738 INVESTISSEMENTS TRALANG INC. TRALANG INVESTMENTS INC.	1988 10 06	Montréal
2628-6880 ISOLATION C. LEFEBVRE INC.	1988 09 30	Saint-Hyacinthe
2628-8647 ISOLATIONS D. ROY INC.	1988 10 05	Joliette
2628-7508 LES JOINTS R.C.R. INC.	1988 10 04	Saint-Hyacinthe
2628-6609 J. L. CORMIER INC.	1988 10 05	Longueuil
2628-5882 J. L. LEPAGE MÉCANIQUE MOBILE INC.	1988 09 30	Longueuil
2624-7908 LES LABORATOIRES PARAGON INC.	1988 09 28	Montréal
2628-8712 LAMPADAIRES FERALUX INC.	1988 10 05	Longueuil
2628-9322 LEB CONSTRUCTION INC.	1988 10 05	Montréal
2628-6963 LILIA MODES INC.	1988 09 30	Montréal
2628-7045 LINGERIE JIHANE INC.	1988 09 30	Montréal
2628-5874 LITERIE BEAUX RÊVES INC. SWEET DREAMS LINENS INC.	1988 09 30	Montréal
2628-8910 LOCATION MACK MONTRÉAL INC.	1988 10 06	Montréal
2624-8526 LOCA-PIANO INC.	1988 10 03	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2628-6625 LUBEL ALUMINIUM INC.	1988 10 05	Richelieu
2628-6344 LYSE SUMMERSIDE INC.	1988 10 03	Longueuil
2621-8800 L'HYPER-SECRÉTARIAT INC.	1988 08 31	Trois-Rivières
2624-7890 L'MARCHAND AMBULANT Y.M. INC.	1988 09 28	Joliette
2624-7932 MAÇONNERIE RIVIÈRE DU LOUP INC.	1988 09 26	Kamouraska
2628-7623 LES MAGASINS CORNELIO & FILS INC.	1988 10 04	Montréal
2628-7052 MAURICIE RÉFRIGÉRATION INC.	1988 09 30	Trois-Rivières
2628-6112 MULTI-CAMÉRA INC.	1988 10 03	Montréal
2628-6401 M.G.M. ÉVALUATION MAURICE GRAND-MAÎTRE JR. INC.	1988 10 03	Terrebonne
2628-6765 NETTOYEUR TRANS-CANADA INC.	1988 09 30	Bedford
2628-8530 NETTOYEUR Y. LESSARD INC.	1988 10 05	Longueuil
2628-6294 OPERFOR INC.	1988 10 03	Terrebonne
2628-8944 Ô! BELLES GUEULES INC.	1988 10 06	Montréal
2628-8654 LA PAUSE-CAFÉ DES PRÉS INC.	1988 10 05	Joliette
2628-8662 PAUSE-CAFÉ R.H. INC.	1988 10 05	Joliette
2628-8605 LES PAVAGES TRANS-ISLAND (1988) INC.	1988 10 06	Montréal
2628-7888 LES PEINTURES 90 INC.	1988 10 04	Laval
2628-6286 LES PEINTURES DE CAMIONS LACAILLE INC.	1988 10 03	Longueuil
2628-8431 PIANO BAR BEEPER'S INC. BEEPER'S PIANO BAR INC.	1988 10 05	Montréal
2624-8666 LES PISCINES ADIRONDECK SOLAIRES LAVAL INC.	1988 10 06	Longueuil
2628-8308 PISCINES BÉTON-NIX INC.	1988 10 04	Laval
2624-7320 LES PLACEMENTS DENIS ROBITAILLE INC.	1988 10 05	Québec
2624-9870 LES PLACEMENTS DENISE CARON INC.	1988 10 07	Chicoutimi
2628-7821 LES PLACEMENTS GILLES DUFRESNE INC.	1988 10 05	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2628-9884 LES PLACEMENTS J.M.G INC.	1988 10 06	Montréal
2628-7573 LES PLACEMENTS RENÉ BOILARD INC.	1988 10 04	Longueuil
2628-7300 PLANIGESTION A. CHOQUETTE INC.	1988 09 30	Joliette
2628-7896 PLURIScript INC.	1988 10 04	Montréal
2628-6211 PRÉVENTION SECUREL INC.	1988 09 30	Richelieu
2628-6476 LES PRODUCTIONS RIVE NORD INC.	1988 10 04	Terrebonne
2624-8898 QUINCAILLERIE SELEC (1988) INC.	1988 10 04	Québec
2628-7417 RANCH LE CHAROLIN INC.	1988 09 30	Beauharnois
2628-7706 RÉNOVATIONS BRISSON, MEUNIER INC.	1988 10 03	Saint-Hyacinthe
2628-8472 RESTAURANT BAR LES CENT CIELS INC.	1988 10 05	Terrebonne
2628-8498 RESTAURANT BO-WAH INC.	1988 10 05	Terrebonne
2628-7938 RESTAURANT FREDDY II INC.	1988 10 04	Iberville
2624-8104 RESTAURANT LE MARIVERAIN INC.	1988 10 05	Beauce
2628-6039 RESTAURANT MICHEL BARAN INC.	1988 09 30	Joliette
2624-7577 RESTAU-LOCATION SMR INC.	1988 10 03	Québec
2624-8567 RESTO BAR CHEZ SON FRÈRE INC.	1988 09 28	Charlevoix
2628-8035 ROINITO PIZZERIA INC.	1988 10 04	Terrebonne
2624-8534 R. LÉVESQUE CONSTRUCTION INC.	1988 09 28	Joliette
2628-6104 R. PIGEON ET FILS INC.	1988 10 03	Montréal
2628-6872 R.M. WURST INC.	1988 09 30	Longueuil
2628-6427 SAMIR ABBoud INC.	1988 10 04	Montréal
2624-7627 SANI CAPITALE INC.	1988 10 03	Québec
2628-8670 SCHEEN ENVELOPPES ET IMPRIMERIE INC. SCHEEN ENVELOPE AND PRINTING INC.	1988 10 05	Longueuil
2624-8682 SÉCURITÉ COMMERCIALE DU QUÉBEC INC.	1988 10 06	Québec
2628-7631 SERVICE DE CONCIERGERIE RUDY ROSAS INC.	1988 10 04	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2628-9256 SERVICE D'ENTRETIEN C.L.R.G. INC.	1988 10 05	Rimouski
2628-6237 SERVICE TECHNIQUE SYLVAIN MARION INC.	1988 10 03	Terrebonne
2628-7755 SERVICES DE NETTOYAGE BEAU-CHIC INC.	1988 10 04	Frontenac
2628-7094 LES SERVICES PERSONNALISÉS, HÉLÈNE TREMBLAY INC.	1988 10 03	Montréal
2628-7615 SERVICES-CONSEILS EN PSYCHOLOGIE DENIS DUCHESNE INC.	1988 10 03	Trois-Rivières
2624-7924 SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS DANS L'ENTREPRISE QUÉBÉCOISE DU JAL INC.	1988 09 26	Kamouraska
2628-7946 SOCIÉTÉ MORATOISE INC.	1988 10 04	Beauharnois
2624-7726 SOLAIRO INC.	1988 09 29	Labelle
2628-6302 SOUDURE J.P. MALENFANT INC.	1988 10 03	Longueuil
2628-7482 STATION SERVICE NORMAND CARON INC.	1988 10 04	Longueuil
2628-6229 STYLE LAURENT INC. LAURENT STYLE INC.	1988 09 30	Montréal
2624-6595 SUPRA INFORMATIQUE INC.	1988 10 05	Québec
2628-9298 SYSTÈMES INTÉRIEURS J. M. C. LTÉE	1988 10 05	Longueuil
2624-9771 TÉLÉFICTION DISTRIBUTION INC.	1988 10 05	Montréal
2624-7965 TÉLÉPHONES CELLULAIRES LANAUDIÈRE INC.	1988 10 03	Joliette
2624-7312 TRANSPORT ANDRÉ TURCOTTE INC.	1988 10 05	Québec
2628-7037 TRANSPORT DENIS CHARBONNEAU INC.	1988 09 30	Joliette
2624-8716 TRANSPORT D.L.B. LTÉE	1988 10 07	Québec
2628-8829 TRANSPORT INDICAN INC.	1988 10 05	Montréal
2628-7854 TRANSPORT PIERRE POISSANT INC.	1988 10 03	Iberville
2628-8845 TURBINE F. TRÉPANIER INC.	1988 10 05	Beauce
2624-6611 VERTAL INC.	1988 10 06	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2628-7367 VICTOR L. LEVEE SERVICE D'ASSURANCE INC. VICTOR L. LEVEE INSURANCE SERVICES INC.	1988 10 03	Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

572

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1503-1958 ANDRÉ BRAULT ET ASSOCIÉS INC.	1976 04 26	1988 10 03	LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE BB/A INC.
1108-8358 CAMP DE JOUR LE DOMAINE VERT LIMITÉE	1966 05 13	1988 09 26	1108-8358 QUÉBEC INC.
1111-4071 LA CIE DE TÉLÉVISION EN CIRCUIT FERMÉ	1964 02 21	1988 09 29	1111-4071 QUÉBEC INC.
1274-0510 COMPAGNIE DE TRANSPORT ÉTOILE ROUGE DU QUÉBEC (1976) LTÉE	1970 11 04	1988 08 25	
1508-0096 LES CONSULTANTS S.B.C.S. GRANBY INC.	1977 10 28	1988 09 29	LE GROUPE LAVALLÉE INC.
1354-5850 CUSSON ET FILS LTÉE	1974 02 06	1988 08 29	MICHEL CUSSON INC.
1504-2559 C. MEILLEUR & FILS INC.	1976 07 13	1988 09 30	
1167-2896 DÉCOR 1715 INC.	1966 06 01	1988 09 12	
1128-3009 DUBORD CANTINE INC.	1966 04 14	1988 10 06	
1105-9607 LES ENTREPRISES CLAUDE MACHARD INC.	1960 06 28	1988 09 02	
1626-8302 LES ENTREPRISES CLOBAR INC.	1978 05 25	1988 09 27	
1169-3702 HECTOR RICHARD INC.	1963 12 12	1988 09 30	
1118-0866 HERMES CONSTRUCTION CO. LTD.	1964 08 18	1988 09 29	CIE DE CONSTRUCTION HERMES LTÉE HERMES CONSTRUCTION CO. LTD
1473-3976 IMMEUBLE R.M.L. INC.	1977 01 21	1988 09 29	
1468-6059 IMMEUBLES CAVANAGH LTÉE	1976 07 21	1988 10 04	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1365-1252 LITHOGRAPHIE B. & H. INC.	1975 04 24	1988 10 04	
1347-5918 LA MAROQUINERIE DE FLORENCE INC.	1972 08 15	1988 09 29	
1313-7997 LES MENTHES RITO LTÉE	1957 12 13	1988 10 01	
1159-0700 MUSIQUE BEAUDOIN INC.	1971 08 26	1988 10 05	
1628-9720 NARI INC.	1978 08 11	1988 09 29	
1466-6317 NÉOGRAPHICA INC.	1976 04 27	1988 09 28	
1361-8103 ORDINATEK INC.	1975 02 14	1988 10 03	
1349-4943 PRIMIGEST INC.	1972 08 09	1988 10 05	
1281-8423 RED STAR INVESTMENTS LTD.	1969 03 27	1988 08 25	INVESTISSEMENTS RED STAR LTÉE RED STAR INVESTMENTS LTD.
1337-3584 R. MARCIL & FRÈRES INC.	1972 12 20	1988 10 04	
1249-7962 SERVICE DE COURRIER MONTRÉAL INC.	1970 09 18	1988 09 26	
1475-7033 SODEVLAC INC.	1977 09 27	1988 09 22	BARTEREX INTERNATIONAL INC.
1366-1467 TRANSPORT RENÉ MÉGRÉ INC.	1975 07 10	1988 09 26	TRANSPORT DESCA INC.
1476-0102 VITRERIE VITROTEC INC.	1977 03 28	1988 10 05	
1276-4114 VOYAGES MONTAMBAULT INC.	1965 03 11	1988 09 27	

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

572

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2624-8138 2624-8138 QUÉBEC INC.	2531-1101 QUÉBEC INC. 2624-7825 QUÉBEC INC.	1988 10 01	Montréal
2624-8492 ELZÉAR PLOURDE LTÉE	ELZÉAR PLOURDE (1988) LTÉE ELZÉAR PLOURDE LTÉE	1988 09 30	Chicoutimi
2624-8559 GESTION C.L.D.S. INC.	GESTION C.L.D.S. INC. 1863-0673 QUÉBEC INC.	1988 10 01	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2624-6538 LE GROUPE PERMACON INC.	LE GROUPE PERMACON INC. MONTCO LTÉE MONTCO OTTAWA INC. PERMACON (MONTRÉAL) INC.	1988 10 03	Montréal
2624-8013 H. CARDINAL CONSTRUCTION INC.	H. CARDINAL CONSTRUCTION INC. ÉQUIPEMENT H. CARDINAL LTÉE	1988 09 01	Montréal
2624-8500 J. ANDRÉ EMOND, COURTIER EN IMMEUBLES INC.	2169-5184 QUÉBEC INC. 2427-1181 QUÉBEC INC.	1988 09 30	Québec
2624-8864 MOBERCAR INC.	2417-0839 QUÉBEC INC. MOBERCAR INC.	1988 10 03	Québec
2624-7163 PRELCO INC.	VITRERIE GÉNÉRALE INC. PRELCO INC.	1988 10 01	Kamouraska
2624-6546 SALLE DE QUILLES VERDUN INC.	VERDUN LANES INC. 2626-1743 QUÉBEC INC.	1988 10 01	Montréal
2624-8153 TAPIS ROGER GAUTHIER INC.	2617-2551 QUÉBEC INC. TAPIS ROGER GAUTHIER	1988 10 06	Terrebonne
2624-7718 T.B. CANADA INC.	T.B. CANADA INC. BOUTONS CLASSIQUES INC.	1988 10 01	Longueuil

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

572

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1368-4725 1368-4725 QUÉBEC INC.	1974 05 30	1988 10 06	du capital-actions
2310-9952 2310-9952 QUÉBEC INC.	1984 10 10	1988 09 23	du district: Terrebonne
2311-6817 2311-6817 QUÉBEC INC.	1984 10 25	1988 09 23	du district: Terrebonne
2314-7119 2314-7119 QUÉBEC INC.	1984 12 28	1988 09 28	de la dénomination sociale: J.L. BILODEAU ÉLECTRIQUE INC.
2322-0247 2322-0247 QUÉBEC INC.	1985 06 04	1988 09 30	de la dénomination sociale: BEVERLY HILLS AUTO INC.
2415-4445 2415-4445 QUÉBEC INC.	1986 04 17	1988 09 26	du district: Longueuil

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2427-2486 2427-2486 QUÉBEC INC.	1986 12 17	1988 09 28	de la dénomination sociale: CORPORATION METRICOM DU CANADA
2436-5256 2436-5256 QUÉBEC INC.	1986 05 01	1988 09 29	de la dénomination sociale: CHADEV INC.
2436-7757 2436-7757 QUÉBEC INC.	1986 05 07	1988 10 05	de la dénomination sociale: MULTI-SERVICES INTERNATIONAL MUSERIN LTÉE
2441-2140 2441-2140 QUÉBEC INC.	1986 10 10	1988 09 30	du capital-actions
2524-9509 2524-9509 QUÉBEC INC.	1987 04 27	1988 09 23	du district: Saint-Hyacinthe
2526-1033 2526-1033 QUÉBEC INC.	1987 05 21	1988 09 30	du district: Saint-Hyacinthe
2526-8848 2526-8848 QUÉBEC INC.	1987 06 10	1988 08 31	du district: Saint-Hyacinthe
2527-6577 2527-6577 QUÉBEC INC.	1987 06 25	1988 10 04	de la dénomination sociale: COMTRAD INTERNATIONAL INC.
2530-3835 2530-3835 QUÉBEC INC.	1987 09 14	1988 09 26	de la dénomination sociale: GESTION FINANCIÈRE LAUREX INC.
2532-2181 2532-2181 QUÉBEC INC.	1987 10 29	1988 09 23	du district: Longueuil
2540-4021 2540-4021 QUÉBEC INC.	1987 10 26	1988 10 04	de la dénomination sociale: LA QUILLATEK INC.
2540-6679 2540-6679 QUÉBEC INC.	1987 10 28	1988 10 04	1) de la dénomination sociale: GROUPE SAJY INC. 2) du capital-actions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2542-5372 2542-5372 QUÉBEC INC.	1987 12 22	1988 09 26	de la dénomination sociale: GESTION M. DESSUREAULT INC.
2543-1206 2543-1206 QUÉBEC INC.	1987 12 11	1988 10 04	de la dénomination sociale: SODA QUÉBEC INC.
2543-2030 2543-2030 QUÉBEC INC.	1987 12 04	1988 09 29	du district: Chicoutimi
2543-2048 2543-2048 QUÉBEC INC.	1987 12 04	1988 10 04	du district: Abitibi
2544-6733 2544-6733 QUÉBEC INC.	1988 02 05	1988 09 27	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS T.B.C. INC.
2544-7293 2544-7293 QUÉBEC INC.	1988 02 08	1988 09 29	de la dénomination sociale: GESTION ARUANA INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2545-2137 2545-2137 QUÉBEC INC.	1987 12 29	1988 10 03	1) de la dénomination sociale: PEINTURE INDUSTRIELLE CALCO INC. 2) du district: Rouyn-Noranda
2547-0881 2547-0881 QUÉBEC INC.	1988 03 16	1988 09 28	de la dénomination sociale: A.G. FENESTRATION INC.
2547-8413 2547-8413 QUÉBEC INC.	1988 01 29	1988 10 04	du district: Trois-Rivières
2548-0971 2548-0971 QUÉBEC INC.	1988 02 04	1988 09 29	de la dénomination sociale: LES ÉDITIONS DE L'ACTUEL INC.
2548-5855 2548-5855 QUÉBEC INC.	1988 02 15	1988 09 30	de la dénomination sociale: LES DISTRIBUTIONS SAMEDI DE RIRE INC.
2549-7280 2549-7280 QUÉBEC INC.	1988 03 28	1988 09 29	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS ANDREL INC.
2552-3150 2552-3150 QUÉBEC INC.	1988 03 30	1988 09 23	du district: Mingan
2618-4424 2618-4424 QUÉBEC INC.	1988 05 11	1988 10 07	de la dénomination sociale: GESTION SERDEN INC.
2619-6394 2619-6394 QUÉBEC INC.	1988 06 06	1988 09 26	1) de la dénomination sociale: LES VOLAILLES DE LA VALLÉE DU RICHELIEU INC. 2) du district: Iberville
2619-7095 2619-7095 QUÉBEC INC.	1988 06 07	1988 09 27	du capital-actions
2620-2937 2620-2937 QUÉBEC INC.	1988 06 28	1988 09 29	du district: Chicoutimi
2621-1227 2621-1227 QUÉBEC INC.	1988 07 29	1988 09 26	de la dénomination sociale: FERME EBBAL INC.
2622-4089 2622-4089 QUÉBEC INC.	1988 06 23	1988 10 03	de la dénomination sociale: MEUBLES ET DÉCOR MIRAGE (1988) INC. MIRAGE FURNITURE AND DECOR (1988) INC.
2623-2553 2623-2553 QUÉBEC INC.	1988 07 15	1988 10 04	du district: Saint-François
2623-2793 2623-2793 QUÉBEC INC.	1988 07 15	1988 09 30	1) du district: Rimouski 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 20
2623-2801 2623-2801 QUÉBEC INC.	1988 07 15	1988 10 03	de la dénomination sociale: MULTI-SERVICES SENESI INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2623-9228 2623-9228 QUÉBEC INC.	1988 08 04	1988 09 26	de la dénomination sociale: SYNTENNICO INC.
2625-6206 2625-6206 QUÉBEC INC.	1988 08 23	1988 09 28	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS BROMIC INC.
2626-1305 2626-1305 QUÉBEC INC.	1988 08 31	1988 09 28	de la dénomination sociale: VIAU HYDRAULIQUE INC.
2626-4481 2626-4481 QUÉBEC INC.	1988 09 09	1988 09 22	du district: Saint-François
2626-8623 2626-8623 QUÉBEC INC.	1988 09 19	1988 09 23	du capital-actions
2419-7402 AÉROPLUS LTÉE	1986 08 29	1988 10 03	1) du capital-actions 2) des dispositions
2429-0223 AMPÈRE ÉLECTRONIQUE 2000 INC.	1987 02 05	1988 09 29	du district: Montréal
1849-6034 LES ASSOCIÉS-TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE	1981 08 17	1988 09 27	ajoutant la version: <i>THE ASSOCIATES FOR TRANSPORT IN QUÉBEC LTD.</i>
2543-7336 LES AUTOBUS L.G. GRONDIN INC.	1988 01 22	1988 10 07	de la dénomination sociale: GESTION D. GOSSELIN INC.
2534-7741 AVICULTEURS 20-21 INC.	1987 05 05	1988 09 27	du district: Drummond
1118-1625 BAIL LTÉE	1940 04 03	1988 09 26	du district: Saint-Hyacinthe
1132-3136 BARON CAOUTCHOUC LTÉE	1968 07 26	1988 09 29	du capital-actions
2168-6381 BÉGIMAR INC.	1984 04 09	1988 10 07	de la dénomination sociale: CINÉ-VIDÉO STE-FOY INC.
2150-4667 LES BELLES FINITIONS INC.	1983 01 20	1988 09 28	du district: Joliette
2543-5769 BISTRO L'ESPACE QUATRE INC.	1987 12 16	1988 09 26	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
2547-9866 BOIS RICHARD INC.	1988 02 02	1988 10 05	du district: Montréal
1859-0125 LES BOÎTES ORLÉANS INC.	1982 06 18	1988 09 29	1) de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS LACOMBE & MARCOUX INC. 2) du district: Bedford
2549-1044 BOUCHERIE RENÉ GERMAIN INC.	1988 02 23	1988 09 29	de la dénomination sociale: BOUCHERIE RIVE NORD INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1642-5654 CENTRE DE LIQUIDATION TERREBONNE INC.	1980 03 07	1988 09 29	1) de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS ALGA INC. 2) du district: Joliette 3) du capital-actions 4) des dispositions 5) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
2311-6635 CENTRELECTRONIC CHICOUTIMI INC.	1984 10 25	1988 10 07	de la dénomination sociale: 2311-6635 QUÉBEC INC.
2622-5938 CLINIQUE SUPER-VISION INC.	1988 06 29	1988 09 26	de la dénomination sociale: CLINIQUE SUPER VISION INC.
2167-2027 COMPAGNIE DE GESTION MINIERE LOUVICOURT LTÉE	1984 03 06	1988 10 06	de la dénomination sociale: GESTION MINIERE MÉGA LTÉE MEGA MINING MANAGEMENT LTD.
1248-7146 CONDEX INC.	1972 04 21	1988 10 07	de la dénomination sociale: CONDEX/WATTCO INC.
1634-5878 LES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES CHARTRAND, FRIGON, BOURGUIGNON & ASSOCIÉS INC.	1979 03 13	1988 09 09	1) du capital-actions 2) des dispositions
1333-1947 CONSEILLERS FINANCIERS T. E. LTÉE	1972 10 05	1988 09 30	de la dénomination sociale: 1333-1947 QUÉBEC INC.
2324-5962 COURTAGE IMMOBILIER RUDOLF & ASSOCIÉS INC.	1985 07 26	1988 10 07	de la dénomination sociale: 2324-5962 QUÉBEC INC.
1860-4918 DANEALT, PATRY, RENAUD & ASSOCIÉS, (1984) INC.	1982 08 17	1988 10 03	de la dénomination sociale: ASSURANCES JACQUES DANEALT INC.
2155-6253 DÉPANNÉUR GILLES MESSIER INC.	1983 05 18	1988 09 29	de la dénomination sociale: LES GESTIONS ST-CÉSAIRE R.M. INC.
2541-9573 DIESEL UNIVERSEL INC.	1987 12 10	1988 09 20	1) du district: Abitibi 2) du capital-actions 3) des dispositions
2531-2646 DISTRIBUTEUR M.D.R. INC.	1987 10 02	1988 09 29	du capital-actions
2323-0196 LES DISTRIBUTIONS HEBDOS RIVE-SUD LTÉE	1985 06 25	1988 09 28	de la dénomination sociale: LES ENCARTAGES DE L'EST INC.
1254-3468 DORVAL TRANSPORT INC.	1966 11 02	1988 09 26	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2625-9838 ENTRÉE DE DONNÉES I. LAMY INC.	1988 08 30	1988 09 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
1633-3726 LES ENTREPRISES C.L.T.D. INC.	1979 02 01	1988 09 26	du district: Joliette
2543-0463 ENTREPRISES FORESTIÈRES F.G.O. INC.	1988 01 15	1988 09 29	1) du capital-actions 2) des dispositions
1624-2794 LES ENTREPRISES M.B.H. INC.	1978 03 13	1988 09 30	1) de la dénomination sociale: STATION TOURISTIQUE VAL ST-CÔME INC. 2) du capital-actions
1636-6866 LES ENTREPRISES RONDEAU & CARIGNAN INC.	1979 05 31	1988 09 26	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
1215-5107 LES ENTREPRISES THERGÉ INC.	1968 11 28	1988 09 29	du district: Terrebonne
1845-2649 LES ÉQUIPEMENTS ROLAND TURGEON INC.	1981 04 10	1988 08 30	de la dénomination sociale: LES ÉQUIPEMENTS R. TURGEON INC.
1225-5410 LES FABRICANTS DE MEUBLES UNIS INC.	1971 06 22	1988 09 29	de la dénomination sociale: LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE INTERNATIONALE U.C.F. INC. U.C.F. INTERNATIONAL TRADING INC.
1844-4612 FERME DES TRÈFLES INC.	1981 03 19	1988 10 04	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2533-4525 LES FERMES P.G. LTÉE	1987 11 30	1988 09 27	de la dénomination sociale: LES FERMES MARCAP LTÉE MARCAP FARMS LTD.
2538-1385 LE GEORGESVILLE INC.	1987 08 31	1988 10 05	de la dénomination sociale: GROUPE POMERLEAU (1988) INC. POMERLEAU GROUP (1988) INC.
2329-6387 GESTION JUKA INC.	1985 10 29	1988 10 03	du district: Richelieu
2158-2606 GESTION LUCIEN LÉVESQUE INC.	1983 07 18	1988 09 30	du capital-actions
2551-3433 GESTION R. CROISIÈRE INC.	1988 04 21	1988 09 30	de la dénomination sociale: NETTOYAGE DE TAPIS ET MEUBLES MÉTROPOLITAIN INC.
2544-1106 GESTION THOMAZEAU INC.	1987 12 18	1988 10 03	du district: Richelieu

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2622-8809 LES HABITATIONS STEVE-VAC INC.	1988 07 06	1988 10 05	de la dénomination sociale: LES HABITATIONS STÉ-VAC INC.
2544-9067 IMMEUBLES J.D.F. INC.	1988 02 12	1988 09 26	du capital-actions
2531-4121 IMPRIMANTES SUISSES HERMES INC.	1987 10 07	1988 08 25	du district: Iberville
1630-7084 LES INDUSTRIES DESJARDINS LTÉE	1978 10 20	1988 08 29	du capital-actions
2436-0976 LES INVESTISSEMENTS HARP INC.	1986 04 23	1988 09 30	des dispositions
1480-4033 INVESTISSEMENTS VALLANT INC.	1975 10 16	1988 09 29	du capital-actions
2524-8998 JEANNOT SCHMIDT INC.	1987 04 24	1988 09 28	1) du capital-actions 2) des dispositions
1296-4847 LABORATOIRE DR RENAUD INC.	1967 02 20	1988 09 28	1) du capital-actions 2) des dispositions
2433-7420 LABORATOIRES GARDIO INC.	1985 10 21	1988 10 06	du district: Bedford
2169-4914 LÉON LACERTE INC.	1984 04 26	1988 09 28	de la dénomination sociale: COUVRE-PLANCHERS LÉON LACERTE INC.
2312-2419 LINDEV INC.	1984 11 01	1988 09 29	1) de la dénomination sociale: MÉTROQUIP INC. 2) du district: Laval 3) du capital-actions 4) des dispositions 5) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
2546-1310 LOCAROUTE INC.	1988 03 07	1988 09 30	du district: Québec
2550-2386 LOCATION VERSAQUIP INC.	1988 03 09	1988 09 22	1) de la dénomination sociale: LOCATION D'OUTILS B.D.F. INC. 2) du district: Terrebonne
1112-3452 LUNETTERIES NEW LOOK (CANADA) INC.	1940 01 23	1988 10 03	du capital-actions
2318-1761 MATELAS ST-NARCISSE INC.	1985 04 01	1988 09 28	de la dénomination sociale: MATELAS AVENTI LTÉE
2327-2438 MICRO-LIEN INC.	1985 10 01	1988 09 01	du district: Longueuil
2552-6955 MONIVEST IMMOBILIER INC.	1988 04 08	1988 09 22	du district: Terrebonne
1847-5657 PÉTRO-APPALACHES INC.	1981 06 17	1988 09 26	de la dénomination sociale: GROUPE PÉTRO-HAMEL INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2552-7599 PLOMBERIE GÉRALD TROTTIER INC. 1348-1825 POLAR PLASTIQUE LTÉE	1988 04 08	1988 09 23	du capital-actions
	1972 07 07	1988 09 30	1) de la dénomination sociale: 1348-1825 QUÉBEC INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2529-2673 PRODUCTIONS GRAND NORD (QUÉBEC) INC.	1987 08 14	1988 09 29	du capital-actions
2628-5197 LES PRODUITS PHYSICO INC.	1988 09 28	1988 10 06	de la dénomination sociale: 2628-5197 QUÉBEC INC.
2311-5652 LES PUISATIERS DE ST-ALPHONSE INC.	1984 10 22	1988 09 29	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS ST-ALPHONSE INC.
2433-7859 RESSOURCES CONDOR INC.	1985 10 23	1988 09 23	du nombre des administrateurs: minimum: 3 maximum: 10
1639-1443 RESTAURANT CHEZ LORENZO D. INC.	1979 10 01	1988 10 06	de la dénomination sociale: 1639-1443 QUÉBEC INC.
1170-4582 LA SABLIERE DE WARWICK LTÉE	1966 03 30	1988 09 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
2332-5947 SÉCURITÉ DOMICILIAIRE DE LA CAPITALE INC.	1986 01 27	1988 10 06	1) du capital-actions 2) des dispositions
2323-0220 SÉLECTRONIC INC.	1985 06 21	1988 10 04	de la dénomination sociale: 2323-0220 QUÉBEC INC.
1249-7962 SERVICE DE COURRIER MONTRÉAL INC.	1970 09 18	1988 09 26	du capital-actions
2548-2183 SERVICE PROFESSIONNEL ENTRETIEN ZODIAC INC.	1988 02 05	1988 09 28	1) de la dénomination sociale: GESTION ARIANE INC. 2) du district: Montréal
2440-2885 LES SERVICES ALIMENTAIRES JACOMO INC.	1986 09 12	1988 10 03	du capital-actions
2438-5361 LES SERVICES DE CONSULTATION EN GESTION ANJOU INC.	1986 07 08	1988 10 04	1) de la dénomination sociale: PRIMM 2000 INC. 2) du district: Longueuil 3) du capital-actions 4) des dispositions
2549-8288 LES SERVICES FORESTIERS TEKNIKA INC.	1988 04 07	1988 09 23	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2540-2595 SERVICES PRÉSENCE FAMILLE INC.	1987 10 20	1988 10 06	de la dénomination sociale: SERVICES PROFESSIONNELS À LA FAMILLE ET AUX ORGANISMES (SPFO) INC.
2623-4765 LA SOCIÉTÉ D'EXPERTS-CONSEILS SOLIBEC INC.	1988 07 20	1988 10 05	du district: Longueuil
2440-3446 TÉLÉCOM CGO INC.	1986 09 15	1988 10 07	de la dénomination sociale: COGECO TÉLÉCOM INC.
2543-0778 TRANSPORT L. DUBÉ INC.	1988 01 19	1988 09 27	de la dénomination sociale: AUTOBUS VALLÉE DE L'OR INC.
2527-3723 VAL NISSAN (1987) INC.	1987 06 17	1988 10 05	du capital-actions
2423-1284 VARIÉTÉS AUX PETITS OISEAUX INC.	1986 10 16	1988 10 03	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 6
2419-8483 VIDÉOTRON LTÉE	1986 09 01	1988 10 06	du capital-actions
2548-2308 VIDÉOTRON PLUS LTÉE	1988 02 05	1988 10 06	du capital-actions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

572

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2624-5688 L'ACADÉMIE DE LA COMÉDIE MUSICALE GALA INC.	1988 10 03	839, rue Sherbrooke est, bureau 2, Montréal
2621-4593 L'ASSOCIATION DES AMIS DE SYLVIE ET PIERRE INC.	1988 10 03	329, boulevard St-Francis, Châteauguay
2624-7866 ASSOCIATION DES GENS À POURBOIRES (A.G.A.P.) SAGUENAY-LAC ST-JEAN	1988 10 03	776, rue Harvey ouest, Alma
2624-8120 ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU 855, IÈRE AVENUE	1988 10 07	855, 1 ^{re} Avenue, Québec
2624-6785 ASSOCIATION DES PARENTS DU COLLÈGE BEAUBOIS	1988 10 05	9509, boulevard Gouin ouest, Pierrefonds

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2624-7999 ASSOCIATION LIVREC	1988 10 04	Lachute
2624-5696 ASSOCIATION POUR LA FORMATION DE COOPÉRATEURS ET COOPÉRATRICES DE TRAVAIL DE LANAUDIÈRE	1988 10 03	54, Place Bourget nord, Joliette
2624-9409 ASSOCIATION TIR GROUPE INC.	1988 10 05	1180, rue St-Antoine ouest, bureau 306, Montréal
2624-6736 BROME BEAUX ARTS	1988 10 03	19, Soles Road, West Brome
2624-7650 CENTRE DE COMMUNICATION DES NOIRS DU QUÉBEC INC.	1988 10 04	5889, Trans-Island, Montréal
2624-8054 CHORALE LES TROUPALES INC.	1988 10 06	325, rue Émile, Victoriaville
2624-7981 CITÉ DU RAYONNEMENT	1988 10 04	2024, Scottsmore, Cowansville
2624-9482 LE CLUB DE CHASSE DU CANTON DE NELSON	1988 10 07	1073, rue Beaudoin, Saint-Agapit
2624-7189 LE CLUB DE RECHERCHES CLINIQUES DU QUÉBEC INC.	1988 10 03	2705, boulevard Laurier, Sainte-Foy
2624-7858 CLUB LES ARCHERS DE LA BAIE	1988 10 03	770, rue Bagot, La Baie
2624-6728 CLUB OPTIMISTE DE STE-MARTHE, QUÉBEC INC.	1988 10 03	522, rue Principale, Sainte-Marthe
2624-8880 CLUB OPTIMISTE DE VALLEYFIELD INC.	1988 10 04	459, du Marché, Valleyfield
2624-6793 CLUB RÉCRÉATIF TOUTES SAISONS DE LONGUEUIL	1988 10 05	755, Thurber, Longueuil
2624-6710 LE CLUB SOCIAL DU MAPA	1988 10 03	200-A, chemin Sainte-Foy, Québec
2624-8971 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA GRANDE INC.	1988 10 05	Place du Centre Communautaire, Radisson
2624-9490 LA CORPORATION DES BÉNÉVOLES EFFICACES	1988 10 07	148, rue Cartier, Saint-Eustache
2624-9474 LES DESCENDANTS DE PIERRE, JEAN, JACQUES ET MAURICE ARRIVÉE INC.	1988 10 07	1210, avenue du Séminaire, Sainte-Foy

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2624-6561 ENTOMOFAUNE DU QUÉBEC (EQ) INC.	1988 10 05	555, boulevard de l'Université, Université du Québec, Chicoutimi
2624-9458 L'ERMITAGE PHILIAS DION INC.	1988 10 06	Granby
2624-7775 EXPO-ART LORETTEVILLE	1988 10 06	305, rue Racine, Loretteville
2624-4855 FÉDÉRATION SPORTIVE OLYMPIQUE 49	1988 10 03	Montréal
2624-8047 FONDATION PIERRE BÉLANGER	1988 10 06	810, rang 10 sud, Sainte-Marcelline de Kildare
2624-6751 FONDS D'INVESTISSEMENT JEUNESSE DE LA M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP	1988 10 03	Rivière-du-Loup
2624-6660 GOLF DE LA VALLÉE DU TÉMISCOUATA INC.	1988 10 07	Route Transcanadienne, Notre-Dame-du-Lac
2624-7777 GRAINS DE SOLEIL CÔTE-NORD INC.	1988 10 05	Châte-aux-Outardes
2624-7783 GROUPE DE RECHERCHE REPÈRE	1988 10 06	590, Piedmont La Durantaye, Bellechasse
2624-6587 HOCKEY COMPÉTITION ANCIENNE LORETTE (HCAL)	1988 10 06	1369, Beausoleil, Ancienne Lorette
2624-6769 JARDIN D'ENFANTS TOPINAMBOUR	1988 10 04	LaSalle
2624-7957 LIGUE DE SOCCER RÉCRÉATIF DU WEST END WEST END RECREATIONAL SOCCER LEAGUE	1988 10 04	3774, rue Addington, Montréal
2624-3972 PAVILLON DES VÉTÉRANS DE CHARLESBOURG INC.	1988 10 03	6780, 1 ^{re} Avenue, bureau 100, Charlesbourg
2624-6744 LA PETITE MAISON DES ARTS	1988 10 03	88, boulevard St-Joseph ouest, Montréal
2624-6652 PRODUCTIONS CARABOSSE	1988 10 07	2037, rue Champlain, Montréal
2624-8062 RÉSEAU ACTION-COUPLES DE LAVAL INC.	1988 10 06	280, boulevard Roi du Nord, Laval
2624-1588 LA SEIGNEURIE DE ST-JEAN-BAPTISTE INC.	1988 10 04	3041, rue Principale, Saint-Jean Baptiste de Rouville
2624-7213 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE LA RIVE-SUD INC.	1988 10 04	3104, Robitaille, Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2624-7973 SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE POINTE-CLAIRE INC. POINTE-CLAIRE HISTORICAL SOCIETY INC.	1988 10 04	755, boulevard St-Jean, bureau 604, Pointe-Claire
2624-6801 SOCIÉTÉ POUR LA MISE EN VALEUR DE QUÉBEC, VILLE DU PATRIMOINE MONDIAL (S.M.V.Q.)	1988 10 07	2, rue Des Jardins, Québec
2624-7254 SOCIÉTÉ RÉCRÉO TOURISTIQUE ST-SÉVERIN INC.	1988 10 04	Saint-Séverin
2624-7643 VISION-CROISSANCE INC.	1988 10 03	538, Cherrier, Montréal
L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD		

572

Lettres patentes de fusion (Articles 18 et 224)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion des corporations suivantes:

Dénomination sociale de la nouvelle corporation et sa version	Dénomination sociale des corporations fusionnées	Date de fusion	Siège social
2620-8967 LE CLUB DE MOTONEIGE DES LACS INC.	LE CLUB DE MOTOS-NEIGE DU LAC VERT INC. CLUB DE MOTOS-NEIGE DU LAC-A-LA-CROIX INC.	1988 10 07	165, rang 4, Lac-à-la-Croix
L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD			

572

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
2418-6983 CANADIENS ASSOCIÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE (C.A.D.P.)	1986 07 28	1988 10 04	des objets
1644-3632 CENTRE DE BÉNÉVOLAT LES 6M. INC.	1980 05 08	1988 10 04	de la dénomination sociale: SERVICE D'ACTION BÉNÉVOLE «AU COEUR DU JARDIN» INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
1469-6637 CENTRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DES TRAVAILLEURS RÉUNIS DE QUÉBEC	1976 08 30	1988 10 04	de la dénomination sociale: CENTRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT POPULAIRE DU QUÉBEC
1331-0115 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE MISTASSINI SECTEUR DE ROBERVAL	1973 04 04	1988 10 06	de la valeur des biens immobiliers
1330-5339 FÉDÉRATION DES ORGANISMES BÉNÉVOLES AU SERVICE DES TOXICOMANES DU QUÉBEC	1973 05 16	1988 10 03	1) du siège social: 1244, chemin Ste-Foy, Québec 2) des objets
2417-2512 LA FONDATION DU COLLÈGE LAFLÈCHE INC.	1986 07 21	1988 10 06	1) des objets 2) des dispositions
2542-1546 SERVICE D'ENTRAIDE ST-ÉTIENNE	1987 12 16	1988 10 04	1) des objets 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: 9

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

572

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

1117-7353 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1117-7353 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 octobre 1988

58324

*Le procureur de la compagnie,
ANDRÉE DE SERRES, avocate*

130050 CANADA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «130050 CANADA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 11 août 1988

58301

*Le président et secrétaire,
LIONEL BERGERON*

2169-1266 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2169-1266 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 12 octobre 1988

58325

*Le procureur de la compagnie,
SYLVIE SMITH, notaire*

2316-0567 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2316-0567 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Bruno, le 8 octobre 1988

58326

*Le président-secrétaire,
DONALD TURBIDE*

2427-9929 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2427-9929 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 3 octobre 1988

58302

*Le procureur de la compagnie,
LUCE SAMOISSETTE, notaire*

2434-1646 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2434-1646 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Catherine, le 11 octobre 1988

58364

Le président,
ANDRÉ MESSIER

2547-3059 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2547-3059 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Terrebonne, le 23 septembre 1988

58303

Pour la compagnie,
BERTHOLD THIBEALT

ACCESSOIRES D'AUTO ROBERVAL LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ACCESSOIRES D'AUTO ROBERVAL LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Roberval, le 14 octobre 1988

58327

Pour la compagnie,
LÉGER TANGUAY

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DU GRAND LAC BARLEY

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DU GRAND LAC BARLEY» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 10 octobre 1988

58365

Le secrétaire,
LOUIS GARANT

ASSOCIATION DES HANDICAPÉS DE ST-NÉRÉE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION DES HANDICAPÉS DE ST-NÉRÉE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Nérée, le 15 octobre 1988

58366

Le secrétaire,
GILLES LAFLÉUR

ASSOCIATION DES MAISONS DE JEUNES DU QUÉBEC-MÉTRO (A.M.J.Q.M.)

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION DES MAISONS DE JEUNES DU QUÉBEC-MÉTRO (A.M.J.Q.M.)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 23 septembre 1988

58304

La trésorière,
MARTINE DENIS

BAR LE DEUXIÈME INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BAR LE DEUXIÈME INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 6 octobre 1988

58305

La présidente,
CÉLINE TROTTIER

BOUCHERIE AIMÉ DAGENAI INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOUCHERIE AIMÉ DAGENAI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 11 octobre 1988

58329

Le secrétaire,
AIMÉ DAGENAI

BOUTIQUE MARIE-SUZANNE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOUTIQUE MARIE-SUZANNE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Baie-Comeau, le 31 août 1988

58328

Pour la compagnie,
SUZANNE LITALIEN

BOUTIQUE REFLET INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOUTIQUE REFLET INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hyacinthe, le 17 octobre 1988

58367

Le secrétaire,
GILLES DAIGNEAULT

CENTRE D'ACHATS ROSEMÈRE STE-THERÈSE INC. ROSEMÈRE STE-THERÈSE SHOPPING CENTRE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE D'ACHATS ROSEMÈRE STE-THERÈSE INC.—ROSEMÈRE STE-THERÈSE SHOPPING CENTRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 octobre 1988

58368

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS, FRIEDMAN, KOTLER, *avocats*

COMITÉ DES LOISIRS DE MARSBORO

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMITÉ DES LOISIRS DE MARSBORO» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lac-Mégantic, le 26 septembre 1988

58306

Le secrétaire,
SERGE DUBÉ

COMOTYP INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMOTYP INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 11 octobre 1988

58330

Le secrétaire,
SERGE MEUNIER

CONFÉRENCE DES MAIRES DES MUNICIPALITÉS DE LA CEINTURE VERTE DE QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONFÉRENCE DES MAIRES DES MUNICIPALITÉS DE LA CEINTURE VERTE DE QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, le 27 septembre 1988

58331

Le préfet,
PAUL-GUY BOUCHER

CONSTRUCTION LUCÉL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONSTRUCTION LUCÉL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sorel, le 12 octobre 1988

58307

Le procureur de la compagnie,
JACINTHE DENIS, notaire

CONSULTANTS EN TRANSPORT DONNERIC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONSULTANTS EN TRANSPORT DONNERIC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 septembre 1988

58308

Le secrétaire et trésorier,
GAÉTAN ST-PIERRE

CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT POINTE RACINE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT POINTE RACINE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Mistassini, le 7 octobre 1988

58309

Pour la compagnie,
CAROL SASSEVILLE

CORPORATION INTER-EXPLO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPORATION INTER-EXPLO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beauport, le 10 octobre 1988

58369

Le directeur,
RICHARD GAGNÉ

CORPS DE MAJORETTES DE ST-VITAL DE CLERMONT

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPS DE MAJORETTES DE ST-VITAL DE CLERMONT» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Sarre, le 13 octobre 1988

58370

Le procureur de la compagnie,
GUY BOURGET, notaire

DÉLICATESSE «LE FIN GOURMET» INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DÉLICATESSE «LE FIN GOURMET» INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 13 octobre 1988

58371

Le secrétaire,
FRANÇOISE LAPOINTE

DISTRIBUTIONS RICHARD CLOUTIER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DISTRIBUTIONS RICHARD CLOUTIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 12 septembre 1988

58310

Pour la compagnie,
RICHARD CLOUTIER

DOMAINE LACHARITÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DOMAINE LACHARITÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 5 octobre 1988

58311

Le président,
JACQUES LACHARITÉ

ÉCOLE DE CONDUITE MIRABEL LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉCOLE DE CONDUITE MIRABEL LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval-Ouest, le 3 octobre 1988

58312

Le président,
ROCH PARENT

ÉDOUARD GENDREAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉDOUARD GENDREAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 17 octobre 1988

*Les procureurs de la compagnie,
LEMIEUX, ROUTHIER, GAGNON,
BEAUPRÉ & ASSOCIÉS, avocats*

58372

ENTREPRISES MONTEGO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ENTREPRISES MONTEGO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 septembre 1988

*Les comptables,
POISSANT, RICHARD, THORNE
ERNST & WHINNEY*

58373

F. ARCHIBALD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «F. ARCHIBALD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 octobre 1988

*Pour la compagnie,
F. ARCHIBALD*

58332

LES AUDACIEUX DE CLOVA

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES AUDACIEUX DE CLOVA» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Clova, le 30 septembre 1988

*Le président,
JEAN LÉVESQUE*

58315

LES BERGERIES DES HAUTES-LAURENTIDES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES BERGERIES DES HAUTES-LAURENTIDES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Ferme-Neuve, le 13 octobre 1988

*Le procureur de la compagnie,
ROCH LAFONTAINE, notaire*

58336

LES ENTREPRISES D.E.L. ÉLECTRIQUE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES D.E.L. ÉLECTRIQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 octobre 1988

*Les procureurs de la compagnie,
LAFLEUR, POLIQUIN, RENAULT*

58316

LES JARDINS SUISSA (MONTREAL RUE MACKAY) LTÉE SUISSA GARDENS (MONTREAL MACKAY STREET) LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES JARDINS SUISSA (MONTREAL RUE MACKAY) LTÉE—SUISSA GARDENS (MONTREAL MACKAY STREET) LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 septembre 1988

*Les procureurs de la compagnie,
GOTTLIEB, KAYLOR & STOCKS*

58317

LES PUBLICATIONS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PUBLICATIONS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rimouski, le 14 octobre 1988

*Pour la compagnie,
GEORGES ST-PIERRE*

58377

LES TEXTILES WARDEX INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES TEXTILES WARDEX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 octobre 1988

*La secrétaire,
RITA FAGEN*

58378

LES VITRERIES D & D LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES VITRERIES D & D LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 11 octobre 1988

*Le secrétaire,
MARCEL BARBEAU*

58338

LOUIS HANDFIELD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LOUIS HANDFIELD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 28 septembre 1988

*Les procureurs de la compagnie,
JOLIN, FOURNIER, MORISSET*

58318

MEDIGEXCO EXPERTS-CONSEILS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MEDIGEXCO EXPERTS-CONSEILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 7 septembre 1988

*Le président,
GILLES LANGEVIN*

58319

FARIBEL LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FARIBEL LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rouyn, le 12 octobre 1988

58374

Le comptable,
LUCIEN REGAUDIE

FERMES DES CHÊNES BLEUS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FERMES DES CHÊNES BLEUS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Dewittville, le 11 octobre 1988

58313

Le président,
GERHARD SCHMID

**LES POTERIES FOLEY INC.
FOLEY POTTERY INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES POTERIES FOLEY INC.—FOLEY POTTERY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 octobre 1988

58337

Le président,
PERCY T. FOLEY

GROUPE-SEMENCE DU NOUVEL ÂGE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GROUPE-SEMENCE DU NOUVEL ÂGE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 octobre 1988

58333

La présidente,
MARCELLE PELLETIER

JEAN PROVOST ET ASSOCIÉS LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JEAN PROVOST ET ASSOCIÉS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Ouremont, le 12 octobre 1988

58334

La présidente,
MADELINE PROVOST

LA LANGAGERIE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA LANGAGERIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 septembre 1988

58375

Les procureurs de la compagnie,
CLARKSON, TÉTRAULT, avocats

LE BAR-SALON QUATUOR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE BAR-SALON QUATUOR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hyacinthe, le 5 octobre 1988

58335

Le procureur de la compagnie,
PIERRE-A. POITEVIN, notaire

LES ABEILLES DE JOLIETTE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ABEILLES DE JOLIETTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Notre-Dame-des-Prairies, le 17 octobre 1988

58376

La secrétaire-trésorière,
MARIE-CLAIRE MARION

LES AMÉNAGEMENTS J.P.P. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES AMÉNAGEMENTS J.P.P. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 11 octobre 1988

58314

La secrétaire,
SYLVIE LAMBERT

**MOUVEMENT POUR L'INDÉPENDANCE
NATIONALE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MOUVEMENT POUR L'INDÉPENDANCE NATIONALE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 8 septembre 1988

58320

Le trésorier,
ANDRÉ GUÉRIN

M R AUTO-INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «M R AUTO-INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 12 octobre 1988

58321

Le président,
MARCEL RICHER

NETTOYAGE HUNEAULT CAMPEAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «NETTOYAGE HUNEAULT CAMPEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 septembre 1988

58379

Le secrétaire-trésorier,
SYLVAIN CAMPEAU

PLURITEC-DILLON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLURITEC-DILLON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 5 octobre 1988

58322

Les procureurs de la compagnie.
BEAUMIER, RICHARD ET ASSOCIÉS

RELÈVE P.M.E. (1984) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RELÈVE P.M.E. (1984) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 23 septembre 1988

58380

Le président-directeur général.
JEAN-BAPTISTE BERGEVIN

RESTAURANT BAR SALON LE ROUTIER ST-HENRI INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT BAR SALON LE ROUTIER ST-HENRI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 4 octobre 1988

58339

La directrice.
GHISLAINE LACROIX TURCOTTE

SALON MÈNARD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SALON MÈNARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 juin 1988

58381

La présidente.
DIANE MÈNARD

SAVOY TAILORED CLOTHES INC. VÊTEMENTS TAILLES SAVOY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SAVOY TAILORED CLOTHES INC.—VÊTEMENTS TAILLES SAVOY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 septembre 1988

58340

Les procureurs de la compagnie.
PHILLIPS & VINEBERG

SERVICE PATATES LAPOINTE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SERVICE PATATES LAPOINTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 13 octobre 1988

58382

La présidente.
RITA B. LAPOINTE

SOCIÉTÉ INTERMUNICIPALE DU PARC TECHNOLOGIQUE QUÉBEC - SAINTE-FOY

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ INTERMUNICIPALE DU PARC TECHNOLOGIQUE QUÉBEC - SAINTE-FOY» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 11 octobre 1988

58323

Pour la compagnie.
DENIS BOUTIN

SOGEGUISE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOGEGUISE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 11 octobre 1988

58341

Les procureurs de la compagnie.
LAMBERT, DAGENAIS ET ASSOCIÉS

TAXI BEAUMONT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TAXI BEAUMONT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Bermières, le 11 octobre 1988

58342

Le président.
ANDRÉ BEAUMONT

Compagnies étrangères — Loi sur les**Permis de faire affaires**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a émis un nouveau permis autorisant la corporation suivante à faire affaires au Québec:

*Nom de la compagnie ou sa version
**Nom d'emprunt

Date du
permis

1260-5663 **
CANFOR (1988) LTÉE

1988 09 28

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2692-6121 ** AGENCE DE VOYAGES CERTIFIED INC.	1988 10 06	Système Corporatif C T (Canada) Ltée, 2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy	2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy
2476-2445 ** MODICON CANADA LTÉE	1988 10 06	M. Michel Huni, 3869, boulevard des Sources, bur. 200, Dollard des Ormeaux	3869, boulevard des Sources, bur. 200, Dollard des Ormeaux
2695-7951 * OPTIQUE SUNTECH INC.	1988 10 06	M. François Carron, 32, chemin Belcourt, Dollard des Ormeaux	32, chemin Belcourt, Dollard des Ormeaux
2687-6375 ** LA SOCIÉTÉ MINIERE BATTLE MOUNTAIN (CANADA) INC.	1988 10 07	Système Corporatif CT (Canada) Ltée, 2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy	2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy
2696-9113 ** LES TRANSPORTS TRI-LINE LTÉE	1988 10 06	Me Jocelyn Leclerc, 3400, Tour de la Bourse, Place Victoria, Montréal	3400, Tour de la Bourse, Place Victoria, Montréal

*L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

572

Coopératives — Loi sur les**Délivrance de statuts de modification d'une coopérative, fédération et confédération**

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis qu'il a délivré des statuts de modification aux coopératives, fédérations et confédérations suivantes:

No dossier	Dénomination sociale	Modification	Date de modification
285-039	COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE	Territoire de recrutement des membres	1988 09 28

*Le directeur par intérim
du secteur des coopératives,
MARC JEAN*

574

Délivrance des statuts de constitution

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis qu'il a délivré des statuts de constitution aux coopératives suivantes:

No dossier	Dénomination sociale	Date de constitution
345-222	COOP D'ALIMENTATION DES DOUZE	1988 09 08
345-229	COOPÉRATIVE D'HABITATION CHAMPFLEURY (QUÉBEC)	1988 09 23
345-223	COOPÉRATIVE D'HABITATION DE L'ANSE	1988 09 13
345-232	COOPÉRATIVE D'HABITATION DES PÈRES	1988 09 29
345-227	COOPÉRATIVE D'HABITATION JARDINS ENCORE	1988 09 20
345-215	COOPÉRATIVE D'HABITATION LE LAGON BLEU	1988 09 01
345-231	COOPÉRATIVE D'HABITATION LE MISTRAL DE JONQUIÈRE	1988 09 28
345-220	COOPÉRATIVE D'HABITATION LE ROYAUME DE BROSSARD	1988 09 07
345-221	COOPÉRATIVE D'HABITATION LES HUBERTINS	1988 09 09
345-219	COOPÉRATIVE D'HABITATION PLACE RICHELIEU	1988 09 07
345-226	COOPÉRATIVE D'HABITATION SHAMBALA	1988 09 23
345-228	COOPÉRATIVE D'HABITATION TROISFILEX	1988 09 23
345-218	COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS D'ENTRETIEN MÉNAGER ET GÉNÉRAL NET-ATOUT	1988 09 13
345-198	COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS EN DÉROULAGE ET TRANSFORMATION DU BOIS DE MONTMAGNY-L'ISLET	1988 09 02
345-225	COOPÉRATIVE DES AMBULANCIERS DE LA MAURICIE	1988 09 14
345-224	COOPÉRATIVE DES TECHNICIENS AMBULANCIERS DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN	1988 09 27
345-214	LA COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS DU PLASTIQUE DE P.B.C. DE BROMPTON	1988 09 07

*Le directeur par intérim
du secteur des coopératives,
MARC JEAN*

574

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les**Dissolution**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la majorité des associés de chacune des sociétés en commandite suivantes ont consenti à sa dissolution:

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
EXPLORATION SDBJ 1980 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1988 07 04	800, boulevard de Maisonneuve Est, bureau 2300, Montréal, QC, H2L 4M6	1988 09 30
LE FILM « LEAVING HOME », SOCIÉTÉ EN COMMANDITE «LEAVING HOME» FILM AND COMPANY, LIMITED	1985 12 30	5890, avenue Monkland bureau 13 Montréal, QC, H4A 1G2	1988 09 30

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

573

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivante ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 6, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO 6 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP</i>	1988 09 30	1080, côte Beaver Hall, local 1700, Montréal, QC, H2Z 1S8
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 7, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO 7 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP</i>	1988 09 30	1080, côte Beaver Hall, local 1700, Montréal, QC, H2Z 1S8
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 8, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO 8 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP</i>	1988 09 30	1080, côte Beaver Hall, local 1700, Montréal, QC, H2Z 1S8
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 9, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO 9 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP</i>	1988 09 30	1080, côte Beaver Hall, local 1700, Montréal, QC, H2Z 1S8
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 10, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO 10 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP</i>	1988 09 30	1080, côte Beaver Hall, local 1700, Montréal, QC, H2Z 1S8
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 11, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO 11 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP</i>	1988 09 30	1080, côte Beaver Hall, local 1700, Montréal, QC, H2Z 1S8
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 12, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO 12 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP</i>	1988 09 30	1080, côte Beaver Hall, local 1700, Montréal, QC, H2Z 1S8
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 13, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO 13 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP</i>	1988 09 30	1080, côte Beaver Hall, local 1700, Montréal, QC, H2Z 1S8
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 14, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO 14 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP</i>	1988 09 30	1080, côte Beaver Hall, local 1700, Montréal, QC, H2Z 1S8

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 15, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO 15 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1988 09 30	1080, côte Beaver Hall, local 1700, Montréal, QC, H2Z 1S8
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 16, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO 16 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1988 09 30	1080, côte Beaver Hall, local 1700, Montréal, QC, H2Z 1S8
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 17, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO 17 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1988 09 30	1080, côte Beaver Hall, local 1700, Montréal, QC, H2Z 1S8
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 18, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO 18 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1988 09 30	1080, côte Beaver Hall, local 1700, Montréal, QC, H2Z 1S8
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 19, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO 19 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1988 09 30	1080, côte Beaver Hall, local 1700, Montréal, QC, H2Z 1S8
INVESTISSEURS EN DIVERTISSEMENT CANADIEN NO 20, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN ENTERTAINMENT INVESTORS NO 20 AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1988 09 30	1080, côte Beaver Hall, local 1700, Montréal, QC, H2Z 1S8
LES STUDIOS CANADIENS INTERNA- TIONAUX XIII, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XIII AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1988 09 30	1001, boul. De Maisonneuve Ouest, local 1400, Montréal, QC, H3A 3C8
LES STUDIOS CANADIENS INTERNA- TIONAUX XIV, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XIV AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1988 09 30	1001, boul. De Maisonneuve Ouest, local 1400, Montréal, QC, H3A 3C8
LES STUDIOS CANADIENS INTERNA- TIONAUX XV, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XV AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1988 09 30	1001, boul. De Maisonneuve Ouest, local 1400, Montréal, QC, H3A 3C8

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XVI, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XVI AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1988 09 30	1001, boul. De Maisonneuve Ouest, local 1400, Montréal, QC, H3A 3C8
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XVII, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XVII AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1988 09 30	1001, boul. De Maisonneuve Ouest, local 1400, Montréal, QC, H3A 3C8
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XVIII, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XVIII AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1988 09 30	1001, boul. De Maisonneuve Ouest, local 1400, Montréal, QC, H3A 3C8
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XIX, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XIX AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1988 09 30	1001, boul. De Maisonneuve Ouest, local 1400, Montréal, QC, H3A 3C8
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XX, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XX AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1988 09 30	1001, boul. De Maisonneuve Ouest, local 1400, Montréal, QC, H3A 3C8
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XXI, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XXI AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1988 09 30	1001, boul. De Maisonneuve Ouest, local 1400, Montréal, QC, H3A 3C8
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XXII, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XXII AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1988 09 30	1001, boul. De Maisonneuve Ouest, local 1400, Montréal, QC, H3A 3C8
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XXIII, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XXIII AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1988 09 30	1001, boul. De Maisonneuve Ouest, local 1400, Montréal, QC, H3A 3C8
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XXIV, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XXIV AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1988 09 30	1001, boul. De Maisonneuve Ouest, local 1400, Montréal, QC, H3A 3C8

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XXV, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XXV AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1988 09 30	1001, boul. De Maisonneuve Ouest, local 1400, Montréal, QC, H3A 3C8
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XXVI, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XXVI AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1988 09 30	1001, boul. De Maisonneuve Ouest, local 1400, Montréal, QC, H3A 3C8
LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XXVII, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XXVII AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1988 09 30	1001, boul. De Maisonneuve Ouest, local 1400, Montréal, QC, H3A 3C8
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 2618-5983 QUEBEC	1988 09 28	770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2200, Montréal, QC, H3A 1G1
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 2618-5991 QUEBEC	1988 09 28	770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2200, Montréal, QC, H3A 1G1
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 2618-6007 QUEBEC	1988 09 28	770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2200, Montréal, QC, H3A 1G1
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 2618-6023 QUEBEC	1988 09 28	770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2200, Montréal, QC, H3A 1G1
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HOTELIÈRE GB-8	1988 10 03	8493, boul. Décarie, local 202, Mont-Royal, QC, H4P 2J2
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HOTELIÈRE GB-10	1988 10 03	8493, boul. Décarie, local 202, Mont-Royal, QC, H4P 2J2
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HOTELIÈRE GB-17	1988 10 03	8493, boul. Décarie, local 202, Mont-Royal, QC, H4P 2J2
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HOTELIÈRE GB-19	1988 10 03	8493, boul. Décarie, local 202, Mont-Royal, QC, H4P 2J2

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HOTELIÈRE GB-20	1988 10 03	8493, boul. Décarie, local 202, Mont-Royal, QC, H4P 2J2
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HOTELIÈRE GB-21	1988 10 03	8493, boul. Décarie, local 202, Mont-Royal, QC, H4P 2J2
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HOTELIÈRE GB-22	1988 10 03	8493, boul. Décarie, local 202, Mont-Royal, QC, H4P 2J2
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HOTELIÈRE GB-23	1988 10 03	8493, boul. Décarie, local 202, Mont-Royal, QC, H4P 2J2
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HOTELIÈRE GB-24	1988 10 03	8493, boul. Décarie, local 202, Mont-Royal, QC, H4P 2J2
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HOTELIÈRE GB-25	1988 10 03	8493, boul. Décarie, local 202, Mont-Royal, QC, H4P 2J2
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HOTELIÈRE GB-26	1988 10 03	8493, boul. Décarie, local 202, Mont-Royal, QC, H4P 2J2
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HOTELIÈRE GB-27	1988 10 03	8493, boul. Décarie, local 202, Mont-Royal, QC, H4P 2J2
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES DÉVELOPPEMENTS DU LAC AU HAUT-ANJOU	1988 10 03	7391, boul. St-Michel, Montréal, QC, H2A 3A1
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SQUARE DES PRAIRIES	1988 09 26	360, Notre-Dame Ouest, local 401 Montréal, QC, H2Y 1T9

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE B.B.G. ENR.	1988 09 30	2330, chemin des Patriotes, Notre-Dame de Bonsecours, QC

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Saint-Hyacinthe,
ROBERT BÉLISLE*

573

Inspecteur général des institutions financières

Sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne — Loi sur les

Société d'Entraide Économique Métropolitaine de Montréal Inc.

Avis est, par la présente, donné que Société d'Entraide Économique Métropolitaine de Montréal Inc., société constituée en corporation en vertu de la Loi sur les sociétés d'entraide économique (Québec) au mois de juin 1984, ayant son principal établissement en la ville de Brossard, province de Québec, a fait approuver un

règlement de continuation en vue de continuer son existence en une société d'épargne régie par la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (Québec) lors d'une assemblée générale annuelle tenue le 30 mai 1988. Dans les six (6) mois de la publication du présent avis, une copie certifiée conforme du règlement approuvant la continuation et une requête demandant au ministre d'autoriser celle-ci sera transmise à l'inspecteur général des institutions financières conformément aux dispositions de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne.

Montréal, le 20 juin 1988

*Le secrétaire-trésorier,
LOUIS GRAVEL*

561-42-4

Loi électorale**Directrices et directeurs du scrutin**

Conformément aux dispositions de l'article 39 de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.2), je donne avis que j'ai nommé les personnes suivantes pour remplir la fonction de directeur-trice du scrutin pour une durée de cinq ans, à compter du 7 octobre 1988.

Circonscription électorale	Nom, prénom	Profession	Domicile
Bourget	Émond, France	Secrétaire	6540, rue Rodolphe Mathieu, Montréal
Lapinière	Cadieux, Robert	—	18, Place Beaujolois, Candiac
Les Chutes-de-la-Chaudière	Bolduc, Michel	Conseiller en remplacement	1224, 7 ^e Avenue, Saint-Rédempteur
Masson	Duzyk, Thomas	Administrateur	510, place Pierre-Paul, Legardeur
Pontiac	Lesage, Guy	Consultant	Chemin Hughes, Otter Lake
Shefford	Petit, Jean Roland	Enseignant	428, rue Léger Granby

*Le Directeur général des élections,
Le président de la Commission de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

Directeur du scrutin

Conformément aux dispositions de l'article 39 de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.2), je donne avis que j'ai nommé les personnes suivantes pour remplir la fonction de directeur-trice du scrutin pour une durée de cinq ans, à compter du 22 octobre 1988.

Circonscription électorale	Nom, prénom	Profession	Domicile
Johnson	Camiré, Beaudoin, Denise	Administratrice	1100, rue Mailhot, Sherbrooke
Lavolette	De la Chevrotière, Robert	Consultant	650, rue Saint-Paul, Saint-tite

*Le Directeur général des élections,
et Président de la Commission de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

576

Ministères — Avis concernant les**Affaires municipales****Divers****Municipalité de Pointe-au-Père**

Avis est donné par le soussigné que le gouvernement a adopté en date du 12 octobre 1988, un décret ayant pour objet de changer le nom de la municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père de la municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette, en celui de « Municipalité de Pointe-au-Père ».

Conformément à l'article 52 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), ce changement de nom entre en vigueur après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le sous-ministre par intérim,
FLORENT GAGNÉ*

575

Municipalité de Saint-Vianney

Avis est donné par le soussigné que le gouvernement a adopté en date du 12 octobre 1988, un décret ayant pour objet de changer le nom de la municipalité de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-Vianney de la municipalité régionale de comté de Matapédia, en celui de « Municipalité de Saint-Vianney ».

Conformément à l'article 52 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), ce changement de nom entre en vigueur après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le sous-ministre par intérim,
FLORENT GAGNÉ*

575

Paroisse de Saint-Mathias-sur-Richelieu

Avis est donné par le soussigné que le gouvernement a adopté en date du 12 octobre 1988, un décret ayant pour objet de changer le nom de la municipalité de la paroisse de Saint-Mathias de la municipalité régionale de comté de Rouville, en celui de « Municipalité de la paroisse de Saint-Mathias-sur-Richelieu ».

Conformément à l'article 52 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), ce changement de nom entre en vigueur après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le sous-ministre par intérim,
FLORENT GAGNÉ*

575

Transports

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (3) de la direction ministérielle à cet effet: « En milieu rural, chemins municipaux d'intérêt strictement local (sans habitation riveraine à caractère permanent et sans vocation de transit).

Circonscription électorale de L'Assomption:

Dans la municipalité de Charlemagne, ville:
Région 6-4, district 62

Section du chemin de la Presqu'île, vis-à-vis les lots 58-49, 58-48, 58-47, 58-50, 58-77, 58-76, 58-75, 58-74, 58-73, 58-72, 58-71, 58-70, 58-69, 58-68, 58-67, 58-66, 58-65, 58-64, 58-63, 58-62, 58-61, 58-60, 58-59, 58-58, 58-57, 58-56, 58-55, 58-54, 58-53, 58-52, 58-51, 58-50, 58-49, 58-48, 58-47, 58-46, 58-45, 58-44, 58-43, 58-42, 58-41, 58-40, 58-39, 58-38, 58-37, 58-36, 58-35, 58-34, 58-33, 58-32, 58-31, 58-30, 58-29, 58-28, 58-27, 58-26, 58-25, 58-24, 58-23, 58-22, 58-21, 58-20, 58-19, 58-18, 58-17, 58-16, 58-15, 58-14, 58-13, 58-12, 58-11, 58-10, 58-9, 58-8, 58-7, 58-6, 58-5, 58-4, 58-3, 58-2, 58-1, sur une longueur approximative de 750 mètres.

Québec, le 3 octobre 1988

*Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ*

575

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la direction ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Labelle:

Dans la municipalité de Ferme-Neuve, paroisse:
Région 6-4, district 76

Section du chemin Ferme-neuve - Lac-Saint-Paul, vis-à-vis les lots P-37 et P-36, rang III Wurtèle, sur une longueur approximative de 440 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, SD:
Région 6-4, district 76

Section de l'ancienne route 309, vis-à-vis les lots P-22 et P-23, rang VII, canton de Décarie, sur une longueur approximative de 574 mètres.

Dans la municipalité de Marchand, canton:
Région 6-4, district 76

Section de l'ancienne route 11, vis-à-vis les lots P-2, P-3, P-4 et P-5, rang Ouest, canton de Marchand, sur une longueur approximative de 877 mètres.

Dans la municipalité de Kiamika, canton:

Région 6-4, district 76

Section de l'ancienne route 311, vis-à-vis les lots P-37A, P-38A et P-39A, rang VII, canton de Kiamika, sur une longueur approximative de 925 mètres.

Québec, le 3 octobre 1988

Le ministre des Transports,

MARC-YVAN CÔTÉ

575

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la direction ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Labelle:

Dans la municipalité de Ferme-Neuve, village:

Région 6-4, district 76

Section de l'ancienne route 35, vis-à-vis des lots P-2A, P-2, P-69, et P-68, sur une longueur approximative de 218 mètres.

Dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, SD:

Région 6-4, district 76

Section de l'ancienne route 35 « Lajeunesse », vis-à-vis les lots P-8 et P-9 du rang II, canton de Wells, sur une longueur approximative de 564 mètres.

Circonscription électorale de Lévis:

Dans la municipalité de Saint-Nicolas, ville:

Région 3-2, district 28

Section de la route 116 (ancienne route 5), vis-à-vis les lots partie 35, partie 34A, partie 34, partie 34-1 et partie 32, sur une longueur approximative de 84 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Nicolas, ville:

Région 3-2, district 28

Section de la route 132, vis-à-vis les lots partie 63, partie 64 et partie 61, sur une longueur approximative de 232 mètres.

Dans la municipalité de Bernières, SD:

Région 3-2, district 28

Section de la route 116 (ancienne route 5), vis-à-vis les lots partie 457-6-1, partie 457-6 et partie 457, sur une longueur approximative de 130 mètres.

Québec, le 3 octobre 1988

Le ministre des Transports,

MARC-YVAN CÔTÉ

575

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la direction ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Mégantic-Compton:

Dans la municipalité de Audet, SD:

Région 05, district 24

Section du chemin du Barrage, vis-à-vis les lots partie 31 et partie 32 rang I, sur une longueur approximative de 280 mètres.

Circonscription électorale de Rousseau:

Dans la municipalité de Saint-Adèle, ville:

Région 6-4, district 63

Section du chemin de service longeant la route 117, vis-à-vis les lots P-4 et P-30, rang II, canton de Morin, sur une longueur approximative de 683 mètres.

Dans la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, SD:

Région 6-4, district 62

Section du chemin Sainte-Lucie, vis-à-vis le lot 161-A, sur une longueur approximative de 49 mètres.

Circonscription électorale de Saint-Hyacinthe:

Dans la municipalité de Saint-Damase, paroisse:

Région 6-1, district 51

Section de la route 233-02-070, vis-à-vis le lot P-67, sur une longueur approximative de 110 mètres.

Québec, le 3 octobre 1988

Le ministre des Transports,

MARC-YVAN CÔTÉ

575

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la direction ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Saint-Jean:

Dans la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, paroisse:

Région 6-2, district 67

Deux sections de route: rang Saint-Philippe, vis-à-vis les lots P-50 et P-277, sur une longueur approximative de 115 mètres; montée Langevin, vis-à-vis les lots P-276 et P-277, sur une longueur approximative de 90 mètres.

Circonscription électorale de Terrebonne:

Dans la municipalité de Mascouche, ville:

Région 6-4, district 62

Section du rang Nord de la Plaine (chemin Sainte-Marie), vis-à-vis les lots P-749-4, P-749-38, P-749-7, P-749-8, P-749-9, P-749-10, P-829, P-830, P-831, sur une longueur approximative de 663 mètres.

Circonscription électorale de Verchères:

Dans la municipalité de Verchères, SD:

Région 6-2, district 56

Section du chemin de la Petite-Côte (Petit-Côteau), vis-à-vis le lot P-464-4, sur une longueur approximative de 12 mètres.

Québec, le 3 octobre 1988

Le ministre des Transports,

MARC-YVAN CÔTÉ

575

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (4) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçon routier ayant fait l'objet d'un protocole d'entente entre le ministère et les corporations municipales ».

Circonscription électorale de Rousseau:

Dans la municipalité de Sainte-Adèle, ville (protocole no 1698):
Région 6-4, district 63

Section de la route 117 (boulevard Sainte-Adèle), vis-à-vis les lots 10B, 11, 10A et 11A, sur une longueur approximative de 3,06 kilomètres.

Circonscription électorale de Joliette:

Dans la municipalité de Saint-Charles-Borromée, paroisse (protocole d'entente no 1724):
Région 6-4, district 58

Section du chemin Petite-Noraie, vis-à-vis les lots P-233, P-234, P-271, P-272, P-273, P-274 et P-275 du rang I, P-235 et P-277 du rang II, sur une longueur approximative de 1,68 kilomètre.

Circonscription électorale de Jonquière:

Dans la municipalité de Jonquière, ville (protocole d'entente no 1383):
Région 02, district 94

Section du chemin Saint-Dominique, vis-à-vis les lots 19-A, 19-B, 20-A, 20-B, 21, 22-A, 22-B, 23 et 24 rang VI, 19-A, 19-B et 20, rang VII, sur une longueur approximative de 2,57 kilomètres.

Québec, le 3 octobre 1988

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

575

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Labelle:

Dans la municipalité de Des Ruisseaux, SD:
Région 6-4, district 76

Section de la route 309, vis-à-vis le lot I, rang II Pope, sur une longueur approximative de 153 mètres.

Dans la municipalité de Lac Saint-Paul, SD:
Région 6-4, district 76

Section du chemin Ferme-Neuve/Lac-Saint-Paul, vis-à-vis les lots P-15, P-16 et P-17, rang II Moreau, sur une longueur approximative de 718 mètres.

Dans la municipalité de Notre-Dame-de-Laus, SD:
Région 6-4, district 76

Section de l'ancienne route 35, vis-à-vis les lots P-17, P-18 et P-19 du rang II Wells, sur une longueur approximative de 561 mètres.

Dans la municipalité de Notre-Dame-de-Laus, SD:
Région 6-4, district 76

Cinq sections de l'ancienne route 309, vis-à-vis les lots P-24, P-25 et P-26, du rang II Wells, sur une longueur approximative de 430 mètres; vis-à-vis les lots P-19, P-20, P-21, P-22 et P-23 du rang II Wells, sur une longueur approximative de 1,13 mètres; vis-à-vis les lots P-16 et P-17 rang II Wells, sur une longueur approximative de 274 mètres; vis-à-vis les lots P-13B et P-12B des rangs I et II Wells, sur une longueur approximative de

411 mètres; vis-à-vis les lots P-23B et P-24B rang I Mc Gill, sur une longueur approximative de 606 mètres.

Québec, le 3 octobre 1988

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

575

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Labelle:

Dans la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-îles, SD:
Région 6-4, district 76

Trois (3) sections de l'ancienne route 309: vis-à-vis les lots partie 35, partie 36 et partie 37, rang V, sur une longueur approximative de 481 mètres; vis-à-vis les lots partie 44 et partie 43, rang V, sur une longueur approximative de 518 mètres; vis-à-vis les lots partie 9 et partie 10A, rang IV, sur une longueur approximative de 152 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Agathe-Sud, ville:
Région 6-4, district 63

Section de l'ancien chemin de la Montagne (chemin Josée), vis-à-vis le lot partie 2B, rang III, sur une longueur approximative de 130 mètres.

Circonscription électorale de Laprairie:

Dans la municipalité de Saint-Philippe, paroisse:
Région 6-2, district 67

Section de la route montée Saint-Grégoire, vis-à-vis les lots P-2, P-3, P-4, P-6, P-7 et P-35, sur une longueur approximative de 1,80 kilomètre.

Dans la municipalité de La Prairie, ville:
Région 6-2, district 67

Section de la 104 (chemin Saint-Jean), vis-à-vis les lots parties 335 et partie 336, sur une longueur approximative de 110 mètres.

Québec, le 3 octobre 1988

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

575

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale d'Iberville:

Dans la municipalité de Noyan, SD:
Région 6-2, district 53

Section de l'ancienne route 225, vis-à-vis les lots 126, 127, partie 2 et partie 3, sur une longueur approximative de 85 mètres.

Circonscription électorale de Joliette:

Dans la municipalité de Saint-Liguori, paroisse:
Région 6-4, district 62

Section de la route 346, vis-à-vis les lots 195 et 199, sur une longueur approximative de 121 mètres.

Circonscription électorale Kamouraska-Témiscouata:

Dans la municipalité de Mont-Carmel, SD:
Région 01, district 10

Section du chemin du 4^e Rang (Saint-Pascal Mont-Carmel) vis-à-vis les lots 38, 33 et 30, sur une longueur approximative de 189 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Pascal, SD:
Région 01, district 10

Section du chemin du 2^e Rang, vis-à-vis le lot partie 129 N.-S., sur une longueur approximative de 80 mètres.

Québec, le 3 octobre 1988

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

575

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Gatineau:

Dans la municipalité d'Aumond, canton:
Région 07, district 77

Section de l'ancienne route 107, vis-à-vis les lots P-9B, P-10A et P-11, rang I, canton d'Aumond, sur une longueur approximative de 442 mètres.

Dans la municipalité de La Pêche, SD:
Région 07, district 78

Section de l'ancienne route 366, vis-à-vis les lots 1, 2 et 2B, rang III et lots 4A et partie 5A rang II, sur une longueur approximative de 1,26 kilomètres.

Circonscription électorale de Huntington:

Dans la municipalité de Hemmingford, canton:
Région 6-2, district 69

Deux sections de la route 205: de son intersection de la route 205 à son intersection de la route 219, vis-à-vis les lots P-1A et P-11A, sur une longueur approximative de 122 mètres; du chemin School de son intersection du chemin School à son intersection de la route 219, sur une longueur approximative de 32 mètres.

Québec, le 3 octobre 1988

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

575

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Châteauguay:

Dans la municipalité de Saint-Constant, ville:
Région 6-2, district 67

Section du chemin de la Petite-Côte, vis-à-vis le lot P-115, sur une longueur approximative de 14 mètres.

Circonscription électorale de Gaspé:

Dans la municipalité de Gaspé (secteur Haldimand), ville:
Région 01, district 02

Section de l'ancienne route 6, rang III, vis-à-vis les lots parties 4, partie 5, partie 2 et partie 3-A, sur une longueur approximative de 389 mètres.

Dans la municipalité de Gaspé, ville:
Région 01, district 02

Section de l'ancienne route 132, vis-à-vis le lot 10-1P, rang I, sur une longueur approximative de 200 mètres.

Circonscription électorale de Drummond:

Dans la municipalité de Drummondville, ville:
Région 6-1, district 41

Section du boulevard Bernard, vis-à-vis les lots partie 123, partie 124 et partie 2 du rang II, canton de Grantham, sur une longueur approximative de 346 mètres.

Québec, le 3 octobre 1988

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

575

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale d'Argenteuil:

Dans la municipalité de Lachute, ville:
Région 6-4, district 74

Section du chemin 327-01-030 au sud de l'autoroute 50 vis-à-vis la section « A » partie 124 et partie 125 sur une longueur approximative de 200 mètres.

Dans la municipalité de Gore, canton:
Région 6-4, district 74

Section du chemin Cambria, rang VI, cadastre canton de Gore vis-à-vis les lots partie 17-A, partie 16 B et partie 17 B sur une longueur approximative de 414 mètres.

Circonscription électorale de Bellechasse:

Dans la municipalité de Saint-Magloire-de-Bellechasse, SD:
Région 3-2, district 22

Section de l'ancienne route 25, vis-à-vis des lots 46-47-48-49-50-51-52-53a-53b-54-55-56 et 57 sur une longueur approximative de 3 kilomètres.

Circonscription électorale de Charlevoix:

Dans la municipalité de Les Éboulements, SD:
Région 3-1, district 11

Section de la route 362, vis-à-vis les lots partie 358, 360, 362 et 363, sur une longueur approximative de 598 mètres.

Dans la municipalité de Les Éboulements, SD:
Région 3-1, district 11

Section de l'ancienne route 15, vis-à-vis les lots 637, 639, 640 et 641, sur une longueur approximative de 146 mètres.

Dans la municipalité de Clermont, ville:
Région 3-1, district 11

Section de l'ancienne route 15, vis-à-vis les lots partie 612 et partie 613, sur une longueur approximative de 140 mètres.

Québec, le 3 octobre 1988

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

575

Proclamations

[L. S.]

Gouvernement
du Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

Proclamation

CONCERNANT l'application au cadastre d'une partie du canton de Bougainville, district électoral de Duplessis, de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11)

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur du plan originaire et révisé, dans le district électoral de Duplessis, pour une partie du cadastre du canton de Bougainville à l'endroit des lots 1, 2, 6, 11 à 17, 28, 30 à 54, 57 à 72, 75 à 104, 107, 110 à 114, 116, 118 à 124, 128 à 147, 149 à 161, 165 à 169, 172 à 177, 179 à 184, 186, 188, 189, 192 à 195, 197 à 204, 208, 209, 211, 212, 217, 218, 220 à 223, 225, 227, 229, 233, 248, 250, 258 à 260, 263, 265, 268 et 271 à 273 et leurs subdivisions respectives, et 275 à 569, le tout situé dans la division d'enregistrement de Sept-Îles;

b) indique que ce plan originaire et révisé est déposé aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, et qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ce plan originaire et révisé au bureau d'enregistrement de Sept-Îles ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui de l'administrateur municipal de la corporation municipale de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement ce plan originaire et révisé;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit, pour lequel un plan originaire et révisé a été déposé, soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172a du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 7 septembre 1988, par le décret du Gouvernement du Québec numéro 1351-88.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11), le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser un plan originaire et révisé, dans le district électoral de Duplessis, pour une partie du cadastre du canton de Bougainville à l'endroit des lots 1, 2, 6, 11

à 17, 28, 30 à 54, 57 à 72, 75 à 104, 107, 110 à 114, 116, 118 à 124, 128 à 147, 149 à 161, 165 à 169, 172 à 177, 179 à 184, 186, 188, 189, 192 à 195, 197 à 204, 208, 209, 211, 212, 217, 218, 220 à 223, 225, 227, 229, 233, 248, 250, 258 à 260, 263, 265, 268 et 271 à 273 et leurs subdivisions respectives, et 275 à 569, le tout situé dans la division d'enregistrement de Sept-Îles.

Conformément aux articles 2 et 3 de cette loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer:

1. le 6 avril 1988, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources, à Québec, ce plan originaire et révisé;
2. le 13 avril 1988, au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, à Sept-Îles, une copie certifiée de ce plan originaire et révisé;
3. le 6 juin 1988, au bureau désigné par lui, à savoir celui de l'administrateur municipal de la corporation municipale de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent, une copie certifiée de ce plan originaire et révisé.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 7 septembre 1988

Le sous-procureur général,
JACQUES CHAMBERLAND

Libro: 508

Folio: 193

558

[L. S.]

Gouvernement
du Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Hull sur le territoire du canton de Low

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire du canton de Low sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Hull, comme si ces deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 28 septembre 1988, par le décret du Gouvernement du Québec numéro 1480-88.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72), le Conseil municipal du canton de Low a adopté le Règlement numéro 007-87 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Hull.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Hull, par son Règlement numéro 2012, a concouru dans la teneur du règlement adopté par le Conseil municipal du canton de Low.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 28 septembre 1988

*Le sous-procureur général,
JACQUES CHAMBERLAND*

Libro: 508
Folio: 202
573

Ventes par licitation

Terrebonne

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000049-886

MARIE-ANDRÉ BÉLANGER, secrétaire médicale, domiciliée au 457, rue Mariale, Mont-Laurier, district de Labelle, QC, partie demanderesse, contre **MARIO RHÉAUME**, domicilié au 36 (A), rue Desjardins, Sainte-Agathe-des-Monts, district de Terrebonne, QC, partie défenderesse.

Conformément à un jugement rendu le 13 mai 1988 par Me Marie L. Prévost, protonotaire spéciale, ordonnant la vente par voie de licitation de l'immeuble suivant:

« Un emplacement situé en la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conçu et désigné au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts comme étant le lot numéro soixante-cinq de la subdivision du lot numéro dix (lot 10-65) dans le Quatrième Rang du canton de Beresford, division d'enregistrement de Terrebonne. Ledit emplacement étant de figure irrégulière et borné comme suit, savoir: vers le nord par la rue Ritchot portant le numéro cadastral 1043, vers l'ouest par la rue Demontigny portant le numéro cadastral 10-4, vers le sud par le lot 10-66 et vers l'est par le lot 10133; mesurant soixante-quatre pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (64,95 pi) vers le nord, vingt-trois pieds et soixante et un centièmes de pied (23,61 pi) le long d'une courbe de quinze pieds (15 pi) de rayon aussi vers le nord, cinquante et un pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (51,95 pi) vers l'ouest, quatre-vingts pieds (80 pi) vers le sud et soixante-sept pieds (67 pi) vers l'est; contenant une superficie de cinq mille trois cent onze pieds carrés, mesures anglaises (Sup.: 5 311 pi²); avec une bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 107, rue Demontigny, Sainte-Agathe-des-Monts. Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes se rattachant audit immeuble. Le tout tel que montré sur un plan et certificat de localisation préparé par Raymond Alain, arpenteur-géomètre, en date du trois octobre mil neuf cent soixante-dix-sept et portant le numéro A-2922 de ses plans. »

La mise à prix est fixée à 16 549,88 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par la ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, local 4.03, Saint-Jérôme, QC, le TRENTIÈME jour de NOVEMBRE 1988 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 7 octobre 1988

58297

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Baie-Comeau

Bref d'exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Baie-Comeau
No 655-02-000144-862
S. 655-18-000013-865

VILLE DE BAIE-COMEAU, demanderesse, contre **GESTION MÉDIMANIC DIONNE INC.**, défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant et composant les divisions un et trois de la subdivision cent soixante du lot originaire F du rang UN (F-160-1 et F-160-3, rg 1), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Laflèche, division d'enregistrement de Saguenay, district de Baie-Comeau; avec bâtisses dessus construites, dont celle portant le numéro d'immeuble 399, rue des Cèdres, Baie-Comeau, circonstances et dépendances. Sujet aux servitudes dûment enregistrées et avec une servitude de passage et de stationnement en faveur du lot F-160-4, requé devant Laurent Samson, notaire, le 15 mai 1979, et dont copie a été enregistrée à la division d'enregistrement de Saguenay, le 16 mai 1979, sous le numéro 109287.

La mise à prix est fixée à 8 338,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par la ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Baie-Comeau, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, 71, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI VINGTIÈME jour de DÉCEMBRE 1988 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,
PATSY CAISSY*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 17 octobre 1988

58384

Beauharnois

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-18-000023-888
760-05-000522-878

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE, incorporée par une loi fédérale, ayant son siège social en la cité d'Ottawa, partie demanderesse, contre **FERME MAURICE D'AOUST** (1978) INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 5, Rivière-Saint-Louis, Saint-Louis-de-Gonzague, district de Beauharnois, JOS ITO, et **MAURICE D'AOUST**, résidant au 5, chemin de la Rivière-Saint-Louis, Saint-Louis-de-Gonzague, district de Beauharnois, JOS ITO, et **BRIGITTE LOISELLE**, résidant au 5, chemin de la Rivière Saint-Louis, Saint-Louis-de-Gonzague, district de Beauharnois, JOS ITO, partie défenderesse, et **BANQUE NATIONALE DU CANADA**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, H2Y 2W3, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Beauharnois, ayant son siège social au 150, chemin Saint-Louis, cité et district de Beauharnois, J6N 3C1, mis en cause.

« Une terre située dans la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka et composée de la partie sud-est du lot numéro six (ptie 6) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka, division d'enregistrement de Beauharnois, à prendre en avant sur la grande route no 3, aujourd'hui route no 132, sur toute la largeur de la terre par la profondeur depuis la grande route à la plus grande partie ou résidu de trente-huit (38) arpents du même lot vendu avant ce jour par Maurice Viau à Sylvio Galipeau par acte passé devant Robert Lupien, notaire, le 6 août 1976 et enregistré à Beauharnois sous le numéro 158695; mesurant quatre cent trente-trois pieds et trente-huit centièmes de pied (433,38 pi) de largeur en avant, au sud-est le long du côté nord du chemin public, cinq cent quatre-vingt-douze pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes de pied (592,97 pi) en arrière au nord-ouest, le long du fossé séparant la partie décrite de celle de Sylvio Galipeau, sur une profondeur de mille huit cent vingt-quatre pieds et deux dixièmes de pied (1 824,2 pi) au sud-ouest dans la ligne séparative des lots numéros 6 et 7 et de mille quatre cent soixante-deux pieds et cinq dixièmes de pied (1 462,5 pi) du côté opposé, au nord-est, dans la ligne séparative des lots numéros 5 et 6; contenant une superficie de vingt-six arpents carrés et cinq dixièmes d'arpent carré (26,5 arp²). Tel que le tout se trouve, sans bâtisse. Ledit emplacement est montré sur un plan préparé par Louis-Arthur Sullivan, arpenteur-géomètre, en date du 30 juillet 1976 (plan 4393). Sauf à distraire un demi (½) hectare comme permis et autorisé par la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec, à prendre dans le coin sud-est de la terre le long de la grande route depuis la ligne séparative des lots numéros 5 et 6 à l'est sur une profondeur d'un (1) arpent mesurée dans la ligne séparative des lots numéros 5 et 6 par la largeur requise le long de la grande route et une droite parallèle à celle-ci en arrière, pour former le demi-hectare réservé, soit cinquante-trois mille huit cent vingt pieds carrés et cinq dixièmes de pied carré (53 820,5 pi²) incluant dans cette superficie cette partie du même lot d'environ cent cinquante pieds (150 pi) de largeur en avant sur environ deux cents pieds (200 pi) de profondeur, dans le coin sud-est du même lot; avec la résidence et toutes constructions y érigées, acquises antérieurement par Maurice Viau de M. Armandien Viau par vente passée devant

Robert Lupien, notaire, le 21 mai 1974 et enregistré à Beauharnois sous le numéro 148120; et borné quant à ce demi-hectare distraint, en front, au sud-est, par la grande route, du côté nord-est par une partie du lot numéro 5, du côté sud-ouest, et en arrière, au nord-ouest, par le résidu de l'immeuble présentement décrit de manière néanmoins à ce que la limite sud-ouest ne dépasse pas le fossé qui se trouve à peu près au milieu de la terre et à prendre en profondeur en arrière l'excédant requis au besoin pour former le demi-hectare distraint, à l'intérieur duquel est comprise la propriété de Maurice Viau; avec résidence y érigée.

Pour les fins d'enregistrement, la partie 6 ci-dessus décrite peut être plus particulièrement bornée comme suit: une partie du lot numéro six (ptie 6) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka, division d'enregistrement de Beauharnois d'une superficie de vingt-cinq arpents carrés et quatre-vingt-cinq (25,85 arp²), bornée au sud-est en partie par la route numéro 132 et en partie par ladite partie du lot numéro 6 d'une superficie de cinquante-trois mille huit cent vingt pieds carrés et 5 dixièmes de pied carré (53 820,5 pi²), mesures anglaises, vendue à Maurice Viau aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 148120, au sud-ouest par une partie du lot numéro 7, au nord-ouest par une partie dudit lot numéro 6 vendue à Sylvio Galipeau suivant l'acte enregistré sous le numéro 158695 et au nord-est en partie par une partie du lot numéro 5 et en partie par ladite partie dudit lot 6 d'une superficie de cinquante-trois mille huit cent vingt pieds carrés et cinq dixièmes de pied carré (53 820,5 pi²) ou ½ hectare, vendue à Maurice Viau aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 148120.

La mise à prix est fixée à 8 287,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, 150, chemin Saint-Louis, Beauharnois, le QUATORZIÈME jour de DÉCEMBRE 1988 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
GILBERT FOREST

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 7 octobre 1988

58298

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-18-000023-888
760-05-000522-878

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE, incorporée par une loi fédérale, ayant son siège social en la cité d'Ottawa, partie demanderesse, contre **FERME MAURICE D'AOUST** (1978) INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 5, Rivière Saint-Louis, Saint-Louis-de-Gonzague, district de Beauharnois, JOS ITO, et **MAURICE D'AOUST**, résidant au 5, chemin de la Rivière-Saint-Louis, Saint-Louis-de-Gonzague, district de Beauharnois, JOS ITO, et **BRIGITTE LOISELLE**, résidant au 5, chemin de la Rivière-Saint-Louis, Saint-Louis-de-Gonzague, district de Beauharnois, JOS ITO, partie défenderesse, et **BAN-**

QUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, H2Y 2W3, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauharnois, ayant son siège social au 150, chemin Saint-Louis, cité et district de Beauharnois, J6N 3C1, mis en cause.

« Bloc 1 :

Une terre composée du lot originaire connu et désigné sous le numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit (lot 298) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, division d'enregistrement de Beauharnois. À distraire cependant, dudit lot, les parties du lot suivant:

a) une partie dudit lot numéro 298, appartenant à Régional construction ou représentants et mesurant cent trente-cinq pieds (135 pi) de largeur sur deux cent cinquante-quatre pieds (254 pi) de profondeur; le tout tel qu'il appert d'un acte de vente enregistré à Beauharnois sous le numéro 111275;

b) une partie dudit lot numéro 298 cédée par Ferme Maurice D'Aoust (1978) Inc. à la Compagnie de Construction Régionale Inc. suivant l'acte d'échange reçu par René Therrien, notaire, le 24 avril 1984 dont une copie a été enregistrée le surlendemain sous le numéro 195949, ladite cession ayant été autorisée par la C.P.T.A.Q. par une décision du 20 octobre 1983, dossier 7002D/62651, annexé audit acte, savoir: un emplacement vacant de figure irrégulière situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, et composé d'une partie du lot connu et désigné sous le numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit (ptie 298) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, division d'enregistrement de Beauharnois. Ledit emplacement est borné comme suit: vers le sud-est par une partie du lot numéro 297 et une partie du lot numéro 298, cette dernière appartenant à Régional Construction ou représentants suivant l'acte enregistré sous le numéro 111275, vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 296 et ladite partie du lot 298, appartenant à cette dernière suivant l'acte enregistré sous le numéro 111275, vers le nord-ouest par des parties dudit lot numéro 298, vers le nord-est partiellement par une partie du lot numéro 298 et partiellement par une partie du lot numéro 299, et décrit comme suit: partant d'un point situé sur la ligne de division entre les lots numéros 298 et 296 et à une distance de cent trente-cinq pieds (135 pi) au nord-ouest de la ligne de division entre les lots numéro 297 et 298, mesurée le long de la ligne de division entre les lots numéros 298 et 296; de là, dans une direction nord-ouest longeant la ligne de division entre les lots numéros 298 et 296 pour une distance de cinq cent trente et un pieds et onze centièmes de pied (531,11 pi) jusqu'à un point; de là, dans une direction nord-est suivant un angle intérieur de soixante-dix-sept degrés vingt-huit minutes cinquante-six secondes (70°28'56") pour une distance de cinq cent soixante-dix-neuf pieds et cinquante-neuf centièmes de pied (579,59 pi) jusqu'à un point; de là, dans une direction sud-est suivant un angle intérieur de cent deux degrés trente et une minutes quatre secondes (102°31'04") pour une distance de deux cent douze pieds et trente-cinq centièmes de pied (212,35 pi) jusqu'à un point; de là, dans une direction nord-est suivant un angle intérieur de deux cent soixante-sept degrés huit minutes quarante-quatre secondes (267°08'44") pour une distance de neuf cent quatre-vingt-quatre pieds et soixante-quatorze centièmes de pied (984,74 pi) jusqu'à son intersection avec la ligne de division entre les lots numéro 298 et 299; de là, dans une direction sud-est longeant la ligne de division entre les lots numéros 299 et 298 et suivant un angle intérieur de quatre-vingt-onze degrés dix-huit

minutes dix secondes (91°18'10") pour une distance de trois cent cinquante-six pieds (356 pi) jusqu'à son intersection avec la ligne de division entre les lots numéros 297 et 298; de là, dans une direction sud-ouest longeant la ligne de division entre les lots numéros 297 et 298 et suivant un angle intérieur de quatre-vingt-huit degrés quarante et une minutes cinquante secondes (88°41'50") pour une distance de mille deux cent quatre-vingt-sept pieds et six dixièmes de pied (1 287,6 pi) jusqu'à un point; de là, dans une direction nord-ouest suivant un angle intérieur de quatre-vingt-douze degrés cinquante et une minutes seize secondes (92°51'16") pour une distance de cent trente-cinq pieds (135 pi) jusqu'à un point; de là, dans une direction sud-ouest suivant un angle intérieur de deux cent soixante-sept degrés huit minutes quarante-quatre secondes (267°08'44") et longeant parallèlement à la ligne de division entre les lots numéros 297 et 298 pour une distance de deux cent cinquante-quatre pieds (254 pi) jusqu'à son intersection avec la ligne de division entre les lots numéros 296 et 298 (son point de départ); ledit emplacement contenant une superficie de six cent soixante-trois mille huit cent quarante-neuf pieds carrés et six dixièmes de pied carré (663 849,6 pi²). Les dimensions ci-dessus mentionnées sont en mesures anglaises et plus ou moins.

Tel que le tout est plus amplement montré sur un plan préparé par Louis-Arthur Sullivan, arpenteur-géomètre, en date du 14 janvier 1983 (plan 6885).

Les parties 298 distraites en a et b sont depuis le 21 mars 1985 connues et désignées comme étant le lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit-1 (Lot 298-1). Pour les fins d'enregistrement, la partie du lot 298 peut être plus particulièrement bornée comme suit: une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit (ptie 298) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, division d'enregistrement de Beauharnois, bornée vers le sud-est par une partie dudit lot numéro 298 cédée à la Compagnie de Construction Régionale Inc. suivant l'acte enregistré sous le numéro 195949, soit maintenant le lot 298-1, vers le sud-ouest par ladite partie du lot 298 cédée suivant l'acte enregistré sous le numéro 195949, soit maintenant le lot 298-1 et par une partie du lot numéro 296, vers le nord-ouest par les lots numéros 358 et 361 et vers le nord-est par une partie du lot numéro 299.

Avec bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances, et tous les biens meubles fixés en permanence auxdits immeubles et nécessaires à l'exploitation de la ferme présentement décrite comprenant notamment et non limitativement les biens suivants: 2 réservoirs Zéro de 300 et 400 gallons, le transvaseur Lapiere, l'évaporateur Dominion et Grimm 5' X 16', l'évaporateur Grimm 2' X 6' à l'huile, le réservoir double 400 gallons et la pompe et le filtre à sirop; lesdits biens meubles étant immeubles par destination.

En outre, le lot numéro 298 est affecté d'une servitude de droit de passage en faveur des lots 296 et 297, propriété de Régional Construction; cette servitude est constatée dans un acte de servitude reçu par J.G. Philie notaire, le 28 octobre 1963 et enregistré à Beauharnois sous le numéro 112864.

Le tout sujet aux servitudes constituées en faveur de The Shawinigan Water and Power Co., aux termes des actes de servitudes enregistrés à Beauharnois sous les numéros 71005 et 71006.

Bloc 2:

Une terre composée des lots originaux connus et désignés sous les numéros trois cent cinquante-neuf, trois cent soixante et trois

cent soixante et un (359, 360 et 361) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, division d'enregistrement de Beauharnois, et ayant une superficie de cent trente-cinq arpents (135 arp), plus ou moins; avec les bâtisses y érigées. À distraire cependant de ladite terre, les parties de lots suivants:

a) une partie dudit lot numéro 360, appartenant à Égide Chrétien ou représentants et mesurant soixante pieds (60 pi) de largeur sur la profondeur qui s'étend entre le chemin public (rang Saint-Louis) au sud, et la rivière Saint-Louis au nord, le tout conformément à un acte de vente enregistré à Beauharnois sous le numéro 98357;

b) une autre partie dudit lot 360, appartenant à Denis Ranger ou représentants, et mesurant quatre-vingts pieds (80 pi) de largeur sur toute la profondeur se trouvant entre le chemin public (rang Saint-Louis) au sud, et la rivière Saint-Louis au nord, le tout tel qu'il appert à un acte de vente enregistré sous le numéro 148815 à Beauharnois;

c) une autre partie dudit lot 360 dont Louis Julien s'est réservée la propriété dans l'acte de vente qu'il a consenti à Maurice D'Aoust, lequel acte a été reçu par René Therrien, notaire, le 6 janvier 1975 et enregistré à Beauharnois sous le numéro 150674; ladite partie mesure quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) de largeur sur toute la profondeur se trouvant entre le chemin public (rang Saint-Louis) et la rivière Saint-Louis;

d) la partie du lot numéro 361 à Centre Régional de Grain Maurice D'Aoust Inc., aux termes d'un acte reçu par René Therrien, notaire, le 13 décembre 1978 et enregistré à Beauharnois sous le numéro 171106; ladite partie de lot contenant une superficie de cent dix mille huit cent pieds carrés (110 800 pi²), mesures anglaises et plus ou moins; ladite partie de lot est montrée sur un plan préparé par Philippe Loisel, ingénieur, en date du 15 septembre 1978.

Pour les fins d'enregistrement, les parties des lots 360 et 361 présentement décrites peuvent être particulièrement bornées comme suit:

1. Une partie de lot numéro trois cent soixante (ptie 360) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, division d'enregistrement de Beauharnois, bornée vers le sud-est par le chemin public du rang Saint-Louis, vers le sud-ouest par une partie dudit lot numéro 360 réservée par Louis Julien à l'acte enregistré sous le numéro 150674 ou à une ligne imaginaire située à deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) au nord-est du lot 363, vers le nord-ouest par la rivière Saint-Louis et vers le nord-est par le lot numéro 359.

2. Une partie de lot trois cent soixante et un (ptie 361) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, division d'enregistrement de Beauharnois, bornée vers le sud-est en partie par ladite partie du lot 361 vendue à Centre Régional de Grain Maurice D'Aoust Inc. suivant l'acte enregistré sous le numéro 171106 et en partie par une partie du lot 298, vers le sud-ouest en partie par ladite partie du lot 298 vendue suivant l'acte 171106 et en partie par le lot 362, vers le nord-ouest en partie par le chemin public du rang Saint-Louis, en partie par ladite partie du lot 298 vendue suivant l'acte 171106 et en partie par ledit chemin public et vers le nord-est en partie par ladite partie 298 vendue suivant l'acte 171106 et en partie par le lot 358.

En outre, les lots numéros 360 et 361 sont affectés d'une servitude de droit de passage en faveur des lots numéros 296 et 297, propriété de Régional Construction; cette servitude est constatée

dans un acte de servitude reçu par J.G. Philie, notaire, le 28 octobre 1963 et enregistré à Beauharnois sous le numéro 112684.

Le tout sujet aux servitudes constituées en faveur de The Shawinigan Water and Power Co., aux termes des actes de servitudes enregistrés à Beauharnois sous les numéros 71005 et 71006.

La mise à prix est fixée à 72 224,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être rendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, 150, chemin Saint-Louis, Beauharnois, le QUATORZIÈME jour de DÉCEMBRE 1988 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GILBERT FOREST

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 7 octobre 1988

58299

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-18-000023-888
760-05-000522-878

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE, incorporée par une loi fédérale, ayant son siège social en la cité d'Ottawa, partie demanderesse, contre **FERME MAURICE D'AOUST (1978) INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 5, Rivière-Saint-Louis, Saint-Louis-de-Gonzague, district de Beauharnois, J0S 1T0, et **MAURICE D'AOUST**, résident au 5, chemin de la Rivière-Saint-Louis, Saint-Louis-de-Gonzague, district de Beauharnois, J0S 1T0, et **BRIGITTE LOISELLE**, résident au 5, chemin de la Rivière Saint-Louis, Saint-Louis-de-Gonzague, district de Beauharnois, J0S 1T0, partie défenderesse, et **BANQUE NATIONALE DU CANADA**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, H2Y 2W3, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Beauharnois, ayant son siège social au 150, chemin Saint-Louis, cité et district de Beauharnois, J6N 3C1, mis en cause.

« A) Une terre composée des lots ci-après désignés:

1. Des lots connus et désignés sous les numéros soixante, soixante et un, soixante-deux et soixante-trois (60, 61, 62 et 63) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka, division d'enregistrement de Beauharnois. Sauf et à distraire dudit lot numéro 60 la partie vendue par Maurice D'Aoust à Richard Montpetit et France Laberte suivant l'acte reçu par Gilles Poirier, notaire, le 15 avril 1977, dont une copie a été enregistrée le 22 avril 1977 sous le numéro 162190 et décrite comme suit: un emplacement situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka et composé d'une partie du lot connu et désigné sous le numéro soixante (ptie 60) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka, division d'enregistrement de Beauharnois; mesurant, en largeur, trois cent cinquante pieds (350 pi) sur son côté nord et trois cent quatre-vingts pieds (380 pi) sur son côté sud, sur des profondeurs de quatre cent trente-cinq

pieds (435 pi) sur son côté sud-ouest et de trois cent quatre-vingt-quinze pieds (395 pi) sur son côté nord-est. Ledit emplacement est borné comme suit: en front, vers le nord, par le chemin public; en arrière, vers le sud, par la rivière Saint-Louis-de-Gonzague; vers le nord-est par la ligne de division des lots numéros cinquante-neuf et soixante (59 et 60) et vers le sud-ouest par le résidu dudit lot numéro soixante (ptie 60), appartenant à Maurice D'Aoust ou représentants; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sauf et à distraire, dudit lot numéro 62, les parties suivantes:

a) la partie dudit lot numéro 62 vendue par Roch Boyer à la corporation municipale de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka, aux termes d'un acte reçu par Jos. Médard Leduc, notaire, le 17 décembre 1955 et enregistré à Beauharnois sous le numéro 92686; ladite partie de lot étant une lisière de terrain mesurant environ quinze pieds (15 pi) de largeur sur la profondeur se trouvant entre le chemin de la Rivière-Saint-Louis et le lot numéro 30;

b) une autre partie dudit lot numéro 62 cédée par ledit Roch Boyer à Aldéo Léger, aux termes d'un acte d'échange reçu par Arthur Léger, notaire, le 16 mai 1970 et enregistré à Beauharnois sous le numéro 133175; ladite partie de lot étant un emplacement de forme triangulaire, mesurant cent soixante-dix-neuf pieds (179 pi) sur la base (le long du chemin public) sur une profondeur d'environ trois (3) arpents; l'autre côté correspondant au côté nord-ouest du lot numéro 62.

Pour les fins d'enregistrement, les parties des lots numéros soixante et soixante-deux (ptie 60 et 62) présentement décrites peuvent être plus particulièrement bornées comme suit:

A) 1.1 D'une partie du lot numéro soixante (ptie 60) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka, division d'enregistrement de Beauharnois, bornée en front, vers le nord, par le chemin public; en arrière, vers le sud, par la rivière Saint-Louis-de-Gonzague; d'un côté, vers le nord-est, par une partie dudit lot 60 vendue à Richard Montpetit et France Laberge suivant l'acte enregistré sous le numéro 162190; et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le lot numéro 63;

1.2 D'une partie du lot numéro soixante-deux (ptie 62) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka, division d'enregistrement de Beauharnois, bornée en front, vers le sud, par le chemin public; en arrière, vers le nord-ouest, par une partie dudit lot 62 cédée à Aldéo Léger suivant l'acte enregistré sous le numéro 133175; d'un côté, vers le sud-ouest, par une partie dudit lot 62 vendue à la corporation municipale de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka suivant l'acte enregistré sous le numéro 92686; et de l'autre côté, vers le nord-est, par le lot numéro 61.

2. D'un morceau de terrain de forme triangulaire (triangle rectangle) connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka, division d'enregistrement de Beauharnois, comme étant une partie du lot numéro trente (ptie 30); mesurant sur sa base (côté nord-est), cent soixante-dix-neuf pieds (179 pi) de largeur sur une profondeur de trois (3) arpents dans sa ligne nord-ouest, l'hypoténuse (côté sud) correspondant au côté nord du lot numéro 61. Ledit morceau de terrain est borné comme suit: au nord-est et au nord-ouest par le résidu dudit lot numéro 30 et au sud par le lot numéro 61; le côté nord-est du morceau de terrain décrit correspond à la prolongation de la ligne nord-est du lot numéro 61 sur le lot numéro 30.

Tel que le tout se trouve avec toutes les bâtisses qui sont érigées sur ladite terre.

Les lots numéros 60, 61, 62 et 63 étant toutefois sujet à une servitude d'utilité publique en faveur de The Shawinigan Water and Power Co., tel qu'il appert à un acte de servitude reçu par J. Donat Salomon Tremblay, notaire, le 28 janvier 1942 et enregistré à Beauharnois sous le numéro 67236.

B) Une autre terre située dans la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka et composée comme suit:

1. Des lots connus et désignés au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka, division d'enregistrement de Beauharnois, comme étant les lots originaux numéros trente et trente et un (30 et 31), le tout sujet aux distractions ci-après énumérées; sans bâtisse.

2. D'un morceau de terrain de forme triangulaire, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka, division d'enregistrement de Beauharnois, comme étant une partie du lot originaire numéro soixante-deux (ptie 62); mesurant en largeur, sur son côté sud-ouest, cent soixante-dix-neuf (179 pi) (le long du Petit-Rang) sur une profondeur de trois (3) arpents, sur son côté sud-est; ledit côté sud-est étant perpendiculaire au côté sud-ouest dudit lot numéro 62; le côté nord dudit morceau de terrain, soit l'hypoténuse du triangle, s'identifie complètement avec le côté nord du lot numéro 62; sans bâtisse. Ledit morceau de terrain est borné comme suit: en front, au sud-ouest, par le chemin public (chemin du Petit-Rang), au nord par une partie du lot numéro 30 et enfin, au sud-est par le résidu du lot numéro 62. Sauf et à distraire des lots et partie de lot ci-dessus désignés, les emplacements suivants:

a) la partie du lot numéro 62 vendue à la corporation municipale de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka, aux termes d'un acte reçu par Jos. Médard Leduc, notaire, le 17 décembre 1955 et enregistré à Beauharnois sous le numéro 92686; ladite partie de lot étant une lisière de terrain mesurant environ quinze pieds (15 pi) de largeur sur cent soixante-dix-neuf pieds (179 pi) de profondeur, le long du chemin public (Petit-Rang);

b) les parties des lots numéros 30 et 31 vendues par Aldéo Léger à la corporation municipale de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka aux termes d'un acte reçu par Jos. Médard Leduc, notaire, le 17 décembre 1955 et enregistré à Beauharnois sous le numéro 92697; lesdites parties de lots formant une lisière de terrain d'environ quinze pieds (15 pi) de profondeur sur toute la largeur des susdits lots numéros 30 et 31, à leur extrémité sud-ouest;

c) un emplacement de forme rectangulaire mesurant environ deux (2) arpents de largeur (soit toute la largeur des lots numéros 30 et 31, plus la largeur de la partie du lot numéro 62 susdécrite), sur une profondeur de trois cent dix pieds (310 pi), plus ou moins, mesures anglaises; avec toutes les bâtisses y érigées. Ledit emplacement à être distrair est composé d'une partie des lots numéros 30, 31 et 62 au susdit cadastre officiel et est borné comme suit: en front, au sud-ouest, par le chemin public appelé Petit-Rang (pties des susdits lots numéros 30, 31 et 62 vendues à la corporation municipale de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka (enr. 92686 et 92697)); en arrière, au nord-est, par le résidu des lots numéros 30 et 31 et par une partie du lot numéro 62, au nord-ouest par une partie du lot numéro 32 et enfin, au sud-est, par une partie du lot numéro 62. Pour les fins d'enregistrement les parties des lots numéros 30, 31 et 62 décrites en B peuvent être plus particulièrement bornées comme suit:

B) 1.1 Une partie du lot numéro trente (ptie 30) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka, division d'enregistrement de Beauharnois, bornée vers le sud par une partie du lot 62 et les lots 61, 58, 57, 54, 53 et 50, vers le sud-ouest par une partie dudit lot numéro 30 ou par une ligne imaginaire située à trois cent dix pieds (310 pi), plus ou moins, de la partie dudit lot 30 vendue à la corporation municipale de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka suivant l'acte enregistré sous le numéro 92697, vers le nord-ouest par une partie du lot 31 et vers le nord-est par une partie du lot 28 et le lot 29.

1.2 Une partie du lot numéro trente et un (ptie 31) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka, division d'enregistrement de Beauharnois, bornée vers le sud par une partie du lot 30, vers le sud-ouest par une partie du lot 31 ou par une ligne imaginaire située à trois cent dix pieds (310 pi), plus ou moins, de la partie dudit lot 31 vendue à la corporation municipale de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka suivant l'acte enregistré sous le numéro 92697, vers le nord-ouest par une partie du lot 32 et vers le nord-est par le lot 27 et une partie du lot 28.

2. Une partie du lot numéro soixante-deux (ptie 62) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka, division d'enregistrement de Beauharnois, de figure triangulaire, borné vers le sud-est par une partie dudit lot 62, appartenant à Ferme Maurice D'Aoust (1978) Inc., vers le sud-ouest à une partie dudit lot 62 ou à une ligne imaginaire située à trois cent dix pieds (310 pi), plus ou moins, de la partie dudit lot 62 vendue à la corporation municipale de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka suivant l'acte enregistré sous le numéro 92686 et vers le nord par une partie du lot 30. »

La mise à prix est fixée à 60 840,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, 150, chemin Saint-Louis, Beauharnois, le QUATORZIÈME jour de DÉCEMBRE 1988 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GILBERT FOREST

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 7 octobre 1988

58300

Bedford

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
Nos 460-05-000003-868
460-18-000399-885

LE SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, contre **ARMAND BÉLANGER**, 4488, Foster, Waterloo, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Shefford.

Description

Ces immeubles connus et désignés au cadastre officiel du canton d'Ely, comté de Shefford, comme étant: les cinquante acres nord,

plus ou moins, des lots numéros sept cent quatre et sept cent cinq (pties nos 704 et 705). Le lot numéro sept cent huit (708). Les lots numéros sept cent six, sept cent sept, sept cent dix et sept cent onze (706, 707, 710, 711); contenant ensemble soixante quatorze acres (74 ac) de terre en superficie, plus ou moins.

Avec les bâtisses y érigées.

Les lots numéros sept cent douze, sept cent treize, sept cent quatorze, sept cent quinze, sept cent seize et sept cent dix-huit (712, 713, 714, 715, 716 et 718); contenant ensemble cinquante-deux acres et un huitième d'acre (52½ ac) en superficie, plus ou moins. Le lot numéro sept cent vingt-cinq (725). Le lot numéro sept cent vingt-trois (723), contenant quatre-vingt-dix acres (90 ac) en superficie, plus ou moins; avec les bâtisses y érigées. Le lot numéro sept cent neuf (709), contenant cinquante-quatre acres (54 ac) en superficie, plus ou moins; avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670 du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 81 541,77 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, Granby, le MARDI SIXIÈME jour de DÉCEMBRE 1988 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 6 octobre 1988

58353

Hull

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
Nos 550-02-002195-873
550-18-001294-889

CAISSE POPULAIRE DE HULL, corporation publique dûment constituée en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 41, rue Victoria en la ville de Hull, province de Québec, J8X 2A1, partie demanderesse, et **PAUL VILLENEUVE**, domicilié et résidant au 1173, chemin Perry en la municipalité d'Aylmer, province de Québec, partie défenderesse.

Désignation

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro treize (13-26), rang Six (rg VI), canton de Eardley. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de deux mille huit cent soixante et un dollars

et cinquante cents (2 861,50 \$). Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 27). Ce montant devra être payé soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, J9E 2J8, le QUATORZIÈME jour de DÉCEMBRE 1988 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GILLES TURCOTTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 1^{er} août 1988

58385

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005153-885
Bref noté: 500-02-014130-889

CONSTRUCTION POIRIER ENTROPAL INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 90, rue Morgan, bureau 209, Baie-d'Urfé, district de Montréal, partie demanderesse, contre GIOVANNI PIAZZA, demeurant et résidant au 12651, 4^e Avenue, dans la cité et district de Montréal, partie défenderesse, et LE REGISTREUR de Montréal, mis en cause.

« Un certain emplacement ayant front sur la 4^e Avenue, dans la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro cent cinquante de la subdivision du lot originaire cent soixante et un (161-150) au cadastre officiel de la paroisse de Rivière des Prairies; avec tous les bâtiments ci-dessus érigés portant le numéro d'immeuble 12651, de ladite 4^e Avenue. Tel que le tout se trouve présentement avec circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 38 628,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le MERCREDI TRENZIÈME jour de NOVEMBRE 1988 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 octobre 1988

58354

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-001917-887

JOCELYNE SEQUEIRA, notaire, pratiquant sa profession au 4140, rue Saint-Laurent, ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre ANDRÉ GAUTHIER, administrateur, domicilié et résidant au 28, rue Guoin Est, ville et district de Montréal, province de Québec, partie défenderesse, et LE REGISTREUR de Montréal, mis en cause.

Un tiers indivis de la propriété suivante:

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Guoin Est, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante et un (261-321), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet; avec bâtisse dessus érigée portant les numéros d'immeuble 20, 24, 28 et 32 dudit boulevard Guoin Est, Montréal. »

La mise à prix est fixée à 25 308,33 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale du tiers indivis de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le JEUDI HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1988 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 octobre 1988

58355

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001312-888
S. 200-18-000089-886

LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL, 1, parc Samuel-Holland, Québec, QC, G1S 4R7, demanderesse, contre COFFRAGE STE-FOY 1986 INC., 1794, rue Bresse, Sainte-Foy, QC, G2E 3L9, défenderesse.

« Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro six de la subdivision numéro vingt du lot originaire numéro quatre cent trois (403-20-6) du cadastre officiel pour la paroisse de l'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec; avec la bâtisse dessus construite portant le numéro d'immeuble 1794, rue Bresse, Sainte-Foy; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à soixante-dix-huit mille cinq cent trente-deux dollars et cinquante cents (78 532,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le

ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le PREMIER jour de DÉCEMBRE 1988 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 29 octobre 1988

58356

Témiscamingue

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Témiscamingue
Nos 610-18-00004-885
610-05-00002-79

ÉMILE JOLETTE LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau à Lorrainville, district de Témiscamingue, partie demanderesse, contre **ANTONY STANGER**, domicilié au 97, avenue Thorne, Témiscaming, district de Témiscamingue, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Témiscamingue, mis en cause.

« Une parcelle de terrain de configuration rectangulaire donnant sur l'avenue Thorne dans la ville de Témiscaming, QC, laquelle parcelle fait partie de la subdivision numéro dix du lot numéro vingt-deux, rang du Lac-Témiscamingue, figurant sur le cadastre du canton de Gendreau (lot 22-10, rg 1, Témis., Gendreau) dans le comté de Témiscamingue. Ce terrain est délimité comme suit: partant du point où la limite sud de la Troisième Avenue croise la limite nord-est de l'avenue Thorne et de là, sur une distance de trois cent soixante-six pieds, jusqu'au point de commencement; de là, perpendiculairement et en direction nord-est, sur une distance de cent vingt pieds; de là, perpendiculairement et en direction sud-est, sur une distance de cent pieds; de là, perpendiculairement et en direction sud-ouest, une distance de cent vingt pieds; de là, perpendiculairement et en direction nord-ouest, une distance de cent pieds, jusqu'au point de commencement. Ce terrain a une superficie de douze mille pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins. Cet immeuble est borné comme suit: au sud-ouest par l'avenue Thorne, au nord-ouest par une autre partie du même lot, propriété d'Aldemare Gaudette, au nord-est et au sud-est par d'autres parties du même lot, propriété de la Canadian International Paper Company. En l'état où l'immeuble se trouve actuellement et comprenant la maison qui y est construite, et avec ses circonstances et dépendances ainsi que les droits qui y sont rattachés. »

Sous réserve du droit de rétenton prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal ou mise à prix, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à la somme de 11 825,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale au montant de 47 300,00 \$, majorée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales (1.00).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Témiscamingue, palais de justice, Ville-Marie, QC, le DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1988 à ONZE heures.

Le shérif,
ALBERTE BOUCHER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Ville-Marie, le 5 octobre 1988

58357

Trois-Rivières

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000125-881
S. 400-18-000016-885

CRÉDIT INDUSTRIEL DESJARDINS INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau principal au 1055, boulevard des Forges, bureau 330, Trois-Rivières, province de Québec, GRZ 418, demanderesse, contre **BAR CHAVIGNY INC.**, corporation légalement constituée, ayant un bureau principal au 4100, boulevard Royale, Trois-Rivières, province de Québec, 9A 4MS, et **MONSIEUR RUSSELL MALONE**, homme d'affaires, résident et domicilié au 65, Delorimier, Trois-Rivières, province de Québec, défendeurs, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, cité et district de Trois-Rivières, G9A 4P8, mis en cause.

« 1. La subdivision numéro six du lot originaire numéro un (lot 1-6) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières, partie comprise dans les limites de la ville de Trois-Rivières.

2. Une partie non subdivisée du lot numéro un (ptie 1) du cadastre susdit, étant de figure trapézoïdale, borné au nord-ouest par une autre partie du lot 1, propriété de Sangamo ou représentants, au nord-est par le lot 2 du même cadastre, au sud-est par le lot 1-6 du susdit cadastre, au sud-ouest par le lot 2 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières; mesurant au nord-ouest cent trois pieds et huit centièmes (103,08 pi), au nord-est trois cent trente six pieds (336 pi), au sud-est soixante-quatre pieds et quatre-vingt-treize centièmes de pied (64,93 pi) et au sud-ouest trois cent trente-huit pieds et seize centièmes de pied (338,16 pi); contenant une superficie de vingt-huit mille deux cent vingt-cinq pieds carrés (22 225 pi²), mesures anglaises.

3. La subdivision numéro quinze du lot originaire numéro deux (lot 2-15) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, partie comprise dans les limites de la ville de Trois-Rivières Ouest.

4. Une partie non subdivisée du lot numéro deux (ptie 2) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, étant de figure trapézoïdale, bornée au nord-ouest par une autre partie du lot 2, connue comme étant la propriété de Sangamo ou représentant, au nord-est par la partie du lot 1 du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières, ci-haut décrits, au sud-est par le lot 2-15, au sud-ouest par une partie du lot 2, étant une rue prolongeant le lot 2-16; mesurant au nord-ouest cinquante-six pieds et quatre-vingt-onze millièmes (56,91 pi), au nord-est trois cent trente-huit pieds et seize centièmes (338,16 pi), au sud-est quatre vingt-quinze pieds et sept centièmes (95,07 pi) et au sud-ouest trois cent trente-six pieds (336 pi); contenant une superficie de vingt-cinq

mille cinq cent trente-cinq pieds carrés (25 535 pi²), mesures anglaises.

Avec tous bâtiments, circonstances, dépendances, améliorations, machinerie, équipements, mobilier et autres biens actuellement situés sur les immeubles ci-haut décrits et qui sont de la nature d'immeuble par nature ou par destination. Les immeubles ci-haut décrits sont connus comme portant le numéro d'immeuble 4100, boulevard Royal, Trois-Rivières-Ouest, district de Trois-Rivières. »

La mise à prix a été fixée à cent cinq mille deux cent deux dollars et cinquante sous (105 202,50 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières, QC, le MARDI VINGT-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1988 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
LOUISE ATTALA

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 20 octobre 1988

58396

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000380-882
S, 400-18-000012-884

EQUIPEMENT DE RESTAURANT LAROCHE ET MONAS CIE LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2184, rue Saint-Philippe, Trois-Rivières, district de Trois-Rivières, G9A 4V7, demanderesse contre RÉAL MONGRAIN, domicilié et résidant au 438, Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, G8T 4E2, défendeur et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Champlain, 211, rue de l'Église, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, QC, G0X 2R0, mis en cause.

« La subdivision deux de la subdivision quarante et un du lot originaire cent treize (113-41-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain.

La subdivision deux de la subdivision quarante-deux du lot originaire cent treize (113-42-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain.

La subdivision deux de la subdivision quarante-trois du lot originaire cent treize (113-43-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain.

La subdivision deux de la subdivision quarante-quatre du lot originaire cent treize (113-44-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain. »

La mise à prix a été fixée à huit mille six cent soixante et onze dollars (8 671,00 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des

Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Champlain, 211, rue de l'Église, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, QC, G0X 2R0, le MARDI VINGT-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1988 à DIX heures.

La shérif adjointe,
LOUISE ATTALA

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 11 octobre 1988

58362

Longueuil

Vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Longueuil
Nos 505-05-000552-882
505-18-000061-887

ASTRID LANCELLE-JABAL, résidant et domiciliée au 173, place du Soleil, Île-des-Sœurs, Verdun, district de Montréal, partie demanderesse, contre **PATRICK JABAL**, résidant et domicilié au 173, place du Soleil, Îles-des-Sœurs, Verdun, district de Montréal, et **PIERRE GRAVEL**, en sa qualité de tuteur *ad hoc* aux enfants mineurs Éric et Christine Jabal, résidant et domicilié au 237, des Landes, Saint-Lambert, district de Longueuil, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chambly, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue du Béarn en la cité de Saint-Lambert dans la province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision numéro quatre cent vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-sept (267-426), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil; avec une bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 135 de ladite rue du Béarn. Sujet à une servitude en faveur de la ville de Saint-Lambert, créée aux termes d'un acte reçu devant J. Bernotas, notaire, le premier mai mil neuf cent soixante-dix (1970), dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Chambly, sous le numéro 328173. Tel que ledit emplacement subsiste présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à \$5 825,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du notaire Paul Hardy, 280, Fort-Saint-Louis, Boucherville, QC, le TRENTIÈME jour de NOVEMBRE 1988 à TREIZE heures TRENTÉ.

Le shérif adjoint,
ÉLIZABETH S. GORELLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Longueuil, le 18 octobre 1988

58363

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville de Mirabel

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Mirabel, que les immeubles inscrits à la liste des propriétés devant être vendues à l'enchère publique dans la salle du Conseil, 14111, rue Saint-Jean, Saint-Monique, Mirabel, le 7 novembre 1988, à treize heures trente, pour taxes impayées, a été publié au journal « L'Éveil des Deux-Rives », les 2 et 16 octobre 1988, le tout en conformité avec l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Toute personne intéressée peut consulter et/ou obtenir une copie de la liste des immeubles devant être vendus pour taxes en s'adressant au bureau du greffier également situé à l'adresse susmentionnée.

Mirabel, le 17 octobre 1988

58358

La greffière,
MARTINE SAVARD, *avocate*

Erratum

Circonscription électorale de Rivière-du-Loup:

Dans la municipalité de Rivière-du-Loup, ville:
Région 01, district 08

Dans l'avis publié le 16 août 1980, on aurait dû lire: « L'ancienne route 291 (rue Beaubien) de son intersection avec la rue Taché jusqu'à son intersection avec la Rivière-du-Loup, vis-à-vis le lot 362-351-2, sur une longueur approximative de 305 mètres dans la municipalité de Rivière-du-Loup, ville au lieu de la municipalité de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, paroisse.

Québec, le 3 octobre 1988

577

Le ministre des Transports,
MARC-YVAN CÔTÉ

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
Nos 605-05-000094-867
605-05-000149-877
S. 605-18-000009-876

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, demanderesse, contre JEAN-MARIE POULIOT, défendeur.

Dans l'avis de vente récemment publié, veuillez noter que le montant de la mise à prix est fixée, non pas à 1 377,78 \$, mais plutôt à 42 493,43 \$.

Amos, le 12 octobre 1988

571

Le shérif adjoint,
ME PAULE GOULET







LES LOIS DU QUÉBEC

ça m'intéresse!



Lois du Québec 1987

Ce recueil regroupe toutes les lois sanctionnées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre d'une année. Chacune des lois y est rapportée intégralement. La séquence de présentation est établie selon l'ordre chronologique de la sanction de chacune d'elle.

Éditeur Officiel
1986, 2528 pages
EQQ 24682.7

155 \$

Also available in english:

Statutes of Quebec 1987
1986, 2510 pages
EQQ 24683.5

155 \$

En vente dans nos librairies,
chez nos concessionnaires et
par commande postale.

Les Publications du Québec
C.P. 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Vente et information:
(418) 643-5150
(sans frais) 1-800-463-2100

Québec 



Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756



Canada
Post
Postage (surtax)

Postes
Canada
Port (surtax)

First Première
class classe
Permis No. 3222
Québec, QC



Éditeur officiel
Québec